PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2030

MRC DE NICOLET-YAMASKA
et
MRC de BÉCANCOUR

En collaboration avec :

RIGIDBNY
Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet-Yamaska

Juillet 2023

Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska :
3075, avenue Nicolas-Perrot, bureau 204, Bécancour, (Québec) G9H 3C1, Tél. : 819 294-2999 Télécopieur :819 294-2966

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Les membres des conseils des maires des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska présentent le projet révisé de Plan de gestion de matières résiduelles conjoint (PGMR) commun pour les deux MRC.

Comme la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska est largement assumée par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet Yamaska (RIGIDBNY), il a été résolu de procéder à la réalisation d'un PGMR conjoint pour les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. Pour s'assurer d'une représentativité équitable, trois comités ont été formés (un comité de travail, un comité d'étude et le comité de révision du PGMR). Pour procéder à la révision du PGMR conjoint, les MRC ont mandaté la RIGIDBNY qui s'est adjoint les services d'une firme spécialisée en gestion des matières résiduelles, Argus Environnement inc., pour la réalisation de ce mandat.

Le conseil d'administration de la RIGIDBNY tient à remercier les membres des différents comités qui ont participé au présent document soit:

COMITÉ DE TRAVAIL

- Madame Isabelle Deschênes, directrice générale de la RIGIDBNY (2018-2022);
- Monsieur Mario Lacroix, directeur général de la RIGIDBNY (à compter de 2022);
- Monsieur Daniel Béliveau, directeur général de la MRC de Bécancour;
- Monsieur Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Madame Stéphanie Lord, conseillère en environnement de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Monsieur Robert Comeau, directeur de projet d'Argus Environnement inc.
- Monsieur Julien Mussard, chargé de projet d'Argus Environnement inc.

COMITÉ D'ÉTUDE

- Monsieur Adrien Pellerin, maire de la Municipalité de Saint-Sylvère;
- Madame Ginette Deshaies, mairesse de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford;
- Monsieur Jean-Louis Bélisle, maire de la Municipalité de Lemieux;
- Monsieur Denis Vouligny, conseiller de la Ville de Bécancour (secteur Saint-Grégoire);
- Madame Geneviève Dubois, mairesse de la Ville de Nicolet;
- Monsieur Marc-André Gosselin, maire de la Municipalité d'Aston-Jonction;
- Monsieur Gilles Bédard, maire de la Municipalité de Sainte-Eulalie;
- Monsieur Mathieu Lemire, maire de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

COMITÉ DE RÉVISION

- Monsieur Adrien Pellerin, maire de la Municipalité de Saint-Sylvère;
- Madame Carolyne Aubin, présidente de la RIGIDBNY;
- Madame Céleste Simard, vice-présidente de la RIGIDBNY;
- Monsieur Denis Croteau, administrateur de la RIGIDBNY;
- Monsieur Denis Vouligny, administrateur de la RIGIDBNY
- Monsieur Gilles Bédard, maire de la Municipalité de Sainte-Eulalie;
- Madame Ginette Deshaies, mairesse de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford;

- Monsieur Jean-Louis Bélisle, maire de la Municipalité de Lemieux;
- Monsieur Marc-André Gosselin, maire de la Municipalité d'Aston-Jonction;
- Monsieur Michel Veilleux, administrateur de la RIGIDBNY;

Les membres du comité technique ont également participé aux travaux des comités d'étude et de révision.

Abréviation et acronymes

ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
CCICQ	Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec
CLD	Centre local de développement
CRD	Construction, rénovation et démolition
FCM	Fédération canadienne des municipalités
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LEDCD	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LET	Lieu d'enfouissement technique
M	Millions
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (avant 2022)
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (depuis 2022)
MRC	Municipalité régionale de comté
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
ODG	Organisme de gestion désigné
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion de matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RGMRBSF	Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
RIGIDBNY	Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet Yamaska
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SAP	Sanctions administratives et pécuniaires
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique

Table des matières

1 Contexte 1
2 PGMR en vigueur sur le territoire de planification 2
3 Portrait du territoire de desserte 7
3.1 Description géographique 8
3.1.1 MRC de Nicolet-Yamaska 8
3.1.2 MRC de Bécancour 9
3.2 Zonage, affectation et utilisation du territoire 9
3.3 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles 11
3.4 Description démographique 12
3.4.1 Population permanente 12
3.4.2 Population saisonnière 13
3.4.3 Projection démographique 15
3.5 Description socio-économique 15
3.5.1 Emploi 15
3.5.2 Revenu des ménages 16
3.5.3 Catégories d'habitation 16
3.6 Structure économique 17
3.6.1 L'industrie lourde 22
3.6.2 Agriculture 23
3.6.3 Tourisme 23
4 Responsabilités et compétences en gestion des matières résiduelles 24
4.1 Rôle et compétence des intervenants municipaux 24
4.1.1 Les municipalités locales 24
4.1.2 Les MRC 25
4.1.3 Les ententes intermunicipales 25
4.1.4 Les régies intermunicipales 25
4.1.5 Règlements 27
4.1.6 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles 28
5 Recensement des installations de GMR 30
5.1 Lieu d'enfouissement technique 31
5.2 Centre de tri des matières recyclables 32
5.3 Réseau d'écocentres 32
5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques 34
5.5 Plateforme de compostage 34
5.6 Centre de tri de résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) 36

5.7 Autres installations de recyclage 36
6 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles 37
6.1 Secteur municipal 37
6.1.1 Programme de réduction à la source 37
6.1.2 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation 38
6.1.3 Collecte des matières recyclables 39
6.1.4 Collecte et élimination des déchets 41
6.1.5 Collecte des matières organiques 42
6.1.6 Collecte des encombrants 44
6.1.7 Collecte des plastiques agricoles 45
6.1.8 Collecte de résidus domestiques dangereux et des matières visées par la REP 45
6.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 46
6.3 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) 46
6.4 Gestion des boues 47
6.4.1 Boues municipales des usines de traitement des eaux usées 47
6.4.2 Boues d'installations septiques 49
6.4.3 Boues issues des ICI 50
7 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire 50
7.1 Secteur municipal 51
7.1.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées 51
7.1.2 Matières recyclables 51
7.1.3 Matières organiques 53
7.1.4 Boues de fosses septiques et municipales 54
7.1.5 Véhicules hors d'usage 55
7.1.6 Textiles 55
7.1.7 Résidus domestiques dangereux 55
7.1.8 Encombrants 56
7.1.9 Autres matières résiduelles 57
7.1.10 Matières résiduelles éliminées 58
7.2 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur municipal 59
7.3 Secteur des industries, commerces et institution 61
7.3.1 Estimation des quantités de matières générées 61
7.3.2 Estimation des quantités de matières recyclables 64
7.3.3 Matières organiques 64
7.3.4 Boues industrielles 65
7.3.5 Plastiques agricoles 65

7.3.6 Matières résiduelles éliminées 66
7.3.7 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI 67
7.4 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition 68
7.5 Bilan global de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de desserte 70
8 Les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 71
8.1 Les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour face aux objectifs provinciaux 71
8.1.1 Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées 71
8.1.2 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 72
8.1.3 Recycler 60 % de la matière organique putrescible 73
8.1.4 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition 74
9 Coûts de la gestion des matières résiduelles 75
10 Droit de regard 77
11 Diagnostic territorial 77
11.1 MRC de Nicolet-Yamaska 77
11.1.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2021 77
11.1.2 Forces et faiblesses du système actuel 78
11.1.3 Performance actuelle et objectifs à atteindre 79
11.2 MRC de Bécancour 80
11.2.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2015-2020 80
11.2.2 Forces et faiblesses du système actuel 81
11.2.3 Performance actuelle et objectifs à atteindre 82
12 Plan d'action 82
12.1 Orientations et objectifs 82
12.1.1 Mesures proposées et objectifs régionaux 83
12.1.2 Évaluation des besoins d'élimination 100
12.1.3 Coûts et calendrier de mise en œuvre 100
12.1.4 Estimation des revenus en GMR 101
12.1.5 Suivi et surveillance de la mise en œuvre 101
12.1.6 Des exemples concrets de mesures de suivi 102
Annexe 1 Fiches des mesures du plan d'action 108
Annexe 2 Détails du financement par moyen de mise en œuvre du plan d'action 142

Liste des tableaux

Tableau 1 Liste des mesures en cours 3
Tableau 2 Municipalités du territoire d'application 7
Tableau 3 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska 12

Tableau 4 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Bécancour 13
Tableau 5 Population selon le groupe d'âge 13
Tableau 6 Population saisonnière estimée 14
Tableau 7 Perspectives démographiques 15
Tableau 8 Proportion d'emploi par secteur SCIAN, recensement de 2016 15
Tableau 9 Catégorie d'habitation (unités d'habitation) 16
Tableau 10 Répartition du nombre d'entreprises en fonction du nombre d'employés 17
Tableau 11 Entreprises de 60 employés et plus – MRC de Nicolet-Yamaska 18
Tableau 12 Entreprises de 60 employés et plus (excluant celles du parc industriel et portuaire de Bécancour) – MRC de Bécancour 20
Tableau 13 Entreprise du parc industriel et portuaire de Bécancour 22
Tableau 14 Municipalités membres de la RIGIDBNY 26
Tableau 15 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles du territoire de planification 28
Tableau 16 Liste des lieux d'enfouissement technique desservant le territoire 31
Tableau 17 Liste des centres de tri des matières recyclables desservant le territoire 32
Tableau 18 Liste des écocentres et des points de dépôts desservant le territoire 32
Tableau 19 Liste des centres de traitement des boues desservant le territoire 34
Tableau 20 Liste des centres de compostage desservant le territoire 34
Tableau 21 Liste des centres de tri CRD desservant le territoire 36
Tableau 22 Liste autres installations de recyclage desservant le territoire 36
Tableau 23 Coût du programme de collecte sélective 40
Tableau 24 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination 41
Tableau 25 Quantités de matières organiques collectées sur le territoire d'application 42
Tableau 26 Liste des installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles – MRC de Nicolet-Yamaska 47
Tableau 27 Liste des installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles – MRC de Bécancour 49
Tableau 28 Impact des mesures de réduction à la source 51
Tableau 29 Quantités de matières recyclables collectées sur le territoire d'application 52
Tableau 30 Ventilation des matières recyclages en sortie de centre de tri 53
Tableau 31 Estimation des matières recyclables (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) 53
Tableau 32 Estimation des matières organiques (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) 54
Tableau 33 Estimation globale de boues municipales selon la population (outil de RECYC-QUÉBEC) 55
Tableau 34 Estimation des VHU selon la population 55
Tableau 35 Estimation des textiles selon la population 55
Tableau 36 Quantités de RDD couverts par une REP récupérés par la Régie en 2019 56
Tableau 37 Estimation des RDD (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) 56
Tableau 38 Encombrants issus de la collecte de la RIGIDBNY 56
Tableau 39 Estimation des pneus récupérés 57
Tableau 40 Estimation des matières récupérées par la consigne 57
Tableau 41 Données d'élimination pour les deux MRC (secteur résidentiel) 58
Tableau 42 Synthèse des matières éliminées pour le secteur résidentiel en 2019 59
Tableau 43 Bilan des matières pour la MRC de Nicolet-Yamaska (secteur résidentiel) 60
Tableau 44 Bilan des matières pour la MRC de Bécancour (résidentiel) 60
Tableau 45 Matières générées et éliminées (ICI) (estimées par le *Modèle*) 63

Tableau 46 Estimation des matières recyclables (ICI) (combinaison des données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et du *Modèle*) 64
Tableau 47 Estimation des matières organiques (ICI) – (combinaison des données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et du *Modèle*) 64
Tableau 48 Estimation des quantités de plastiques agricoles générées sur le territoire des deux MRC 65
Tableau 49 Estimation des quantités de plastiques agricoles sur le territoire des deux MRC 66
Tableau 50 Estimation des matières résiduelles éliminées (ICI) sur le territoire des deux MRC 66
Tableau 51 Estimation des matières résiduelles (ICI) sur le territoire des deux MRC 67
Tableau 52 Estimation des quantités de matières CRD récupérées par les deux écocentres du territoire 68
Tableau 53 Estimation des quantités de matières CRD récupérées par les installations de tri du territoire 69
Tableau 54 Estimation des quantités de matières CRD du territoire des deux MRC (outils de RECYC-QUÉBEC) 69
Tableau 55 Synthèses des matières résiduelles pour l'année 2019 sur le territoire d'application 70
Tableau 56 Synthèses des matières recyclables pour l'ensemble des secteurs (résidentiel et ICI) 72
Tableau 57 Synthèses des matières organiques pour l'ensemble des secteurs (résidentiel et ICI) 74
Tableau 58 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2019 75
Tableau 59 Mesures du PGMR en vigueur non réalisées – MRC de Nicolet-Yamaska 77
Tableau 60 Diagnostic du système de gestion actuel 78
Tableau 61 État de la situation par rapport aux objectifs à atteindre – MRC de Nicolet-Yamaska 79
Tableau 62 Mesures du PGMR en vigueur non réalisées – MRC de Bécancour 80
Tableau 63 Diagnostic du système de gestion actuel 81
Tableau 64 État de la situation par rapport aux objectifs à atteindre – MRC de Bécancour 82
Tableau 65 Objectifs fixés par les MRC du territoire 84
Tableau 66: Mesures du plan d'action du PGMR 86
Tableau 67: Synthèse des coûts des mesures du plan d'action 2023-2030 97
Tableau 68 Estimation des besoins futurs d'élimination 100
Tableau 69: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles 101

1 Contexte

L'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. En vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit dorénavant être révisé tous les 7 ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles. En 2004, les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska adoptaient leur premier Plan de gestion de matières résiduelles conformément à la loi.

Les PGMR doivent viser à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles[1] (PQGMR), de son Plan d'action 2019-2024 et des stratégies qui en découlent. Cette politique reconnaît comme enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources, de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

L'un des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR est de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg par personne, par an, d'ici 2023. Le Plan d'action vise également à recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal de la collecte sélective. En ce qui concerne les matières organiques putrescibles, c'est 60 % de cette matière qui doit être recyclée d'ici 2023. Finalement, le Plan d'action 2019-2024 vise à recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). À ces objectifs s'ajoutent les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

C'est dans ce nouveau contexte que les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ont amorcé la révision de leur PGMR conjoint afin de tendre à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la politique, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme. Rappelons que le rôle des MRC est avant tout un rôle de planificateur et non de donneur de service pour gérer les matières générées sur le territoire de planification.

Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans les plans de gestion de matières résiduelles et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur de ce plan. Pour une grande majorité des municipalités locales des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, cette responsabilité a été déléguée à la RIGIDBNY. Quant aux municipalités de Saint-Elphège, Saint-François-du-Lac et Pierreville situées au sud-ouest du territoire de planification, une partie de ces responsabilités a été déléguée à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF).

1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP), https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm

Pour la réalisation de la révision de son PGMR conjoint, les deux MRC ont confié cette tâche à la RIGIDBNY conformément aux dispositions de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les résolutions 2020-06-169, adoptée le 17 juin 2020 par la MRC de Nicolet-Yamaska, et 2020-05-100, adoptée par la MRC de Bécancour le 13 mai 2020, donnent la responsabilité à la RIGIDBNY de procéder à la révision du projet conjoint de plan de gestion des matières résiduelles des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

Les PGMR de deuxième génération pour les deux MRC sont très similaires et comportent des mesures analogues. La conception d'un PGMR commun permettra de donner une ligne directrice claire à la RIGIDBNY pour les années à venir. Les deux MRC se sont entendues sur des mesures communes et des mesures plus spécifiques à leur contexte local et leur volonté politique, permettant ainsi aux deux MRC d'apporter leur propre couleur à ce PGMR conjoint. L'année de référence pour l'ensemble des données contenues dans la révision de ce PGMR conjoint est 2019.

2 PGMR en vigueur sur le territoire de planification

Dans un premier temps, il nous est apparu opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC de Bécancour et celui de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce portrait actuel de la gestion des matières résiduelles contenues dans les deux PGMR permettra de situer les MRC et les municipalités locales par rapport à leur PGMR et d'élaborer de nouvelles mesures, si nécessaire, afin de favoriser l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'action 2019-2014 de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles.

Afin de guider leurs actions, les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska se sont dotées dans leur PGMR de grandes orientations en matière de gestion des matières résiduelles. Les orientations sont résumées ci-dessous :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées;
- S'assurer que les services et les infrastructures favorisent l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale;
- Développer l'état de la connaissance sur la génération des matières résiduelles sur le territoire de planification;

Les principales mesures proposées et mises en œuvre dans les deux PGMR en vigueur sont résumées dans le tableau qui suit :

Tableau 1 Liste des mesures en cours

Mesures PGMR 2014-2020	MRC Bécancour			MRC Nicolet-Yamaska		
	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation
Gestion intégrée						
Faire connaitre le PGMR à l'ensemble des intervenants du territoire			✓			✓
Diffuser les mesures mises de l'avant dans les municipalités et la MRC			✓			✓
Élaborer et diffuser un plan de communication avec les citoyens et les ICI		✓				✓
Présenter au conseil des maires, annuellement, les états d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et les coûts			✓			✓
Publier sur une base régulière les résultats obtenus par les actions mises de l'avant par les municipalités, dans les journaux locaux et les bulletins municipaux			✓			✓
Mettre à contribution les expertises locales, développer des partenariats et le renforcement de l'information entre les intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles			✓		✓	
Revoir, évaluer et réajuster les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD			✓			✓
Éduquer sur la collecte sélective						✓
Réduction à la source et réemploi						
Promouvoir le compostage domestique						✓
Promouvoir l'herbicyclage		✓				✓
Étendre le programme d'échange de lame à déchiqueter à toutes les municipalités de la MRC		✓			✓	
Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	✓					✓
Implanter le programme *ICI On Recycle* au sein des municipalités			✓			✓
Établir le portrait des matières résiduelles que génère chaque administration municipale			✓			✓
Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles			✓			✓

Mesures PGMR 2014-2020	MRC Bécancour			MRC Nicolet-Yamaska		
	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation
Réemploi et recyclage des encombrants, RDD et CRD						
Promouvoir des programmes et faciliter la récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP)			✓			✓
Trouver des débouchés pour les encombrants en bon état, exploiter les possibilités de les ramasser sur appel et les entreposer pour leur réemploi		✓				
Évaluer la possibilité d'élargir le réseau de dépôts pour toutes les municipalités, soit en augmentant le nombre de dépôts ou en augmentant les heures de desserte		✓				✓
Développer le niveau de connaissance de la génération de matières résiduelles du secteur ICI du territoire de planification grâce au service d'accompagnement du service DÉFI ON RECYCLE de la CCICQ		✓				
Adapter les services nécessaires afin de répondre à des besoins non adressés et découverts par le résultat du service DÉFI ON RECYCLE permettant de réduire les quantités de matières éliminées		✓				
Fixer un objectif commun à toutes les administrations municipales : valoriser 100 % des CRD			✓			
Promouvoir les services de Puresphera visant le recyclage du fréon			✓			✓
Construire au moins 2 centres de traitement des matières sur le territoire pour desservir les deux grands pôles de la MRC					✓	
Évaluer la possibilité d'élargir le réseau de dépôts pour toutes les municipalités soit en augmentant le nombre de dépôts ou en augmentant les heures de desserte						✓
Valorisation						
Évaluer la possibilité d'exiger des demandeurs d'un permis de construction ou rénovation, un plan de gestion des matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité			✓			✓
Respecter le règlement sur les résidences isolées quant à la vidange des fosses septiques sur tout le territoire						✓
Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en milieu rural			✓			✓

Mesures PGMR 2014-2020	MRC Bécancour			MRC Nicolet-Yamaska		
	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation
Collecte sélective						
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective en augmentant la sensibilisation et évaluer sa performance			✓			✓
Mettre en œuvre une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multi logements et ICI			✓			✓
Offrir un programme de subvention pour l'achat d'un équipement de recyclage (360L) pour le secteur résidentiel			✓			✓
Adopter un règlement interdisant de mettre le papier et carton aux ordures ménagères	✓					
Adopter un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables avec reddition de compte aux deux régies			✓			✓
Publiciser les différents volets du programme de la Table hors foyer pour les municipalités et faire en sorte que les aires publiques de toutes les municipalités possèdent des équipements de récupération			✓		✓	
Mettre en place une collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire	✓					✓
Matières organiques						
Faire un suivi auprès des entreprises ayant présenté des projets au Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie ou autres, pour le traitement des matières organiques par communications régulières		✓				
Compléter l'étude des différentes technologies pouvant permettre de traiter les matières sans une 3e collecte		✓			✓	
Prendre une décision quant au choix technologique de traitement		✓			✓	
Organiser des consultations publiques, si la MRC adhère à un projet technologique qui modifie l'économie générale du PGMR révisé du territoire de planification	✓					
Obliger toutes les municipalités à valoriser les matières organiques				✓		
Mettre en place une collecte des arbres de Noël			✓			✓
Mettre en place des points de dépôt pour les résidus verts			✓			✓
Valoriser, lorsqu'elles respectent les normes environnementales, les boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées municipales en favorisant l'épandage au champ	✓					

Mesures PGMR 2014-2020	MRC Bécancour			MRC Nicolet-Yamaska		
	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation	Planifiée	Réalisée	En cours de réalisation
Tenir un registre des municipalités ayant procédé à la vidange des boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées	✓			✓		
Évaluer les différents scénarios de gestion de contrôle de fréquence de vidange des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC	✓					
Mise en œuvre du contrôle de la vidange systématique des boues de fosses septiques pour l'ensemble des municipalités du territoire de planification	✓					✓
Élimination						
Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'elle reçoit de la redevance à l'élimination			✓			✓
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime			✓			✓
Promouvoir le programme des couches lavables			✓			✓
Promouvoir le recyclage de la tubulure acéricole			✓			✓

3 Portrait du territoire de desserte

Par rapport au PGMR actuellement en vigueur pour la MRC de Nicolet-Yamaska et celui de la MRC de Bécancour, le principal changement concerne le décision des MRC de réaliser un PGMR conjoint. À cet effet, la MRC de Nicolet-Yamaska et la MRC de Bécancour avaient identifié, respectivement dans leurs résolutions 2020-06-169 et 2020-05-100, qu'elles amorçaient le processus de mise à jour du PGMR conjoint. Comme il y a eu peu de changements depuis l'adoption des derniers PGMR, soit celui de la MRC de Bécancour ainsi que celui de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons repris les données des deux PGMR pour cette section avec les ajustements nécessaires pour tenir compte des changements depuis 2014.

Le territoire d'application du PGMR conjoint regroupe une grande majorité des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la MRC de Bécancour. Le territoire autochtone d'Odanak est intégré au territoire de planification, bien que cette communauté soit cliente de la RGMRBSF, et non membre comme les municipalités identifiées dans la seconde colonne du Tableau 2. En revanche, la communauté autochtone de Wôlinak est membre à part entière de la RIGIDBNY.

La MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise. Les municipalités du territoire d'application sont présentées ci-dessous.

Tableau 2 Municipalités du territoire d'application

Municipalités ou communautés du territoire d'application de la révision du PGMR (RIGIDBNY)	Municipalités ou communautés du territoire d'application de la révision du PGMR (RGMRBSF)
MRC de Nicolet-Yamaska	
Aston-Jonction	Pierreville
Baie-du-Febvre	Saint-Elphège
Grand-Saint-Esprit	Saint-François-du-Lac
La Visitation-de-Yamaska	Odanak
Nicolet	
Saint-Célestin village	
Saint-Célestin paroisse	
Sainte-Eulalie	
Sainte-Monique	
Sainte-Perpétue	
Saint-Léonard-d'Aston	
Saint-Wenceslas	
Saint-Zéphirin-de-Courval	
MRC de Bécancour	
Bécancour	
Lemieux	
Manseau	
Saint-Pierre-les-Becquets	
Saint-Sylvère	
Sainte-Cécile-de-Lévrard	
Sainte-Sophie-de-Lévrard	
Wôlinak	

3.1 Description géographique

Les deux MRC se situent dans la région administrative du Centre-du-Québec. Le fait d'être localisées au cœur du Québec représente un avantage considérable pour ceux qui choisissent de s'y établir puisqu'ils se retrouvent dans une zone d'activité économique très diversifiée.

3.1.1 MRC de Nicolet-Yamaska

La MRC compte sur son territoire 16 municipalités et une communauté autochtone. Elle s'étend sur une vaste plaine bordée par le fleuve Saint-Laurent. Le territoire de la MRC est borné, en aval du fleuve, par la rivière Bécancour et excède, en amont, la rivière Saint-François. Les rivières Nicolet et Nicolet-Sud-Ouest drainent sa partie centrale. La MRC de Nicolet-Yamaska est située sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent face aux au secteur Pointe-du-Lac de la Ville de Trois-Rivières. Son territoire d'environ 1 000 km^2 est contigu à celui des MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de Drummond et de Pierre-de-Saurel.

Le relief du territoire de la MRC est relativement plat avec une légère élévation graduelle vers le sud-est. Le territoire est parcouru par un vaste réseau hydrographique (près de 2 000 km). Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska compte parmi les sols les plus fertiles du Québec et bénéficie d'un microclimat tempéré, induit par le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent.

Les terres agricoles représentent plus de 98 % de la superficie totale du territoire de la MRC, ce qui la place au deuxième rang du Québec en cette matière, après la MRC de Lotbinière. Son climat tempéré, induit par son vaste réseau hydrographique, le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, est propice pour l'établissement d'une grande diversité de cultures. Son relief particulièrement plat et son sol de qualité sont des atouts qui se reflètent dans les superficies cultivées. Le territoire est considéré comme « très agricole », puisque plus de 56 % de sa superficie totale est cultivée. Le secteur forestier est également considérable puisqu'il représente 25 % de la superficie du territoire. Cependant, il reste moins développé que le secteur agricole, puisque seulement 19 % de sa superficie forestière est sous aménagement.

Son ouverture sur le fleuve s'étend sur les 35 kilomètres de berges du lac Saint-Pierre. À cette hauteur, le territoire de la MRC pénètre la plaine fluviale sur une profondeur irrégulière moyenne d'une quarantaine de kilomètres. En aval du lac, le territoire de la MRC est distancé du fleuve par le secteur Saint-Grégoire de la ville de Bécancour et son éloignement dans les terres se termine au-delà de l'autoroute 20.

La route 132, qui devient l'autoroute 30, est l'axe routier le plus important de la MRC. On y accède notamment par l'autoroute 55 qui mène à Trois-Rivières vers le nord et à l'autoroute 20 vers le sud. Cette dernière borde la MRC au sud-est et est une porte d'entrée majeure pour accéder au territoire.

3.1.2 MRC de Bécancour

La MRC compte sur son territoire huit municipalités et le territoire autochtone de Wôlinak. La communauté de Wôlinak située près de l'embouchure de la rivière Bécancour fait partie de la Nation Waban-Aki au Québec, comme la communauté d'Odanak. Le territoire de la MRC d'environ 1 000 km^2 est borné par les MRC de Nicolet-Yamaska, d'Arthabaska, de l'Érable, et de Lotbinière.

Le territoire de la MRC compte deux lacs dont le plus important est le lac Saint-Paul. Le lac aux Outardes, de plus faible étendue et localisé à proximité du lac Saint-Paul, s'assimile à ce dernier lors des périodes de crue. Huit rivières sillonnent le territoire de la MRC, à savoir : les rivières Sainte-Marguerite, Godefroy, Bécancour, Saint-Wenceslas (ou Blanche), Gentilly, Gentilly Ouest, du Moulin et aux Orignaux.

Le relief du territoire de la MRC est relativement plane. Les zones en pentes sont localisées aux escarpements de terrasses et aux berges des rivières Bécancour et Gentilly. Les sols sont composés majoritairement de sable et d'argile.

La route 132, qui devient l'Autoroute 30 sur une portion comprise entre Saint-Grégoire et Gentilly, est l'axe routier le plus important de la MRC. On y accède notamment par l'Autoroute 55 qui mène à Trois-Rivières vers le Nord et à l'Autoroute 20 vers le Sud. Cette dernière borde la MRC au Sud-Est et est une porte d'entrée majeure pour accéder au territoire.

La MRC de Bécancour se compose d'un relief relativement bas et de sols dont la productivité est le plus souvent classée comme étant de bonne qualité, alors que la fertilité des sols de quelques secteurs est jugée moyenne. Cet atout favorise le développement de l'agriculture. Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante, tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. La zone agricole constitue 95 % du territoire.

La MRC de Bécancour se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. Nous y recensons en effet deux parcs industriels principaux, dont un parc d'envergure provinciale (Parc industriel et portuaire de Bécancour), situé dans le secteur de Bécancour, et le second parc (Parc industriel et commercial 30/55 inc.) situé dans le secteur de Saint-Grégoire. Au total, les parcs industriels de Bécancour emploient plus de 3 730 personnes. La MRC a la gestion de terres publique sur son territoire, mais celles-ci ne comportent pas d'infrastructures récréotouristiques ou autres.

3.2 Zonage, affectation et utilisation du territoire

Le zonage, l'affectation et l'utilisation du territoire sont encadrés par deux documents :

- Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté en juillet 2011
- Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Bécancour, adopté en juillet 2006

Ces schémas d'aménagement et de développement révisé (SADR) et d'aménagement révisé (SAR) des deux MRC sont des outils de planification de l'aménagement du territoire. Ils établissent les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire des MRC. En ce sens, ils contiennent les grandes orientations et les grandes affectations de l'ensemble du territoire des deux MRC.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska nous renseigne sur les objectifs de la MRC :

- Viser la gestion intégrée des déchets domestiques en recherchant la réutilisation et le minimum d'enfouissement.
- Établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, de leur disposition et de leur traitement.
- Interdire l'importation en vue de l'enfouissement de matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur du territoire

Les objectifs définis par le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bécancour sont similaires à ceux de la MRC de Nicolet-Yamaska, à l'exception du 3^{e} objectif, qui vise à localiser les sites de déchets domestiques, industriels, spéciaux et dangereux dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.

Le premier objectif, soit viser la gestion intégrée des déchets, est commun aux deux MRC, ce qui a entraîné la création de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour, Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY). Le second objectif, soit établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, également commun aux deux MRC, montre qu'une majorité de résidences en milieu rural possède des installations septiques autonomes. Celles-ci génèrent des boues dont la gestion doit être établie par le présent plan de gestion des matières résiduelles.

Les territoires des MRC sont majoritairement à vocation agricole récréative. Les affectations commerciales, résidentielles, publiques et institutionnelles se concentrent autour des centroïdes urbains des municipalités du territoire. Une particularité est attribuable à la MRC de Bécancour. En effet, la présence d'un parc industriel majeur, le parc industriel et portuaire de Bécancour, nécessite une attention particulière puisque l'on retrouve des industries qui génèrent des déchets industriels.

Le troisième objectif des deux plans d'aménagements, toutefois différents pour chacune des MRC, réfère au parc industriel et portuaire de Bécancour. Ce parc dispose d'un site d'enfouissement technique de déchets industriels. Localisé dans le secteur de Sainte-Gertrude (Bécancour); le site accepte les résidus industriels, dont une partie provenant du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les matières acceptées sont les fibres et résidus de verre, les retailles et résidus de plastique, les sols contaminés, les boues de nettoyage, etc. Gestion 3LB, une filiale d'Enfoui-Bec, est le propriétaire de ce lieu d'enfouissement technique. De concert avec son centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) situé à proximité du pont Laviolette, Enfoui-Bec est capable d'éliminer à même son site d'enfouissement les résidus de CRD non valorisables, ainsi que les résidus de pâtes et papiers. Le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour limite l'implantation de nouveaux lieux d'enfouissement technique à la zone d'affectation industrielle lourde, à savoir le parc industriel et portuaire.

Par ailleurs, le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour prévoit également la possibilité d'implanter des infrastructures de récupération, telles que des centres de tri ou de valorisation des matières résiduelles recyclables dans la zone industrielle.

Enfin, il est à noter que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise de la MRC de Bécancour sont propriétaires, avec d'autres municipalités des MRC de Lotbinière et de l'Érable, d'un lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Flavien (MRC de Lotbinière).

3.3 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles

Lors de l'élaboration du PGMR en 2004, le territoire de la MRC de Bécancour était divisé en deux secteurs pour la gestion des matières résiduelles. D'abord le secteur Est de la MRC formé par les municipalités de Deschaillons, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise et le secteur Ouest formé par les municipalités de Bécancour, Lemieux, Manseau, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wôlinak (territoire autochtone) regroupées et formant une partie des membres de la RIGIDBNY. Les municipalités du secteur Est sont co-propriétaires du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Flavien situé dans le MRC de Lotbinière contiguë au territoire de la MRC de Bécancour. De plus, elle partage une partie de leur gestion de matières résiduelles avec cette MRC. Ce rapprochement semblait naturel.

C'est pourquoi les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte Françoise ont fait une demande auprès de la MRC de Bécancour et de la MRC de Lotbinière pour que ces dernières soient plutôt assimilées au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière. Leur demande a été acceptée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ces municipalités seront donc exclues du PGMR commun de la MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour.

La MRC de Nicolet-Yamaska comporte trois municipalités sur son territoire qui sont desservies par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF), à savoir :

- Pierreville
- Saint-Elphège
- Saint-François-du-Lac

Ces trois municipalités sont membres de la RGMRBSF depuis 1996 et ont renouvelé l'entente de cette Régie jusqu'au 31 décembre 2036. Le communauté autochtone d'Odanak est également desservi, à titre de cliente, par la RGMRBSF.

3.4 Description démographique

3.4.1 Population permanente

MRC de Nicolet-Yamaska

À l'exception de la Ville de Nicolet et des municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac, Saint-Léonard-d'Aston et Saint-Wenceslas, les autres municipalités de la MRC, en 2019, comptent moins de 1 000 habitants.

En effet, 11 des 16 municipalités et la communauté d'Odanak se situent dans cette catégorie. Nous retrouvons dans le tableau qui suit le détail de ces informations pour chacune des municipalités locales du territoire d'application ainsi qu'Odanak. Une partie de ces données est issue du site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et représente des données de 2019.

Le tableau suivant regroupe les données de la population permanente des municipalités et du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska visée par le plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 3 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska

Nom municipalité	Population[1] permanente 2019	Superficie (km^2)	Densité hab/km^2	% Population totale
Aston-Jonction	430	26,83	16,0	1,81%
Baie-du-Febvre	955	96,04	9,9	4,02%
Grand-Saint-Esprit	484	28,41	17,0	2,04%
La Visitation-de-Yamaska	325	41,86	7,8	1,37%
Nicolet	8 454	94,5	89,5	35,59%
Pierreville	2 192	79,54	27,6	9,23%
Saint-Célestin paroisse	598	78,72	7,6	2,52%
Saint-Célestin village	862	1,61	535,4	3,63%
Sainte-Eulalie	944	90,79	10,4	3,97%
Saint-Elphège	273	40,32	6,8	1,15%
Sainte-Monique	518	58,79	8,8	2,18%
Sainte-Perpétue	981	71,14	13,8	4,13%
Saint-François-du-Lac	1 966	63,39	31,0	8,28%
Saint-Léonard-d'Aston	2 449	81,83	29,9	10,31%
Saint-Wenceslas	1 165	78,42	14,9	4,90%
Saint-Zéphirin-de-Courval	694	71,01	9,8	2,92%
Odanak	462	5,73	80,6	1,95%
Total MRC :	**23 752**	**1008,93**	**23,5**	**100,00 %**

[1] Population des municipalités du Québec, décret 2019

MRC de Bécancour

À l'exception de la ville de Bécancour et de la municipalité Saint-Pierre-les-Becquets, toutes les municipalités comptent moins de 2 000 habitants. En effet, 7 des 8 municipalités se situent dans cette catégorie. Nous retrouvons dans le tableau qui suit le détail de ces informations pour chacune des municipalités locales du territoire d'application ainsi que pour le territoire de la communauté de Wôlinak. Une partie de ces données est issue du site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le tableau suivant regroupe les données de la population permanente des municipalités et du territoire de planification de la MRC de Bécancour visée par le projet plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 4 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Bécancour

Nom municipalité	Population[1] permanente 2019	Superficie (km^2)	Densité hab/km^2	% Population totale
Bécancour	13 543	494,6	27,4	70%
Lemieux	303	74,2	4,1	2%
Manseau	807	107,3	7,5	4%
Saint-Pierre-les-Becquets	2 102	65,1	32,3	11%
Saint-Sylvère	784	87,0	9,0	4%
Sainte-Cécile-de-Lévrard	382	32,2	11,9	2%
Sainte-Marie-de-Blandford	456	69,5	6,6	2%
Sainte-Sophie-de-Lévrard	698	82,1	8,5	4%
Wôlinak	212	0,8	265,0	1%
Total MRC :	**19 287**	**1 012,8**	**19,0**	**100%**

[1] Population des municipalités du Québec, décret 2019

On constate au tableau 5 que la population est vieillissante, malgré que le nombre de jeunes soit en croissance. Le tableau suivant répartit la population de chacune des MRC par groupes d'âge en 2019.

Tableau 5 Population selon le groupe d'âge

Nom MRC	Population[1]			
	0-24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
MRC de Nicolet-Yamaska	28,2%	26,2%	32,8%	26,6%
MRC de Bécancour	24,4%	22,9%	29,1%	23,6%

[1] Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (février 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.4.2 Population saisonnière

La MRC de Bécancour comporte plus de chalets que la MRC de Nicolet-Yamaska. Les chalets de la MRC de Bécancour se concentrent dans les municipalités de Sainte-Marie-de-Blandford, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Sainte-Françoise. Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, les chalets sont répartis de façon relativement uniforme sur l'ensemble du territoire.

La population saisonnière totale estimée pour chacune des MRC s'apparente à une petite municipalité de moins de 1 000 habitants.

Tableau 6 Population saisonnière estimée

Nom MRC/Municipalité	Chalets	Population saisonnière estimée[1]
MRC de Nicolet-Yamaska		
Aston-Jonction	1	3
Baie-du-Febvre	0	0
Grand-Saint-Esprit	0	0
La Visitation-de-Yamaska	8	18
Nicolet	35	77
Saint-Célestin (paroisse)	11	25
Saint-Célestin (village)	0	0
Sainte-Eulalie	16	36
Sainte-Monique	1	3
Sainte-Perpétue	3	7
Saint-Léonard-d'Aston	47	104
Saint-Wenceslas	23	51
Saint-Zéphirin-de-Courval	3	7
Odanak	0	0
Pierreville	88	194
Saint-Elphège	5	11
Saint-François-du-Lac	98	216
TOTAL	**339**	**752**
MRC de Bécancour		
Bécancour	117	258
Lemieux	6	14
Manseau	12	27
Saint-Pierre-les-Becquets	81	179
Saint-Sylvère	6	14
Sainte-Cécile-de-Lévrard	8	18
Sainte-Marie-de-Blandford	54	119
Sainte-Sophie-de-Lévrard	39	86
Wôlinak	0	0
Sainte-Françoise	14	31
Fortierville	6	14
Parisville	8	18
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	60	132
TOTAL	**411**	**910**

[1]Tirée des sommaires d'évaluation des municipalités 2021. Chiffre arrondi au supérieur. Population estimée en considérant qu'un chalet/maison mobile correspond à un groupe de 2,2 personnes (nombre d'habitants estimé par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour une unité d'occupation unifamiliale rural).

3.4.3 Projection démographique

Le tableau suivant présente une projection de l'évolution de la population de 2016 à 2041 pour les deux MRC. Ces projections doivent donc être interprétées avec prudence. Nous observons, pour cette période, une prévision légèrement à la hausse de la population. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), cela représente au total une hausse de 2,3 à 8,4 % de la population. Cette situation relativement stable ne nécessite pas que l'on en tienne compte lors de la planification inhérente à l'élaboration de ce plan de gestion.

Tableau 7 Perspectives démographiques

Nom MRC	2019	2021	2026	2031	2036	2041	Hausse en %
MRC de Nicolet-Yamaska	23 752	23 900	24 100	24 200	24 300	24 300	2,3%
MRC de Bécancour	19 287	20 700	20 900	20 900	20 900	20 900	8,4%

Source : Institut de la statistique du Québec. Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041, 17 octobre 2019

3.5 Description socio-économique

3.5.1 Emploi

Le recensement de Statistique Canada réalisé en 2016 permet de visualiser la répartition du nombre d'emplois par secteur SCIAN. Ceux-ci sont présentés en proportion au tableau 8. On remarque que les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour ont sensiblement le même profil économique. L'agriculture est très présente, comparativement à la région économique du Centre-du-Québec et à la province en général. Le secteur de la fabrication est plus important à la MRC de Nicolet-Yamaska, malgré que la MRC de Bécancour dispose d'un parc industriel de grande envergure. Cela peut s'expliquer par un grand nombre de petites entreprises œuvrant dans le secteur de la fabrication dans la MRC de Nicolet-Yamaska, ou par la méthode utilisée pour effectuer le recensement.

Tableau 8 Proportion d'emploi par secteur SCIAN, recensement de 2016

		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		
	Secteur primaire	Construction	Fabrication	Services de distribution	Services à la production	Services sociaux et personnels
Le Québec	2,50%	6,00%	10,80%	22,40%	16,30%	42,00%
Centre-du-Québec	6,50%	6,70%	19,70%	21,60%	9,70%	35,80%
MRC de Nicolet-Yamaska	10,70%	6,70%	15,20%	20,90%	9,70%	36,80%
MRC de Bécancour	10,20%	6,70%	14,70%	21,80%	10,70%	35,60%

Source : Statistique Canada. 2017. Québec [Province], Centre-du-Québec [Région économique], MRC de Nicolet-Yamaska, MRC de Bécancour, Québec (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit nº 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017.

3.5.2 Revenu des ménages

Selon le profil socio-économique 2016 préparé par la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour, le revenu médian des résidents de 15 ans et plus de la MRC de Nicolet-Yamaska était de 29 666$[2], soit une augmentation de 17 % depuis 2010.

Selon le même document, le revenu médian des résidents de 15 ans et plus de la MRC de Bécancour était en 2016 de 30 641$[3], soit une augmentation de 9,4 % depuis 2010.

Les médianes des deux MRC sont inférieures à celle de l'ensemble du Centre-du-Québec qui se situe à 32 975$.

3.5.3 Catégories d'habitation

À l'exception de la Ville de Bécancour et de la Ville de Nicolet, les municipalités du territoire de planification possèdent peu d'unités d'habitation dépassant les cinq logements. Pour ces municipalités, dans certains cas, les multilogements ne sont pas desservis par le service de collecte de matières résiduelles résidentielles. Le tableau 9 présente les unités d'habitation selon le type de logement. Les données sont issues des sommaires des rôles d'évaluation des municipalités du territoire.

Tableau 9 Catégorie d'habitation (unités d'habitation)

	Condo	Unifamiliale	Plex (2 à 5)	Multiplex (5 et +)	Chalet
MRC Nicolet-Yamaska					
Aston-Jonction	0	138	8	0	1
Baie-du-Febvre	0	343	31	2	0
Grand-Saint-Esprit	0	172	12	1	0
La Visitation-de-Yamaska	0	128	5	0	8
Nicolet	39	2386	280	70	35
Saint-Célestin (paroisse)	0	210	6	0	11
Saint-Célestin (village)	0	263	30	2	0
Sainte-Eulalie	0	359	10	2	16
Sainte-Monique	0	176	6	1	1
Sainte-Perpétue	0	294	14	3	3
Saint-Léonard-d'Aston	23	815	71	7	47
Saint-Wenceslas	0	447	11	3	23
Saint-Zéphirin-de-Courval	0	224	16	1	3
Odonak	0	0	0	0	0
Pierreville	0	839	89	5	88
Saint-Elphège	0	93	6	0	5
Saint-François-du-Lac	0	825	56	5	98
TOTAL	**62**	**7712**	**651**	**102**	**339**

2 https://www.sadcnicoletbecancour.ca/6272profilmrcnicoletyamaskalong2016pdf
3 https://www.sadcnicoletbecancour.ca/6272profilmrcnicoletyamaskalong2016pdf

	Condo	Unifamiliale	Plex (2 à 5)	Multiplex (5 et +)	Chalet
MRC de Bécancour					
Bécancour	294	4353	298	66	117
Lemieux	0	110	5	0	6
Manseau	0	384	16	2	12
Saint-Pierre-les-Becquets	0	458	19	2	81
Saint-Sylvère	0	276	10	0	6
Sainte-Cécile-de-Lévrard	0	145	0	0	8
Sainte-Marie-de-Blandford	0	258	8	0	54
Sainte-Sophie-de-Lévrard	0	338	10	1	39
Wôlinak	0	0	0	0	0
Sainte-Françoise	0	202	8	0	14
Fortierville	0	228	11	1	6
Parisville	0	202	9	1	8
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0	410	29	1	60
TOTAL	**294**	**7364**	**423**	**74**	**411**

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, 2020, de chacune des municipalités des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour.

3.6 Structure économique

Selon le profil socio-économique 2016 préparé par la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour, la MRC de Nicolet-Yamaska compte 2 498 entreprises qui emploient approximativement 11 510 personnes. Selon la même source, la MRC de Bécancour compte 1 948 entreprises qui emploient approximativement 9 865 personnes. La majorité des entreprises (plus de 57 % pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 55 % pour la MRC de Bécancour) comporte 1 à 4 employés.

La répartition du nombre d'employés par entreprise est présentée dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 Répartition du nombre d'entreprises en fonction du nombre d'employés

	Nombre d'entreprises				
	1 à 4	**5 à 9**	**10 à 19**	**20 à 49**	**50 et plus**
MRC de Nicolet-Yamaska	1 424	550	250	200	74
%	57%	22%	10%	8%	3%
MRC de Bécancour	1 072	409	234	156	77
%	55%	21%	12%	8%	4%

Source : Profil socio-économique 2016 – MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, SADC de Nicolet-Bécancour.

Selon les données de Statistique Canada de 2016 (tableau 8), l'économie des deux MRC se différencie de l'économie de la province par l'exploitation des terres agricoles et un secteur industriel relativement diversifié. Les principales activités manufacturières sont axées vers la transformation de ressources naturelles et la fabrication de produits de consommation.

Pour compléter notre portrait du secteur ICI de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons répertorié toutes les entreprises ayant 60 employés et plus, que nous présentons dans le tableau qui suit (tableau 11). Les données sont issues du site d'Emploi Québec, mises à jour sur une base volontaire par les entreprises. Le nombre d'employés est une valeur définie par l'entreprise elle-même sur son site Internet ou une valeur moyenne choisie issue de l'échelle déclarée sur le site d'Emploi Québec (exemple : 50 à 99 employés correspond dans le tableau 11 à 60 employés).

Tableau 11 Entreprises de 60 employés et plus – MRC de Nicolet-Yamaska

Entreprise	Description	Localisation	Nombre d'emplois
Centre Christ-Roi – CIUSSS MCQ	Autres services individuels et familiaux	Nicolet	1 014
École Nationale de Police du Québec	Écoles techniques et écoles de métiers	Nicolet	313
Nova Bus	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	Saint-François-du-Lac	250
Services de réadaptions en dépendance à Nicolet/Centre multiservices de santé et de services sociaux Christ-Roi	Établissement communautaire de soins pour personnes âgées	Nicolet	250
Sogetel inc.	Fournisseurs de services de télécommunications par fil	Nicolet	250
Nortek Air solutions Canada inc.	Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux	Saint-Léonard-d'Aston	220
Centre de Service des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge	Organismes religieux	Nicolet	150
CLSC et Centre d'hébergement de Saint-Célestin	Établissement communautaire de soins pour personnes âgées	Saint-Célestin	150
École secondaire la Découverte	École primaire et secondaire	Saint-Léonard-d'Aston	150
Hyco Canada ULC	Fabrication de toutes les autres machines d'usage général	Saint-Wenceslas	150
Sodexo	Services de restauration contractuels	Nicolet	150
Thermoforme d'Amérique inc.	Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois	Nicolet	150
PH Vitres d'Autos inc.	Grossistes-distributeurs d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	Sainte-Perpétue	140
Aliments Baril inc. (Les)	Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	Saint-Léonard-d'Aston	110
Industries Pro-Tac inc. (Les)	Fabrication d'autres produits en caoutchouc	Saint-Célestin	100

Entreprise	Description	Localisation	Nombre d'emplois
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	Écoles primaires et secondaires	Nicolet	74
Pharmacie Jean Coutu succ. 229	Pharmacies	Nicolet	64
Agrocentre Technova inc.	Fabrication d'engrais mixtes	Nicolet	60
Aldes canada div. De 9228-5329 Québec inc.	Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux	Saint-Léonard-Aston	60
Caisse Desjardins de Nicolet	Coopératives de crédit et caisses populaires locales	Nicolet	60
Centre de services scolaire de la riveraine	Écoles primaires et secondaires	Nicolet	60
Centre d'hébergement Lucien-Shooner	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	Pierreville	60
Covilac coopérative agricole	Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage	Baie-du-Febvre	60
École Curé-Brassard	Écoles primaires et secondaires	Nicolet	60
École secondaire Jean-Nicolet	Écoles primaires et secondaires	Nicolet	60
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec	Organisations syndicales	Nicolet	60
Groupe alimentaire nordique inc. (le)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Sainte-Perpétue	60
H Auger Automobiles inc.	Concessionnaires d'automobiles neuves	Nicolet	60
Maison de naissance des filles de la sagesse	Centres communautaires de soins de santé	Nicolet	60
McDonald's	Établissements de restauration à service restreint	Saint-Léonard-Aston	60
Métro Rouillard & frères	Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)	Pierreville	60
Nicobois inc.	Fabrication d'autres meubles de maison en bois	Nicolet	60
Nitek laser inc.	Estampage	Nicolet	60
Promutuel Lac St-Pierre - Les Forges	Sociétés d'assurance directe : biens, incendie, accidents et risques divers (IARD)	Baie-du-Febvre	60

Entreprise	Description	Localisation	Nombre d'emplois
Rotec International inc.	Fabrication de lits ajustables pour soins hospitaliers ou à domicile	Baie-du-Febvre	60
Rovibec inc.	Fabrication de machines agricoles	Nicolet	60
St-Hubert express	Restaurants à service complet	Saint-Léonard-Aston	60
Super Marché Clément Nicolet inc. (IGA)	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	Nicolet	60
Therrien entrepreneur général	Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel	Nicolet	60
Transport SAF inc.	Autres intermédiaires en transport de marchandises	Saint-Célestin	60
		Nombre d'entreprises total (de plus de 60 employés) : 40	
		Nombre d'employés total : 5 065	

Source : Emploi Québec, direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, mis à jour selon le dernier recensement de Statistique Canada en 2016. Recherche effectuée pour la MRC de Nicolet-Yamaska pour les entreprises de 5 employés et plus. Liste complète des ICI par code SCIAN disponible en annexe.

Comme les ICI du territoire de la RIGIDBNY sont desservis par le secteur privé, la RIGIDBNY ne possède pas d'information sur la quantité ni la composition des matières résiduelles que ces ICI génèrent.

Tel que réalisé pour la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons complété le portrait du secteur ICI de la MRC de Bécancour, en présentant au tableau 12 toutes les entreprises ayant 60 employés et plus. Les entreprises localisées dans le parc industriel et portuaire de Bécancour ont été exclues du tableau présenté ci-dessous. Elles seront présentées à la section *industrie lourde*.

Tableau 12 Entreprises de 60 employés et plus (excluant celles du parc industriel et portuaire de Bécancour) – MRC de Bécancour

Entreprise	Description	Localisation	Nombre d'emplois
Lignco	Construction de routes, de rues et de ponts	Bécancour	100
Métro Plus Saint-Grégoire inc.	Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)	Bécancour	100
Ville de Bécancour	Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales	Bécancour	100
Canneberges Atoka inc.	Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	Manseau	100
Autocar Hélie inc.	Services d'autobus nolisés	Bécancour	60

Entreprise	Description	Localisation	Nombre d'emplois
Caisse Desjardins Godefroy	Coopératives de crédit et caisses populaires locales	Bécancour	60
Centre de Services de Bécancour	Établissements résidentiels pour alcoolisme et toxicomanie	Bécancour	60
CLSC Godefroy	Centres communautaires de soins de santé	Bécancour	60
Complexe Hôtelier Le Cinquante-Cinq	Hôtels	Bécancour	60
École Beauséjour	Écoles primaires et secondaires	Bécancour	60
Fromagerie l'Ancêtre inc.	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	Bécancour	60
Mi Maintenance Industrielle inc.	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)	Bécancour	60
Tim Hortons	Établissements de restauration à service restreint	Bécancour	60
Transport & Entreposage Paradis inc.	Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge complète	Bécancour	60
Viandes Seficlo inc.	Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses	Bécancour	60
Villa Domaine St-Grégoire S.E.N.C.	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	Bécancour	60
Entreprises H.M. Métal Inc. (Les)	Ateliers d'usinage	Sainte-Sophie-de-Lévrard	60
Paniers P. & P. inc. (Les)	Fabrication de contenants et de palettes en bois	Saint-Pierre-les-Becquets	60
		Nombre d'entreprises total (de plus de 60 employés) : 18	
		Nombre d'employés total : 1 240	

Source : Emploi Québec, direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, mis à jour selon le dernier recensement de Statistique Canada en 2016. Recherche effectuée pour la MRC de Bécancour pour les entreprises de 5 employés et plus. Liste complète des ICI par code SCIAN disponible en annexe.

3.6.1 L'industrie lourde

Le parc industriel de la MRC de Bécancour regroupe des industries œuvrant essentiellement dans le domaine des produits métalliques et chimiques. On y produit, entre autres, 390 000 tonnes d'aluminium, 73 000 tonnes de peroxyde d'hydrogène, 19 100 tonnes d'hydrogène, 830 000 tonnes de produits chimiques divers, 120 000 tonnes d'alkyl benzène linéaire, 70 000 tonnes de produits réfractaires, 50 000 tonnes de silicium et on y transforme une grande quantité de métaux. Dans le domaine alimentaire, l'usine d'huile végétale TRT-ETGO, anciennement important importateur de canola de l'Est du Canada a été vendu en août 2015 à la compagnie Viterra. Un incendie majeur a eu lieu à l'usine de Viterra en juin 2020, ce qui a pu limiter ses activités.

Le parc industriel sur le territoire de la ville de Bécancour est administré par la société d'État, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) qui a pour mandat de développer un parc industriel et de le doter des infrastructures nécessaires à l'implantation d'industries lourdes. La production de matières résiduelles par les entreprises du parc a un impact sur l'atteinte des objectifs de réduction des quantités de matières éliminées par habitant sur le territoire de la MRC.

Afin d'essayer de mieux cibler les grands générateurs de matières résiduelles du territoire de planification, nous avons répertorié les entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour. Les données proviennent du répertoire d'entreprises du site web de la SPIPB et des données d'Emploi Québec. Ces entreprises sont énumérées dans le tableau 13.

Tableau 13 Entreprise du parc industriel et portuaire de Bécancour

Entreprise	Nombre d'employés
Air Liquide Canada	16
Hydro-Québec / Centrale Gentilly-2	150
Aluminerie de Bécancour	1 000
Consultants S.L. & B. inc.	200
Arkema	59
Canadoil Forge Ltd.	110
Cepsa Chimie Bécancour	63
Les Industries McAsphalt Limitée (MCA)	-
Olin Canada ULC	185
Services de transformation Bécancour inc.	21
Silicium Québec sec	182
TransCanada Energy Ltée	19
Viterra inc. (remplace TRT ETGO)	130
André Bouvet Ltee	50
Bellemare Béton	-
BMI 2000 (Bécancour Métal) inc.	30
Castaloop	-
Construction Lavigne & Baril inc.	20
Duratek Équipements inc.	2
Hydraexcel inc.	30
Les excavations Marchand & Fils, division Bécancour	10
Location d'outils Simplex	-

Entreprise	Nombre d'employés
Metaltek Laser inc.	12
Métaux DMS inc.	13
Multi-Pièces Blanchette inc.	15
N. Simard & Frères inc.	-
QSL	135
Servitank	3
Nombre d'entreprises totales : 28 **Nombre d'employés totaux : 2 455**	

Source : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, liste des entreprises du parc industriel, 2016.

3.6.2 Agriculture

Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska comporte plus de 98 % de sa superficie totale en zone agricole. Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Nicolet-Yamaska, paru en 2017, fixe les principaux objectifs pour la mise en valeur de la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles et agroalimentaires.

D'après l'entrepôt de données ministérielles du MAPAQ, le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska comptait 496 exploitations agricoles en 2020. Une large part de sa superficie terrestre est cultivée avoisinant les 60% de la superficie terrestre totale (MAPAQ, 2020). Le PDZA de la MRC de Bécancour date de 2010, les informations qui sont présentes risquent de ne plus être à jour, mais nous croyons cependant qu'elles permettent d'établir un portrait de la situation suffisamment précis pour les besoins du PGMR. La superficie agricole, incluant la forêt, correspond à 95 % du territoire. En 2006, la MRC de Bécancour comportait 466 fermes, pour une superficie totale cultivée de 52 636 hectares.

3.6.3 Tourisme

La MRC de Nicolet-Yamaska possède l'avantage de détenir des attraits touristiques, dû à sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent et de la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre. Son patrimoine est riche et diversifié. Auparavant, les premiers établis sur le territoire étaient les Mohicans et les Abénakis. Seuls les Abénakis restèrent dans la région où ils fondèrent le village d'Odanak. Le Musée des Abénakis, premier musée autochtone au Québec, accueille les visiteurs pour faire découvrir ce peuple de première nation.

La MRC de Nicolet-Yamaska a mis en place des baladodécouvertes[4] sous forme de cartes interactives permettant de découvrir les points d'intérêt de la région. Deux musées sont établis dans la région à savoir le Musée des Religions du Monde à Nicolet, et le musée des Abénakis à Odanak. Le camping Val-Léro à Saint-Célestin permet d'accueillir les visiteurs en été.

Le secteur touristique de la MRC de Nicolet-Yamaska représente 17 entreprises de plus de 5 employés, soit l'équivalent de plus de 372 emplois de la région. À noter que selon le profil socio-économique réalisé par la SADC Nicolet-Bécancour en 2016, plus de 57 % des entreprises avec employés de la MRC de Nicolet-Yamaska sont dans la catégorie 1 à 4 employés. Les données auxquelles nous avons eu accès comptabilisent uniquement les entreprises de plus de 5 employés.

[4] https://baladodecouverte.com/circuits/872/histoire-de-la-mrc-nicolet-yamaska--cartes-interactives

Ainsi, les données dont nous disposons sur le nombre d'entreprises du secteur touristique de la MRC de Nicolet-Yamaska pourraient être sous-évaluées.

La MRC de Bécancour est la porte d'entrée de la région du Centre-du-Québec. Elle est sillonnée par la Route des Navigateurs et longée par le fleuve Saint-Laurent, ce qui fait d'elle une région appréciée par les cyclistes et les amoureux de la nature. La MRC de Bécancour est reconnue pour ses gourmandises, ses lieux historiques et son centre d'interprétation. Comme la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC de Bécancour abrite un territoire autochtone abénaquis (Wôlinak).

La MRC de Bécancour abrite le marché Godefroy, le Centre de la Biodiversité du Québec, le Parc écologique Godefroy et le Parc Régional de la rivière Gentilly, etc. La MRC de Bécancour dispose sur son territoire du plus complet complexe équestre du Québec, le Complexe Équestre Bécancour. Ouvert en tout temps de l'année, il a une capacité d'accueil de 5 000 spectateurs. À cela s'ajoutent également les deux clubs de golf du territoire, le Club de golf de Godefroy et celui de Gentilly.

Le secteur touristique de la MRC de Bécancour représente plus de 10 entreprises de plus de 5 employés, soit l'équivalent de plus de 225 emplois de la région. Comme pour la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC de Bécancour possède une majorité d'entreprises (plus de 55 %) comprise dans la catégorie 1 à 4 employés. Les données que nous avons eu accès comptabilisent uniquement les entreprises de plus de 5 employés. Ainsi, le nombre d'entreprises du secteur touristique de la MRC de Bécancour pourrait être sous-évalué.

4 Responsabilités et compétences en gestion des matières résiduelles

4.1 Rôle et compétence des intervenants municipaux

4.1.1 Les municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion révisé ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. En effet, la MRC planifie alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : « Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. »

De plus : « Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. »

« Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. »

MRC Nicolet-Yamaska

Tel que précisé précédemment, les MRC ont l'obligation légale d'élaborer le PGMR et les municipalités locales d'en assurer la mise en œuvre sur leur territoire. Toutefois, plusieurs responsabilités liées au PGMR sont confiées à la RIGIDBNY sur le territoire de ses municipalités membres (tableau 2). Pour les municipalités de Pierreville, Saint-Elphège et Saint-François-du-Lac une partie de la responsabilité relève de la RGMRBSF qui s'occupe de la collecte des matières résiduelles.

MRC de Bécancour

Comme les huit municipalités du territoire d'application ainsi que la communauté de Wôlinak sont membres de la RIGIDBNY pour la gestion de leurs matières résiduelles, c'est donc cette dernière qui a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Bécancour. Rappelons cependant que les municipalités de Sainte-Françoise, Fortierville, Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent, en respect des dispositions de l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement sont couvertes par le PGMR de la MRC de Lotbinière donc exclues du présent PGMR.

4.1.2 Les MRC

La Loi sur la qualité de l'environnement confère à la MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l'adopter et de le réviser. Ainsi, le plan de gestion doit être révisé tous les sept ans par le conseil. À cette fin, il doit adopter, par résolution et au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé. Les MRC ont, par le fait même, l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

La MRC de Nicolet-Yamaska ne possède pas de règlement en gestion des matières résiduelles. Les règlements des municipalités locales en matière de gestion des matières résiduelles sont présentés à la section 4.1.5. Cette gestion, à l'exception de la gestion des boues de fosses septiques, est assurée par la RIGIDBNY. Il en est de même pour la MRC de Bécancour.

4.1.3 Les ententes intermunicipales

Aucune entente intermunicipale, autres que celles concernant la création des deux régies intermunicipales soit la RIGIDBNY et la RIGMRBSF, n'est en vigueur sur le territoire des deux MRC.

4.1.4 Les régies intermunicipales

Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour- Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY)

La RIGIDBNY est composée de 23 municipalités réparties sur le territoire des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. Le tableau suivant identifie les municipalités membres de la RIGIDBNY dans chacun des territoires de MRC.

Tableau 14 Municipalités membres de la RIGIDBNY

Municipalités de la MRC de Bécancour	Municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska
Bécancour	Aston-Jonction
Lemieux	Baie-du-Febvre
Manseau	Grand Saint-Esprit
Saint-Pierre-les-Becquets	La-Visitation-de-Yamaska
Saint-Sylvère	Nicolet
Sainte-Cécile-de-Lévrard	Saint-Célestin paroisse
Sainte-Marie-de-Blandford	Saint-Célestin village
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Saint-Léonard-d'Aston
Wôlinak	Saint-Wenceslas
	Saint-Zéphirin-de-Courval
	Sainte-Eulalie
	Sainte-Monique
	Sainte-Perpétue

La RIGIDBNY a été créée en 1995. « Cette entente a pour objet la gestion globale par les parties détaillées à la présente des matières résiduelles, notamment mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités et du Conseil qui sont membres. Ce service peut comprendre, entre autres, l'enlèvement, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction, le réemploi, le recyclage, l'utilisation, le compostage, le traitement, l'élimination des matières résiduelles ». L'entente a une durée de 20 ans; elle a été renouvelée en juillet 2015 et est désormais renouvelable par tranche de 10 ans.

La RIGIDBNY s'est jusqu'à présent investie dans plusieurs initiatives de gestion des déchets. Elle ne possède pas d'équipement, elle gère, au nom de ses membres, les activités de gestion de matières résiduelles qu'elle doit mettre en œuvre selon le plan de gestion des matières résiduelles des deux MRC soit celle de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska. À l'époque, les deux MRC ont choisi d'élaborer chacun leur plan de gestion de matières résiduelles. Pour la révision du présent PGMR, les MRC ont décidé de déléguer la réalisation de leur PGMR respectif à la RIGIDBNY (résolutions 2020-06-169 pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 2020-05-100 pour la MRC de Bécancour). La RIGIDBNY a, une fois de plus, reçu le mandat des deux MRC de procéder à la présente révision, mais dans un contexte de PGMR conjoint.

Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMRBSF)

Les municipalités membres de la RGMRBSF, au nombre de 9, ont renouvelé en 2016 l'entente de la RGMRBSF jusqu'au 31 décembre 2036. En plus de ses membres, la RGMRBSF dessert, à titre de client, d'autres municipalités ainsi que le territoire autochtone d'Odanak.

La RGMRBSF a été créée le 20 juin 1995 pour une période de 20 ans renouvelable. Son territoire d'activité couvre une partie des MRC de Nicolet-Yamaska, de Drummond et du Bas-Richelieu. Le mandat confié à cette régie est d'assurer la collecte le transport, le traitement, le recyclage, le compostage, l'entreposage, si nécessaire, et l'enfouissement définitif des matières résiduelles. Contrairement à la RIGIDBNY, la RGMRBSF possède des équipements de collecte de matières

résiduelles. Sa flotte de camions, au nombre de douze, dessert l'ensemble des municipalités membres, entre autres pour la collecte des matières organiques de porte en porte.

De plus, la RGMRBSF est créatrice d'emplois, elle compte à son actif plus de treize employés pour répondre à toutes les exigences des domaines du transport, du service à la clientèle, du milieu municipal, de l'environnement et pour toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement.

4.1.5 Règlements

Ni la RIGIDBNY ni la RGMRBSF ne possède de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

La demande d'information transmise aux Municipalités en 2020 a permis d'obtenir les règlements municipaux en vigueur sur le territoire d'application du PGMR conjoint. Au niveau des municipalités locales de la MRC de Bécancour, aucune ne dispose de règlement encadrant la gestion des matières résiduelles, à l'exception de la Ville de Bécancour.

La Ville de Bécancour a adopté, en 2008, le règlement numéro 1173, encadrant la gestion des matières résiduelles du territoire et définissant les spécifiés de la collecte (types de bacs admissibles, matières acceptées, le déroulement de la collecte, ainsi que les interdictions).

Au niveau de la MRC de Nicolet-Yamaska, seule la Ville de Nicolet et la Municipalité d'Aston-Jonction ont adopté un règlement encadrant la gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

La Ville de Nicolet a adopté le règlement 413-2020 lors de la séance du 14 décembre 2020. Ce règlement remplace le règlement 604-90 qui a été abrogé lors de l'adoption du nouveau règlement. Le nouveau règlement encadre la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Nicolet. Il est spécifié que toute matière résiduelle doit être acheminée à un lieu sous la responsabilité de la RIGIDBNY. Ce règlement oblige le tri et la récupération des matières recyclables générées par les occupants d'un immeuble résidentiel, d'un commerce, d'une industrie et d'une institution. Il définit également les dispositions des collectes organisées sur le territoire. Il spécifie que les résidus domestiques dangereux doivent être disposés aux endroits et selon l'horaire déterminé par la RIGIDBNY.

La Municipalité d'Aston-Jonction a adopté le règlement no-7 le 7 août 1997, encadrant l'enlèvement des déchets solides, des matières secondaires et des encombrants. Il définit où et comment les encombrants doivent être placés pour être collectés, le poids maximal admis (25 kg). Il stipule également que la population sera avisée chaque année des modalités de la collecte des encombrants (jour et heure de collecte). Finalement, ce règlement oblige tous les propriétaires d'unité de logement à payer une taxe annuelle pour la collecte des déchets solides.

Les deux MRC ne possèdent pas de règlement encadrant la gestion des matières résiduelles.

4.1.6 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Vous trouverez dans le tableau 15 une liste des intervenants œuvrant en gestion de matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour. Bien qu'assez complète, cette liste ne se veut pas exhaustive.

Tableau 15 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles du territoire de planification

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
Plastique agricole	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Aston-Jonction
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Sainte-Monique
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Zéphirin-de-Courval
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et résidus verts	Écocentre de Saint-Grégoire (RIGIDBNY)	Saint-Grégoire (Bécancour)
	Écocentre de Nicolet (RIGIDBNY)	Nicolet
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Gentilly (Bécancour)
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Pierre-les-Becquets
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Manseau
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Nicolet
	Écocentre	Odanak
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Eulalie
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Léonard-d'Aston
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Baie-du-Febvre
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Aston-Jonction
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Zéphirin-de-Courval
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Village Saint-Célestin
Résidus verts (seulement)	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Bécancour
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Sainte-Gertrude
Peinture et RDD	Garage municipal	Aston-Jonction
	Garage municipal	Bécancour
	Édifice des travaux publics	Nicolet
	Édifice municipal	Sainte-Marie-de-Blandford
	Garage municipal	Saint-Léonard-d'Aston
	À l'arrière de la caserne de pompiers	Saint-Pierre-les-Becquets
	À l'arrière de la caserne de pompiers	Saint-Zéphirin-de-Courval
	10 275, chemin Leblanc	Wôlinak
	Écocentre de Saint-Grégoire (RIGIDBNY)	Saint-Grégoire (Bécancour)
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Nicolet
	Écocentre	Odanak
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Léonard-d'Aston
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Aston-Jonction
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Zéphirin-de-Courval
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Wôlinak
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Sainte-Marie-de-Blandford
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Bécancour

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
	Point de dépôts (RIGIDBNY)	Saint-Pierre-Les-Becquets
Peinture (seulement)	Covilac Coop Agricolev	Baie-du-Febvre
	Canadian Tire Nicolet	Nicolet
	L.D. Roy Inc.	Sainte-Perpétue
	Garage municipal	Saint-Célestin
	Quincaillerie Unimat	Saint-Pierre-les-Becquets
	Marché St-Sylvère	Saint-Sylvère
	Pièces et Accessoires Rive-Sud	Saint-Wenceslas
Bonbonne de propane	Pièces et Accessoires Rive-Sud	Saint-Wenceslas
	Mini liquidation Hélie	Saint-Wenceslas
	Récupération Beaulac	Nicolet
	Écocentre	Odanak
Piles domestiques	Dépanneur Aston	Aston-Jonction
	Bureau municipal Bibliothèque	Baie-du-Febvre
	Bureau municipal	Bécancour
	Papeterie du Sagittaire	Bécancour (Secteur Gentilly)
	Métro Plus CCICQ Auberge Godefroy	Bécancour (Secteur Saint-Grégoire)
	Bureau municipal	Lemieux
	Marché Minot	Manseau
	Bibliothèque municipale H.-N.-Biron Marché IGA Prêt-à-Reporter	Nicolet
	Écocentre	Odanak
	Marché Ami	Saint-Célestin
	Bureau municipal	Sainte-Eulalie
	Bureau municipal	Sainte-Marie-de-Blandford
	Bureau municipal	Sainte-Monique
	Marché Bonichoix L.D. Roy Inc.	Sainte-Perpétue
	Bureau municipal	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	Boisclair Accomodation Inc. Les Équipements laitiers Beaudry & Morin inc BMR J.M Doucet inc.	Saint-Léonard-d'Aston
	Bureau municipal	Saint-Pierre-les-Becquets
	Bureau municipal	Saint-Wenceslas
	Bureau du Conseil de bande	Wôlinak
Batteries d'auto	Pièces d'autos Carquest	Gentilly
	Récupération Beaulac	Nicolet
	Écocentre	Odanak
	Pièces & Acc. Rive-Sud Mini liquidation Hélie	Saint-Wenceslas
Appareils électroniques	Garage municipal	Aston-Jonction
	Dans le stationnement en arrière de l'hôtel de ville	Baie-du-Febvre

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
	Bureau municipal	Bécancour
	Papeterie Le Sagittaire	Bécancour (Secteur Gentilly)
	Hôtel de ville	Manseau
	Édifice des travaux publics Logesco informatique	Nicolet
	Écocentre	Odanak
	Bureau municipal	Sainte-Cécile-de-Lévrard
	Garage municipal	Sainte-Eulalie
	Bureau municipal	Sainte-Marie-de-Blandford
	Garage municipal	Sainte-Perpétue
	À l'arrière du bureau municipal	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	Garage municipal	Saint-Léonard-d'Aston
	À l'arrière de la caserne de pompiers	Saint-Pierre-les-Becquets
	Salle municipale	Saint-Sylvère
	Centre communautaire	Saint-Wenceslas
	Écocentre de Nicolet (RIGIDBNY)	Nicolet
	À l'arrière de la caserne de pompiers	Saint-Zéphirin-de-Courval
Cartouches d'encre usagées	Papeterie Le Sagittaire	Bécancour (Secteur Gentilly)
	APDIP Pharmacie Jean Coutu Logesco	Nicolet
	Soudex	Grand-St-Esprit
Vieux meubles en bon état	Entraide Bécancour	Bécancour
	Écocentre	Odanak
	Mini liquidation Hélie	Saint-Wenceslas
	Ludolettre	Saint-Léonard-d'Aston
Vêtements usagés	Entraide Bécancour	Bécancour
	Boutique Quatre saisons	Bécancour (secteur Gentilly)
	Méli-Mélo (jouets, vaisselle, etc.)	Lemieux
	Comptoir La Penderie Prêt-à-reporter	Nicolet
	Ludolettre (jouets, vaisselle, etc.)	Saint-Léonard-d'Aston

5 Recensement des installations de GMR

La section 5 présente un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, tant privées que publiques, du territoire de planification ainsi que des MRC limitrophes.

La MRC de Bécancour possède l'avantage d'avoir sur son territoire des installations de traitement : un lieu d'enfouissement technique pour les résidus industriels, un centre de traitement des sols contaminés, un centre de tri de CRD et une plateforme de compostage, qui sont situés à Bécancour, propriétés de l'entreprise Enfoui-Bec. Ces installations représentent un potentiel important pour le volet valorisation de plusieurs résidus valorisables générés sur le territoire de planification, comparativement à la MRC de Nicolet-Yamaska où la majeure partie des matières résiduelles est traitée à l'extérieur du territoire de planification.

5.1 Lieu d'enfouissement technique

La grande majorité des matières résiduelles non valorisables provenant des secteurs résidentiels, ICI et CRD du territoire de planification est envoyée au lieu d'enfouissement technique (LET) de Gesterra à Saint-Rosaire.

Le lieu d'enfouissement technique industriel situé à Bécancour, au 9125, des Hêtres, propriété de Gestion 3LB, accepte uniquement les matières non dangereuses des industries et commerces. Les sols contaminés sont traités par le centre de traitement de sols et l'enfouissement est utilisé comme dernier recours. L'étude d'impact du projet du LET et du centre de traitement des sols[5] prévoit que 61 % des sols reçus seront valorisés. Les fibres et résidus de verre, les retailles et résidus de plastique, les rejets de décapeuse au jet de sable, le sable de balayage de rue, les résidus amiantés, les cendres et les boues de nettoyage sont également acceptés.

Le tableau 16 présente les LET à proximité du territoire d'application. Il est à noter que les informations compilées dans ce tableau sont tirés du rapport « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes » (2022).

Tableau 16 Liste des lieux d'enfouissement technique desservant le territoire

Localisation	Propriétaires	Capacité résiduelle (m^3)	Quantités annuelles autorisées (t/an)	Durée de vie prévue (an)	Année de fermeture estimée
Drummondville	WM Québec inc.	13 150 000	346 867	7	2030
Saint-Étienne-des-Grès	Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie)	2 488 000	250 000	7	2030
Saint-Rosaire	Gesterra	4 731 345	150 000	36	2059
Saint-Flavien	MRC Lotbinière	288 154	17 000	7	2030
Saint-Thomas	Groupe EBI	10 147 076	700 000	11	2034
Bécancour	Gestion 3LB	1 114 202 [1]	60 000 [1]	28 [1]	2047 [1]
Bécancour	Olin Canada ULC[2]	227 330	n/d	16	2139
Bécancour	Lemay-Bec inc. (LEDCD)	323 674	n/d	3	2026

Source : Tiré des PGMR 2015-2020 des MRC de Drummondville, d'Arthabaska, de Lotbinière, de Maskinongé, d'Autray.

[1] Communication avec le gestionnaire du site, information pour l'année 2019.

[2]Le LET de Olin Canada ULC est à usage exclusif de l'entreprise. Les informations proviennent du Rapport 364 du BAPE intitulé « État des lieux et gestion des résidus ultimes », 2022.

On retrouve également sur le territoire de desserte un lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD) autorisé et en exploitation. Ce LEDCD est situé au 18055, rue Gauthier à Bécancour et il est exploité par Lemay-Bec inc. Le volume autorisé est de 1 572 590 m^3.

[5] Rapport d'analyse environnementale pour le projet de lieu d'enfouissement et de centre de traitement de sols contaminés sur le territoire de la ville de Bécancour par Gestion 3LB inc, juillet 2018.

5.2 Centre de tri des matières recyclables

Les matières recyclables de la collecte sélective du territoire d'application sont envoyées au centre de tri de la MRC d'Arthabaska. Certaines municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska sont desservies par la RGMRBSF (Pierreville, Saint-Elphège et Saint-François-du-Lac); les matières recyclables collectées par la RGMRBSF sont envoyées vers le de tri de la MRC de Drummond. Les centres de tri inventoriés ci-dessous acceptent les matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur ICI.

Tableau 17 Liste des centres de tri des matières recyclables desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation	Approvisionnement
Centre de tri	Récupération Mauricie	MRC de Maskinongé	Résidentiel et ICI
	Récupération Centre-du-Québec	MRC de Drummond	Résidentiel et ICI
	Récupération Gaudreau	MRC d'Arthabaska	Résidentiel et ICI

Le centre de tri « Récupération Gaudreau » est situé à Victoriaville, au 350, rue de la Bulstrode. Il dispose d'un système de tri mécanisé permettant de récupérer plus de 26 catégories de matières différentes. Sa capacité est de plus de 50 000 tonnes de matières recyclables par année. Le taux de rejet du centre de tri est de 12,85 % en 2020 (communication avec Gesterra).

Le centre de tri Récupération Centre-du-Québec est situé à Drummondville. Il a une capacité maximale de 60 000 tonnes par année. Le taux de récupération du centre de tri est inconnu.

Le centre de tri du Récupération Mauricie est situé à Saint-Étienne-des-Grès, au 400, boulevard de la Gabelle. Il dispose d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes par an. En 2014, son taux de rejet était de 7,94 %. Il a fait partie du programme d'amélioration des centres de tri de RECYC-QUÉBEC.

5.3 Réseau d'écocentres

La RIGIDBNY est propriétaire de deux écocentres, l'un sur le territoire de la MRC de Bécancour, se trouve dans le secteur Saint-Grégoire et est opéré par Enfoui-Bec. Le second, sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, est situé dans la ville de Nicolet; cet écocentre est également opéré par un entrepreneur privé mandaté par la RIGIDBNY. Seul l'écocentre de Saint-Grégoire, exploité par Enfoui-Bec, accepte les matières des ICI. La RIGIDBNY a également mis en place un réseau de points de dépôt qui accepte pour certains les résidus verts et les résidus de CRD, les résidus verts seulement, les plastiques agricoles et les résidus domestiques dangereux (RDD). L'ensemble des installations du territoire est décrit par le tableau suivant.

Tableau 18 Liste des écocentres et des points de dépôts desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation
Écocentres	Enfoui-Bec	MRC de Bécancour
	RIGIDBNY	MRC de Nicolet
	RIGIDBNY	Gentilly

Installation	Exploitant	Localisation
Points de dépôts CRD et résidus verts		Saint-Pierre-les-Becquets
		Manseau
		Sainte-Sophie-de-Lévrard
		Nicolet
		Sainte-Eulalie
		Saint-Léonard-d'Aston
		Baie-du-Febvre
		Aston-Jonction
		Saint-Zéphirin-de-Courval
		Village Saint-Célestin
		Sainte-Monique
Points de dépôts (résidus verts seulement)	RIGIDBNY	Bécancour
		Sainte-Gertrude
Points de dépôts – plastiques agricoles	RIGIDBNY	Aston-Jonction
		Saint-Zéphirin-de-Courval
Points de dépôts - RDD	RIGIDBNY	Saint-Pierre-les-Becquets
		Bécancour
		Sainte-Marie-de-Blandford
		Wôlinak
		Nicolet
		Saint-Léonard-d'Aston
		Aston-Jonction
		Saint-Zéphirin-de-Courval

L'écocentre de Nicolet dispose de huit conteneurs permettant la séparation des bois de construction, des métaux, des agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique), des bardeaux d'asphalte et du gypse. Les résidus ultimes y sont également acceptés.

L'écocentre de Saint-Grégoire dispose de sept conteneurs permettant la séparation des agrégats (béton, roche, brique, asphalte, céramique), des bardeaux d'asphalte, des bois de construction, des métaux et des résidus verts. Parmi les RDD seulement les peintures et les huiles sont récupérées. Les électroménagers sont disposés dans le conteneur de métal et les produits électroniques (TIC) ne sont pas collectés. Les résidus ultimes peuvent également être déposés à l'écocentre.

L'écocentre de Nicolet est ouvert à partir de fin avril jusqu'à mi-novembre trois jours par semaine à savoir le jeudi de 16h à 9h, le vendredi et le samedi de 9h à 16h.

L'écocentre de Saint-Grégoire est ouvert sur les horaires courants à partir de fin avril jusqu'à mi-novembre. Les horaires courants sont du lundi au mercredi de 13h à 17h, le jeudi de 13h à 17h, le vendredi et le samedi de 9h à 15h. En période hivernale, l'écocentre ouvre uniquement le samedi de 9h à 15h.

La RIGIDBNY a également mis en place douze points de dépôts sur son territoire permettant de collecter les résidus verts ainsi que les résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Le service des points de dépôts volontaires est offert en tout temps en période estivale (fin avril à mi-novembre). Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska dispose également de trois points de dépôts pour les plastiques agricoles.

On retrouve également sur le territoire huit points de collecte des RDD, situés dans les garages municipaux de Saint-Pierre-les-Becquets, de Bécancour, de Sainte-Gertrude, et de Wölinak pour la MRC de Bécancour; et de Nicolet, Saint-Léonard-d'Aston, Aston-Jonction, et Saint-Zéphirin-de-Courval pour la MRC de Nicolet-Yamaska. Ces points de dépôt reçoivent également les matières couvertes par une responsabilité élargie des producteurs (REP), comme la peinture, les piles, les produits électroniques et les lampes au mercure.

La MRC de Bécancour dispose également d'un point de dépôt pour les peintures au Marché Saint-Sylvère (Saint-Sylvère). Quant à la MRC de Nicolet-Yamaska, quatre points de dépôts pour les peintures, situés à Covilac Coop Agricole (Baie-du-Febvre), au garage municipal de Saint-Célestin Village, et à Pièces et Accessoires Rive-Sud (Saint-Wenceslas), et L.D.Roy Inc. (Sainte-Perpétue) permettent d'améliorer la desserte.

5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques

Les municipalités du territoire acheminent leurs boues de fosses septiques aux installations de traitements des eaux usées de ces dernières. Par exemple, pour la ville de Bécancour, les boues de fosses septiques sont acheminées aux étangs aérés du secteur Ouest. Les boues de ces étangs sont valorisées par le secteur agricole.

Lorsque les installations municipales de traitement des eaux usées ne le permettent pas, les boues de fosses septiques sont acheminées au centre de traitement des boues de Gesterra, à Saint-Rosaire. Les boues sont incorporées au compost sur les plateformes conçues à cet effet. Le site a une capacité supérieure à 12 000 tonnes par année. La liste des centres de traitement des boues de fosses septiques du territoire est présentée au tableau 19.

Tableau 19 Liste des centres de traitement des boues desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de traitement des boues	Gaudreau Environnement	MRC d'Arthabaska
Installation de traitement des eaux usées (étangs aérés/RBGS) – Bécancour secteur Ouest	Ville de Bécancour	Ville de Bécancour (secteur ouest)

5.5 Plateforme de compostage

La plateforme de compostage d'Enfoui-Bec dessert le territoire des deux MRC. L'installation d'Enfoui-Bec se situe à Bécancour, au 8055 rue Gauthier. C'est une plateforme de compostage à andains extérieurs avec brassage et retournement. Les matières acceptées sont les résidus verts et les boues de papetières. Nous ne détenons aucune information quant à l'usage actuel du compost produit et des capacités de traitement de l'installation d'Enfoui-Bec.

Tableau 20 Liste des centres de compostage desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation
Plateforme de compostage	Enfoui-Bec	MRC de Bécancour
	Gesterra	MRC d'Arthabaska
	Fafard et Frères Ltée,	MRC de Drummond

Le territoire a l'avantage d'être à proximité de deux centres de compostage. L'un appartient à Gesterra, et est situé à Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska). Selon les informations de 2014, la capacité du site est de 60 000 tonnes par année. La plateforme accepte les résidus verts, les résidus alimentaires du secteur résidentiel et du secteur ICI.

Le second est la plateforme de compostage en andains de Fafard et Frères Ltée, situé dans la municipalité de Saint-Bonaventure. L'installation accepte les matières organiques de la collecte des bacs bruns et les résidus verts provenant des écocentres. Il accepte également les résidus solides de l'industrie agroalimentaire tels les fumiers et les litières, divers végétaux et des écorces de résineux. Les matières organiques servent à produire du compost.

5.6 Centre de tri de résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Tableau 21 Liste des centres de tri CRD desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de tri de CRD	Enfouibec	MRC de Bécancour

La seule installation présente sur le territoire appartient à Enfoui-Bec. Le centre de tri d'Enfoui-Bec est reconnu par RECYC-QUÉBEC. De niveau « Bronze », il a une capacité annuelle de 60 000 tonnes[6], et réalise le tri de sept types de matières :

- Agrégats,
- Bardeaux d'asphaltes
- Bois
- Carton
- Métaux
- Plastique et PVC

Son taux de recyclage et de valorisation de la matière varie suivant le type de matière, mais globalement l'installation affiche un taux de mise en valeur de 35 %.

5.7 Autres installations de recyclage

Tableau 22 Liste autres installations de recyclage desservant le territoire

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de recyclage des peintures	Laurentide Re/sources	Victoriaville
Centre de gestion intégrée des halocarbures (CGIH)	PureSphera	Bécancour

Laurentide Re/sources est la seule installation de recyclage des résidus domestiques dangereux à proximité du territoire d'application. L'entreprise est spécialiste dans la revalorisation et le recyclage de la peinture résidentielle post-consommation ainsi que le tri des huiles usées, piles et batteries usagées et ampoules contenant du mercure.

L'usine Laurentide Re/sources est située à Victoriaville. Elle dispose d'une technologie permettant de valoriser les peintures, les résidus dangereux domestiques (RDD), les piles, les ampoules fluo compactes et les huiles usées, en collaboration avec différents programmes gouvernementaux au Québec. L'usine compte une centaine d'employés et ses produits valorisés se retrouvent dans plusieurs pays. Sur le site web de l'usine, on peut lire qu'au cours de ces trois dernières années, l'usine a valorisé plus de 600 tonnes de peinture et 4 400 tonnes de contenants.

6 Installations reconnues par RECYC-QUÉBEC, septembre 2021, repéré à https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf

PureSphera est une entreprise qui s'occupe de la collecte et du recyclage des appareils frigorifiques ménagers. Son usine est localisée à Bécancour. C'est la seule entreprise au Canada qui dispose de la technologie pour capter les halocarbures dans la mousse isolante. Elle offre ses services aux municipalités et MRC pour le recyclage des appareils frigorifiques ménagers, et également aux entreprises (récupération des gaz réfrigérants et des anciens équipements). Son usine de Bécancour a permis la valorisation à l'échelle de la province de 55 400 tonnes de matières premières (acier, plastiques, cuivres, aluminiums, verres, etc.) et a permis d'éviter l'émission de 300 000 tonnes de GES par année.

6 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

6.1 Secteur municipal

6.1.1 Programme de réduction à la source

La RIGIDBNY a initié un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables, permettant de réduire les quantités de couches envoyées à l'enfouissement. Les familles du territoire d'application des deux MRC ont pu profiter d'une aide financière de 9 598 $ en 2019 (et de 12 290 $ en 2018). Sachant qu'un enfant utilise près de 820 kg de couches, ce programme a permis d'éviter la production de 47 tonnes de couches destinées à l'enfouissement en 2019.

La RIGIDBNY a également mis en place une aide financière pour l'achat d'équipements de compostage domestique. Au cours de l'année 2019, une centaine d'équipements ont été distribués. De plus, la RIGIDBNY a amorcé en 2017, un projet de compostage dans les écoles, ce qui a permis de détourner de l'enfouissement 4,2 tonnes de résidus alimentaires. La RIGIDBNY a également une section entière sur son site Internet consacrée à la réduction à la source. Dans cette section, elle présente des mesures par secteur d'activité (à la maison, à l'école, au travail, à la ferme, à l'érablière).

Au niveau de la RGMRBSF, sa mission consiste à offrir le meilleur service possible à ses municipalités membres, en ce qui trait à la gestion des matières résiduelles, recyclables et organiques. Elle contribue à diminuer les quantités de matières à éliminer.

Au niveau des municipalités locales, la Ville de Nicolet, les municipalités de Sainte-Eulalie, de Saint-Léonard-d'Aston, de Saint-Célestin (village), d'Aston-Jonction, de Saint-Zéphirin-de-Courval, et le territoire autochtone de Wôlinak ont produit un plan de gestion des matières résiduelles personnalisé. Une caractérisation des matières produites par les bâtiments municipaux a été réalisée dans ces municipalités. Cette étude a été menée par la RIGIDBNY et a fourni aux municipalités des pistes d'amélioration dans le but d'encourager les municipalités à poursuivre leurs efforts dans la saine gestion des matières résiduelles.

Les municipalités locales sont aussi encouragées par la RIGIDBNY à établir des politiques favorisant une saine gestion des matières résiduelles sur leur territoire et à participer au programme *ICI on recycle* de RECYC-QUÉBEC. Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, la municipalité d'Aston-Jonction possède une attestation de niveau 3 d'ICI on recycle de RECYC-QUÉBEC. La

municipalité de Saint-Célestin a lancé un défi « le Défi On Recycle » en 2017, qui favorise la réduction et le réemploi au sein de son territoire. Pour la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour a adopté une politique de développement durable dont certains objectifs visent à promouvoir, sensibiliser et mobiliser les citoyens à un comportement responsable et équitable.

6.1.2 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation

MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour

Sur le site Internet des deux MRC, nous retrouvons, dans l'onglet « Services aux citoyens » un sous-onglet « Gestion des matières résiduelles ». Cet onglet présente le rôle de chacune des MRC en gestion de matières résiduelles et introduit la notion de plan de gestion des matières résiduelles. De plus, ils identifient les organismes responsables de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC :

- Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, la Régie intermunicipale de gestion intégrée de Bécancour Nicolet Yamaska (RIGIDBNY) et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF);
- la MRC de Bécancour, la RIGIDBNY et la MRC de Lotbinière.

RIGIDBNY

La RIGIDBNY qui gère les matières résiduelles de 22 municipalités du territoire des deux MRC a la responsabilité de toutes les activités de communication en gestion de matières résiduelles pour les municipalités qu'elle dessert. Elle est, à ce chapitre, très active. Elle possède un site Internet très étoffé et mis à jour régulièrement. Ce site nous présente les différentes modalités de collecte ainsi que des statistiques sur les quantités de matières récupérées et des matières éliminées.

Elle publie également des bulletins d'information dans les médias (Courrier Sud) (neuf bulletins en 2019). Elle possède également une page sur les réseaux sociaux. En 2019, le nombre d'abonnés à la page a augmenté pour atteindre 396 abonnés (en 2018, 70 abonnés). Elle effectue régulièrement des publicités pour sensibiliser la population sur les ondes FM (Via 90.5). Des lettres de sensibilisation sont aussi distribuées aux citoyens, en été.

En 2019, la RIGIDBNY a organisé un concours dans le cadre de la semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) sur les réseaux sociaux dans le but de faire la promotion des produits en lien avec la réduction des déchets. Les participants ont eu la chance de participer à un tirage leur permettant d'obtenir un bac de recyclage (format 360L) et un ensemble complet d'articles encourageant le mode de vie zéro déchet.

RGMRBSF

La RGMRBSF possède également un site Internet dans lequel elle présente les informations sur les services dont elle dispose, ainsi que d'autres sujets reliés à la gestion des matières résiduelles.

Municipalités locales

La grande majorité des municipalités des deux MRC possède au moins un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins ou autres dépliants informatifs sur différents sujets municipaux.

Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion de matières résiduelles de leur municipalité. D'autres publient le calendrier des collectes.

Le Village de Saint-Célestin fait quelques activités d'information et de sensibilisation. À travers son Défi On recycle de 2017, la municipalité s'efforce de bien communiquer et de sensibiliser la population à la saine gestion des matières résiduelles. Elle publie également les informations de la RIGIDBNY dans le journal local, fournit des copies de l'Info-Régie aux nouveaux résidents et partage les capsules de sensibilisation sur sa page Facebook.

6.1.3 Collecte des matières recyclables

Les deux régies ont mis en œuvre un programme de collecte des matières recyclables pour desservir l'ensemble du secteur résidentiel de leur territoire. Pour les membres de la RIGIDBNY, la collecte a lieu à toutes les deux semaines avec des bacs roulants obligatoires pour toutes les résidences. Les matières recyclables sont envoyées vers le centre de tri de Gesterra opéré par Gaudreau Environnement à Victoriaville. Le contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables actuel a commencé en septembre 2015, grâce à l'entente signée le 22 septembre de la même année avec Gesterra (entente de 5 ans). L'entente conclue avec Gesterra a été renouvelée pour un autre 5 ans (de 2020 à 2025).

Pour les municipalités membres de la RGMRBSF, la collecte sélective ainsi que la collecte des ordures ménagères s'effectuent une fois par deux semaines en régie interne. La RGMRBSF offre même la collecte sélective auprès de tous les ICI, puisqu'elle peut faire la levée des conteneurs.

L'utilisation des bacs de 240 ou 360 litres est au choix des citoyens et la collecte est entièrement mécanisée. Les matières recyclables sont traitées chez Récupération Centre-du-Québec à Drummondville.

Le coût total de la collecte sélective pour 2019 s'est élevé à 1 121 691 $ pour les 22 membres de RIGIDBNY. Pour les trois municipalités membres de la RGMRBSF, un prix forfaitaire pour les trois services de collecte porte-à-porte (ordures ménagères, matières recyclables et organiques) est appliqué. Ces coûts représentent 146,75 $ par unité desservie. Pour obtenir, le coût du service des matières recyclables, le tier du coût présenté est utilisé (soit 48,91 $/u.o.) puisque le même nombre de collecte est effectué pour les trois services. La RGMRBSF paye des frais de 65 $ à la tonne pour la disposition des matières recyclables. Le coût total de la gestion des matières recyclables pour les municipalités desservies par la RGMRBSF est de 140 329 $.

Le tableau qui suit nous indique le coût attribuable à chacune de ces municipalités calculées selon le nombre d'unités desservies.

Tableau 23 Coût du programme de collecte sélective

	N^bre d'unités desservies	Quantité de matières (tonnes)	Coûts
MRC Nicolet-Yamaska			
Membres de la RIGIDBNY			
Aston-Jonction	189	40	12 250 $
Baie-du-Febvre	462	98	29 945 $
Grand-Saint-Esprit	199	42	12 898 $
La Visitation-de-Yamaska	158	34	10 241 $
Nicolet	3 984	846	258 224 $
Saint-Célestin paroisse	258	55	16 722 $
Saint-Célestin village	410	87	26 574 $
Sainte-Eulalie	483	103	31 306 $
Sainte-Monique	240	51	15 556 $
Sainte-Perpétue	432	92	28 000 $
Saint-Léonard-d'Aston	1 231	261	79 787 $
Saint-Wenceslas	572	121	37 074 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	331	70	21 454 $
Sous total	**8 949**	**1 900**	**580 031 $**
Membres de la RGMRBSF			
Pierreville	1 178	184	69 572 $
Saint-Elphège	119	44	8 697 $
Saint-François-du-Lac	1 044	169	62 060 $
Sous total	**2 341**	**397**	**140 329 $**
MRC de Bécancour			
Membres de la RIGIDBNY			
Bécancour	5715	1213,3	370 419 $
Lemieux	138	29,3	8 944 $
Manseau	464	98,5	30 074 $
Saint-Pierre-les-Becquets	655	139,1	42 454 $
Saint-Sylvère	381	80,9	24 695 $
Sainte-Cécile-de-Lévrard	180	38,2	11 667 $
Sainte-Marie-de-Blandford	287	60,9	18 602 $
Sainte-Sophie-de-Lévrard	417	88,5	27 028 $
Wôlinak	120	25,5	7 778 $
Sous total	**8357**	**1774,2**	**541 661 $**
TOTAL	**19 647**	**4 071**	**1 262 021 $**

Source : Données du bilan 2019 des deux régies (RIGIDBNY et RGMBSF)

En 2019, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la RIGIDBNY a reçu un montant total de 1 001 711 $ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles pour les 22 municipalités qu'elle dessert. Cette compensation est assumée selon le principe de responsabilité élargie des producteurs par les entreprises qui mettent sur le marché, au Québec, des contenants, emballages, imprimés et médias écrits.

Pour sa part, en 2019, la RGMRBSF a reçu 383 512 $ du régime de compensation pour les 1 407 tonnes de matières recyclables collectées. Au prorata des quantités traitées pour les trois municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska, cela représente un montant de 108 256 $.

6.1.4 Collecte et élimination des déchets

Sur le territoire desservi par la RIGIDBNY, les ordures ménagères, déposées dans des bacs roulants sont ramassées une fois par deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables (une semaine pour les ordures et une semaine pour la collecte sélective). Lors des journées de collecte normales, seules les matières déposées dans le bac font l'objet de la collecte. Par contre, lors des journées de collecte des déchets jumelées avec la collecte des encombrants, toutes les matières, y compris celles déposées à côté du bac, sont ramassées. La collecte des encombrants a lieu la même journée que la collecte des ordures, quatre fois par année.

La RIGIDBNY a signé une entente, le 22 septembre 2015, avec Gesterra pour la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères pour une période de cinq ans. L'entente signée avec Gesterra a été reconduite pour un autre 5 ans (de 2020 à 2025). Le site d'élimination du LET de Saint-Rosaire a une capacité autorisée de 150 000 tonnes annuellement et une durée de vie estimée à 34 ans, si la quantité de matières éliminées annuellement est de 150 000 tonnes.

Pour les municipalités desservies par la RGMRBSF, les ordures ménagères, ramassées toutes les deux semaines, sont transportées vers un centre de transbordement à Drummondville (Matrec) pour être acheminées vers le LET de Saint-Rosaire (Gesterra).

Ni la RIGIDBNY ni la RGMRBSF ne disposent de données de quantités pesées pour chacune des municipalités. Ces quantités sont estimées au prorata des quantités totales éliminées pour l'ensemble des membres des Régies respectives. Les coûts sont, quant à eux, répartis selon une quote-part évaluée en fonction du nombre relatif d'unités d'occupation (RIGIDBNY) ou en fonction de la population relative (RGMRBSF). Fait à remarquer pour les membres de la RIGIDBNY, le nombre d'unités desservies par la collecte des matières résiduelles est différent de celui de la collecte des matières recyclables. Cette situation s'explique par le fait que, sur une base volontaire, plusieurs ICI du territoire ont décidé de participer au programme de collecte sélective. Nous obtenons le tableau suivant pour les municipalités desservies par chacune des régies.

Tableau 24 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination

	Nbre d'unités desservies	Quantité de matières (tonnes)	Coûts
MRC Nicolet-Yamaska			
Membres de la RIGIDBNY			
Aston-Jonction	189	130	20 908 $
Baie-du-Febvre	462	317	51 109 $
Grand-Saint-Esprit	199	137	22 014 $
La Visitation-de-Yamaska	158	109	17 479 $
Nicolet	3 712	2 548	410 640 $
Saint-Célestin paroisse	258	177	28 541 $
Saint-Célestin village	392	269	43 365 $
Sainte-Eulalie	483	332	53 432 $
Sainte-Monique	240	165	26 550 $

	Nbre d'unités desservies	Quantité de matières (tonnes)	Coûts
Sainte-Perpétue	465	319	51 441 $
Saint-Léonard-d'Aston	1 227	842	135 737 $
Saint-Wenceslas	559	384	61 839 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	334	229	36 949 $
Sous total	**8 678**	**5 957**	**960 004 $**
Membres de la RGMRBSF			
Pierreville	1 178	826	113 612 $
Saint-Elphège	119	121	14 032 $
Saint-François-du-Lac	1 044	648	95 001 $
Sous total	**2 341**	**1 595**	**222 645 $**
MRC de Bécancour			
Membres de la RIGIDBNY			
Bécancour	5 630	3 865	622 819 $
Lemieux	138	95	15 266 $
Manseau	464	319	51 330 $
Saint-Pierre-les-Becquets	655	450	72 459 $
Saint-Sylvère	381	262	42 148 $
Sainte-Cécile-de-Lévrard	180	124	19 913 $
Sainte-Marie-de-Blandford	287	197	31 749 $
Sainte-Sophie-de-Lévrard	417	286	46 131 $
Wôlinak	120	82	13 275 $
Sous total	**8 272**	**5 679**	**915 090 $**
TOTAL	**19 291**	**13 231**	**2 097 739 $**

Source : Données du bilan 2019 des deux régies (RIGIDBNY et RGMRBSF)

Le coût total pour la collecte et l'enfouissement des matières de la collecte des ordures ménagères est de 1 875 094 $ pour le territoire desservi par la RIGIDBNY. Le coût total pour la collecte et l'enfouissement des matières de la collecte des ordures ménagères est de 222 646 $ pour le territoire desservi par la RGMRBSF (soit 48,91 $/u.o pour la collecte des ordures et 67,80 $/t pour l'enfouissement des matières au LET de Saint-Rosaire).

6.1.5 Collecte des matières organiques

Les résidus verts

La RIGIDBNY a déployé un réseau de points de dépôts afin que les citoyens puissent y déposer leurs résidus verts. Des conteneurs de 25 à 40 verges cubes sont à la disposition des citoyens. La liste des conteneurs et de leurs tonnages associés est présentée ci-dessous.

Tableau 25 Quantités de matières organiques collectées sur le territoire d'application

	Volumes des conteneurs (vg^3)	Nbre de levées (statistique 2019)	Quantité de matières (tonnes)
MRC Nicolet-Yamaska			
Membres de la RIGIDBNY			
Aston-Jonction	25	8	19,86
Baie-du-Febvre	50	20	62,9

	Volumes des conteneurs (vg^3)	N^{bre} de levées (statistique 2019)	Quantité de matières (tonnes)
Grand-Saint-Esprit	-	-	-
La Visitation-de-Yamaska	-	-	-
Nicolet	N/D	N/D	625
Saint-Célestin paroisse	-	-	-
Saint-Célestin village	40	18	62,85
Sainte-Eulalie	50	39	113,98
Sainte-Monique	25	8	13,14
Sainte-Perpétue	-	-	-
Saint-Léonard-d'Aston	50	41	170,12
Saint-Wenceslas	-	-	-
Saint-Zéphirin-de-Courval	25	14	37,4
Sous total	**265**	**148**	**1105,3**
MRC de Bécancour			
Membres de la RIGIDBNY			
Bécancour	155	89	348,62
Lemieux	-	-	-
Manseau	25	18	62,37
Saint-Pierre-les-Becquets	25	28	68,70
Saint-Sylvère	-	-	-
Sainte-Cécile-de-Lévrard	-	-	-
Sainte-Marie-de-Blandford	-	-	-
Sainte-Sophie-de-Lévrard	25	16	27,99
Wôlinak	-	-	-
Sous total	**230**	**167**	**507,7**
TOTAL RIGIDBNY	**495**	**315**	**1612**

Source : Données du bilan d'activité 2019 de la RIGIDBNY. N/D : non disponible.

Le poids moyen récupéré par levée de ces conteneurs est de 3,30 tonnes. Ces matières sont valorisées par les deux compagnies qui les utilisent, une fois déchiquetées, comme structurant dans leurs activités de compostage. Le coût total qu'a déboursé la RIGIDBNY pour la gestion de ces douze (12) sites de dépôt de résidus vert est de 198 269 $, soit un équivalent de 123 $ par tonne.

Une aide financière est attribuée aux municipalités membres de la RIGIDBNY pour financer des activités de collecte de feuilles. En 2019, les municipalités de Saint-Sylvère (162 $), Aston-Jonction (500 $) et Sainte-Marie-de-Blandford (par le comité environnement Lac Rose, 506 $) ont bénéficié d'une aide de 1 168 $. Les feuilles collectées ont été compostées.

Les résidents du territoire de la RIGIDBNY ont accès aux deux écocentres présents sur le territoire (à Saint-Grégoire pour la MRC de Bécancour et à Nicolet pour la MRC de Nicolet-Yamaska). Ces deux écocentres acceptent les résidus verts. En 2019, ils ont permis de collecter 242 tonnes de résidus verts.

La RGMRBSF s'occupe uniquement d'offrir une collecte porte-à-porte des matières organiques. Il n'existe pas de mesures pour la valorisation des résidus verts, mis à part la collecte des matières organiques via les bacs bruns.

Collecte de sapins de Noël

En partenariat avec les municipalités, la RIGIDBNY a détourné de l'enfouissement 409 sapins en 2019. Le programme de collecte de sapins de Noël est organisé par Distilla Cèdre (Saint-Lucien) pour desservir quatre (4) municipalités membres de la RIGIDBNY : Ville de Bécancour (156 unités), Ville de Nicolet (212 unités), Saint-Célestin Paroisse et Village (16 unités) et Saint-Léonard-d'Aston (25 unités). En 2019, il en a coûté 3 000 $ à la RIGIDBNY, pour ce service.

Programme de composteurs domestiques

La RIGIDBNY propose une aide financière pour l'achat d'équipements de compostage domestique. Au cours de l'année 2019, une centaine d'équipements ont été distribués. Actuellement, la RIGIDBNY a fourni 883 composteurs domestiques sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et 1 102 composteurs domestiques sur celui de la MRC de Bécancour. Ce programme de subventions de composteur a coûté 6 343 $ en 2019. Il est estimé, en considérant que chaque composteur domestique détourne 100 kg de matières de l'élimination par an, que l'utilisation des composteurs domestiques distribués en 2019 a permis de détourner de l'enfouissement 198 tonnes de matières organiques.

La RIGIDBNY a amorcé, en 2017, un projet de compostage communautaire dans certaines écoles. Ce projet a permis de détourner de l'enfouissement 4,2 tonnes de résidus alimentaires provenant de l'apport volontaire des écoles participantes et des résidents de la communauté de Wôlinak.

Collecte de résidus alimentaires

Les résidus alimentaires ne font l'objet d'aucune collecte porte-à-porte sur le territoire d'application pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY, alors que les municipalités desservies par la RGMRBSF le sont depuis mai 2015. Annuellement, vingt-six collectes des matières organiques desservent les municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac et Saint-Elphège. Le tonnage collecté en 2019 s'élève à 330 tonnes, pour un coût de 135 058 $ pour les trois municipalités du territoire d'application.

6.1.6 Collecte des encombrants

Pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY, il y a quatre (4) collectes d'encombrants par année. Ces collectes visent à récupérer les gros rebuts ne pouvant être disposés dans le bac à ordures. Les collectes ont lieu la même journée que la collecte habituelle des ordures, mais s'effectuent à partir d'un autre camion. Le tonnage collecté pour l'ensemble des municipalités desservies par la RIGIDBNY est de 567 tonnes pour l'année 2019. Malheureusement, l'ensemble des matières collectées via la collecte des encombrants est destiné à l'enfouissement au LET de Saint-Rosaire (Gesterra). Le coût de cette collecte est inclus dans le coût global de la collecte et de l'enfouissement des ordures ménagères et de l'enfouissement.

Sur le territoire desservi par la RGMRBSF, la collecte des encombrants ou autrement appelé « des rebus domestiques » est effectuée à même la collecte des ordures. Les quantités sont agglomérées avec les quantités d'ordures ménagères (voir section 6.1.4).

6.1.7 Collecte des plastiques agricoles

Le territoire desservi par la RIGIDBNY est constitué d'un vaste secteur agricole, produisant de grandes quantités de plastiques et/ou films agricoles. La RIGIDBNY a déployé des points de dépôts pour collecter ces matières. Les trois points de dépôts des plastiques agricoles sont localisés dans la MRC de Nicolet-Yamaska (Aston-Jonction, Saint-Zéphirin-de-Courval et Sainte-Monique). En 2019, cela a permis de collecter 40 tonnes de plastiques agricoles. Le coût de cette collecte s'est élevé à 11 244 $ en 2019.

6.1.8 Collecte de résidus domestiques dangereux et des matières visées par la REP

Depuis déjà quelques années, le gouvernement du Québec impute aux producteurs de certains produits la responsabilité de mettre en place un système de récupération par un organisme agréé par le ministre de l'Environnement. Ce principe est appelé « Responsabilité élargie des producteurs » ou REP. Parmi ces produits nous retrouvons (1) les produits électroniques; (2) les piles et les batteries; (3) les lampes au mercure; (4) les peintures et leurs contenants; (5) les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables. Suite à des annonces ministérielles en 2021, les appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation ainsi que les appareils électroménagers ont été ajoutés à cette liste.

Pour desservir ses membres, la RIGIDBNY, en collaboration avec certaines municipalités locales, offre l'opportunité à leurs citoyens de se départir des produits couverts par une REP ainsi que d'autres RDD tout au long de l'année. Huit points de dépôts de RDD, situés pour la majorité dans les garages municipaux, ont été déployés par la RIGIDBNY et offrent aux citoyens la possibilité de récupérer leurs RDD sur une base annuelle. L'horaire est variable pour chacune des municipalités. Le coût de ces activités est de 51 441 $ pour la gestion des RDD, en 2019.

De plus, les citoyens peuvent se départir de leurs RDD dans certains commerces du territoire (voir tableau 16).

La municipalité d'Aston-Jonction dispose d'une collecte de piles au dépanneur local. Une collecte de RDD est organisée à tous les 3es samedis du mois au garage municipal. Une collecte de piles est organisée à l'hôtel de ville de Saint-Zéphirin-de-Courval. À Sainte-Eulalie, les piles sont collectées et envoyées à LD Roy inc. à Saint-Perpétue.

De plus, depuis 2005, la RIGIDBNY a mis en place un programme de récupération des piles. Ce programme dessert maintenant plus de 40 sites, dont 25 écoles primaires et secondaires du territoire de la RIGIDBNY. En 2019, ce programme de récupération de piles a permis de détourner de l'élimination plus de 3 800 kg de piles mixtes et 660 kg de piles au plomb pour un total de 4 460 kg.

Pour l'instant, la RGMRBSF n'offre pas de service particulier pour la gestion des RDD pour ses municipalités membres.

6.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

La RIGIDBNY ne s'occupe pas de la collecte du secteur ICI de son territoire d'application. Le secteur ICI est collecté par des entrepreneurs privés. Cependant, certains ICI participent au programme de collecte sélective de la RIGIDBNY. Ils disposent de bacs roulants qui sont collectés à même la collecte résidentielle. D'après l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC mis à jour en 2020, il est estimé que 15% de la collecte résidentielle provient du secteur ICI. Ce pourcentage inclut tous les ICI de moins de 5 employés.

En 2007-2008, le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) a réalisé, avec les entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour, le premier de projet de symbiose industrielle au Québec. La SPIPB et dix entreprises majeures du parc industriel et portuaire de Bécancour s'associent au projet et plus de 40 synergies possibles sont identifiées. Les gains potentiels évalués constituent une économie de 1,6 M$ par an et une réduction des émissions de GES de 2 000 teq CO_2/an. Depuis 2011, le projet est toujours en cours, et huit entreprises du parc industriel et portuaire y participent.

Un projet d'économie circulaire financé par RECYC-QUÉBEC a débuté à la fin de 2017 et s'est poursuivi jusqu'en mars 2019. Les demandes relatives à l'économie circulaire sont actuellement portées par la SADC et les MRC. Un plan de relance était en cours en 2019. En 2020, la MRC de Bécancour a adopté une résolution (2020-09-163) pour le dépôt d'une demande dans le cadre de l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire de RECYC-QUÉBEC. Cette demande a été réalisée conjointement avec les MRC d'Arthabaska, de l'Érable, de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. Elle vise à obtenir une subvention de 240 000 $ pour une période de 30 mois afin de recruter deux ressources, dont l'une serait partagée entre les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, pour mettre en œuvre les actions d'économie circulaire prévues au projet.

Le projet d'économie circulaire va couvrir l'ensemble de la MRC de Nicolet-Yamaska, les trois municipalités de la RGMRBSF vont également faire partie du projet.

La RGMRBSF offre les trois services de collecte aux ICI sur son territoire (ordures, matières recyclables et matières organiques). Cependant, seules les données concernant les ordures des ICI sont comptabilisées hors du secteur résidentiel. Pour l'année 2019, cela représente 1 411 tonnes (dont 792,3 tonnes en provenance de Pierreville, et 619,6 tonnes en provenance de Saint-François). Le coût pour la gestion de ces matières a été de 95 724 $.

6.3 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

La RIGIDBNY dispose sur le territoire de deux écocentres, l'un est situé à Saint-Grégoire et le second à Nicolet. Ces deux écocentres permettent de collecter les résidus de CRD des municipalités desservies par la RIGIDBNY.

À l'écocentre de Nicolet, le service est destiné exclusivement aux citoyens du territoire de la RIGIDBNY. Une preuve de résidence est exigée. Les citoyens peuvent apporter jusqu'à 2 m^3 de matériaux, ils doivent les trier dans les différents conteneurs afin de faciliter leur valorisation. Les matériaux visés sont : le bois de construction (sauf le bois traité), les métaux, les agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique) et les bardeaux d'asphalte. Le citoyen desservi a accès gratuitement à ce service, la RIGIDBNY en assume les coûts d'opération. En 2014, le gypse a été ajouté à la liste de matières récupérées.

L'écocentre de Saint-Grégoire (Bécancour) se trouve sur le terrain d'Enfoui-Bec. Il est accessible aux ICI et les citoyens peuvent apporter plus de 2 m^3, moyennant un paiement tarifaire au volume excédentaire. Une preuve de résidence est nécessaire pour profiter de la gratuité du service de récupération à l'écocentre.

Ces deux écocentres ont permis de collecter 429 tonnes de CRD. Le nombre de visites est en croissance, une augmentation de 35% a été notée entre 2018 et 2019. La grande majorité des visiteurs était originaire de la Ville de Bécancour (64% des visites), puis de la Ville de Nicolet (30%). Le coût global de ces deux écocentres est de 149 127 $ pour l'année 2019.

En 2019, les trois points de dépôts de CRD ouverts sur le territoire, en sus des neuf existants déjà (voir tableau 18), ont permis de collecter 1 657 tonnes de CRD. Ces points de dépôts constitués d'un ou de plusieurs conteneurs de 25 à 40 vg^3 permettent de collecter les CRD des municipalités du territoire de la RIGIDBNY. Le coût pour le service des points de dépôt CRD est de 196 117 $ pour l'année 2019, correspondant à un coût de 118 $ par tonne.

Sur le territoire de la RGMRBSF, l'écocentre d'Odanak permet de desservir la population des municipalités de Pierreville, Saint-Elphège, Saint-François-du-Lac et de la communauté d'Odanak. En 2019, l'écocentre n'était pas en opération. En 2020, les opérations de l'écocentre ont démarré, ce qui a permis l'accueil de 1 628 visiteurs dont une grande majorité provenait de Pierreville (30 % de la communauté d'Odanak, 45 % Pierreville, 23 % Saint-François-du-Lac, 2 % Saint-Elphège). En 2020, l'écocentre d'Odanak a permis de récupérer 288,5 tonnes de matières résiduelles, dont 278 tonnes de matières CRD.

6.4 Gestion des boues

6.4.1 Boues municipales des usines de traitement des eaux usées

La MRC de Nicolet-Yamaska dénombre 5 240 unités d'occupation raccordées au réseau d'égout municipal.

Les installations pour le traitement des eaux usées municipales et industrielles du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska sont présentées ci-dessous.

Tableau 26 Liste des installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles – MRC de Nicolet-Yamaska

Municipalité	Type de traitement	Capacité	Vidange
Baie-du-Febvre	Étangs non aérés en décharge continue	Étang #1 : 30 002 m^3 Étang #2 : 5 983 m^3 Étang #3 : 29 909 m^3	Aucune vidange en 2019

Municipalité	Type de traitement	Capacité	Vidange
Grand-Saint-Esprit	Étangs aérés	3 320 m^3	Aucune vidange en 2019 (10% capacité)
La Visitation-de-Yamaska	Lagune	Pas d'information	Pas d'information
Ville de Nicolet	Étangs aérés	Pas d'information	Pas d'information
Pierreville	Étangs aérés	Pas d'information	Pas d'information
Saint-Célestin (village)	Étangs non aérés	321 m^3/jour	Vidange périodique. Aucune vidange en 2019 (<10 % capacité)
Sainte-Eulalie	Réacteur biologique à garnissage en suspension (RBGS)	Pas d'information	Pas d'information
Sainte-Perpétue	Étangs aérés	28 230 m^3	Aucune vidange en 2019 (<10 % capacité)
Saint-François-du-Lac	Étangs aérés	Pas d'information	Pas d'information
Saint-Léonard-d'Aston	Étangs aérés	Pas d'information	Pas d'information
Saint-Wenceslas	Étangs non aérés	202 m^3/jour	Vidange périodique. Aucune vidange en 2019.
Saint-Zéphirin-de-Courval	Lagune	En attente d'autorisation du MELCCFP	Pas d'information

Source : Municipalités locales de la MRC de Nicolet-Yamaska

D'après le plan directeur de l'eau de la zone de Bécancour, mis à jour en mars 2019[7], la ville de Bécancour possède cinq (5) stations d'épuration sur son territoire. Il s'agit des stations de Précieux-Sang, Sainte-Gertrude, Gentilly, de la Société du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour (SPIPB) et du Secteur-Ouest (desservant également la communauté de Wôlinak). La station la plus importante, en termes de population desservie, est celle de Bécancour Secteur Ouest, qui récupère les eaux usées du secteur Saint-Grégoire, de Bécancour et de la communauté de Wôlinak.

Au total, les installations de traitement des eaux usées de la MRC de Bécancour ont généré 793 tonnes métriques sèches en 2018 qui ont été valorisées par le secteur agricole.

Pour les deux MRC, aucune vidange n'a été répertoriée en 2019.

7 Plan directeur de l'eau de la zone Bécancour, portrait de la zone Bécancour, mise à jour – eaux usées. GROBEC, mars 2019. Repéré à http://www.grobec.org/pdf/pde/Portrait_%20Zone_Bec_31mars2019.pdf

Tableau 27 Liste des installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles – MRC de Bécancour

Municipalité	Type de traitement	Capacité	Vidange
Bécancour (secteur Ouest)	Étangs aérés/ RBGS	9 408 m³/jour	En 2018
Bécancour (Précieux-Sang)	Étangs aérés	250 m³/ jour	Aucune information
Bécancour (SPIPB)	Étangs non aérés	Aucune information	Aucune information
Bécancour (Gentilly)	Étangs aérés	2 003 m³/ jour	Aucune information
Bécancour (Ste-Gertrude)	Étangs aérés	309 m³/ jour	Aucune information
Lemieux	Marais artificiel (roseaux)	Aucune information	Aucune information
Manseau	Étangs aérés	Aucune information	Aucune information
Saint-Sylvère	Étangs aérés à parois verticales	Aucune information	Aucune information
Sainte-Marie-de-Blandford	Étangs aérés	Aucune information	Aucune information
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Étangs non aérés à vidange continue	Aucune information	Aucune information

Source : Municipalités locales de la MRC de Bécancour, et Plan directeur de l'eau de la zone Bécancour, portrait de la zone Bécancour, mise à jour – eaux usées. GROBEC, mars 2019. Repéré à http://www.grobec.org/pdf/pde/Portrait_%20Zone_Bec_31mars2019.pdf

6.4.2 Boues d'installations septiques

La MRC de Nicolet-Yamaska dénombre 4 758 unités d'occupation disposant d'une installation septique.

Pour la MRC de Bécancour, on estime que 8 000 habitants disposent d'une installation septique.

La Ville de Bécancour dispose, depuis 2016, d'une politique de gestion des eaux usées des résidences isolées[8]. Cette politique vise à faire l'inventaire des installations septiques des résidences isolées existantes, et exige des propriétaires de résidences isolées que celles-ci soient conformes aux lois et aux règlements applicables. Un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est également disponible pour les résidents.

8 https://www.becancour.net/Content/Client/Librairie/Politique_de_gestion_des_eaux_usees_des_residences_isolees.pdf

Cette politique vient appuyer le programme de vidange mis en place par la Ville de Bécancour. Le territoire de la ville de Bécancour possède 35 installations septiques sur son territoire qui sont vidangées par EBI Envirotech et les boues de fosses septiques collectées sont traitées aux installations municipales de traitements des eaux usées de la ville de Bécancour (étang aéré secteur ouest). Les boues sont déshydratées et valorisées par le secteur agricole.

Selon le portrait réalisé par GROBEC en 2019 (Plan directeur de l'eau), des non-conformités ont été observées sur le territoire de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

À l'exception de la Ville de Bécancour qui s'est dotée d'une politique, aucun règlement n'a été recensé dans les municipalités locales du territoire de planification indiquant la mise en place d'un système de suivi de la fréquence de vidange des boues de fosses septiques.

6.4.3 Boues issues des ICI

Les eaux usées domestiques provenant des entreprises de la SPIPB sont évacuées par un réseau d'égouts sanitaires pour être traitées par des étangs non aérés, propriétés de la SPIPB. Peu d'informations sont cependant disponibles par rapport aux performances de ces ouvrages (la SPIPB n'a pas accepté de partager les données issues des suivis des performances de ses stations) (tiré du plan directeur de l'eau, mars 2019). Seulement les eaux usées d'origine sanitaire y sont traitées. Les eaux usées d'origine industrielle sont gérées par le système d'autorisations environnementales du MELCCFP. Lors de l'émission de l'autorisation environnementale, des normes de rejet seront établies afin de protéger l'environnement. Ces normes sont toujours basées sur la capacité du milieu récepteur et sur la meilleure technologie de traitement disponible et économiquement réalisable pour l'entreprise. Aucune donnée sur les quantités de boues générées par ces systèmes de traitement n'est disponible.

Pour l'ensemble des autres industries présentes sur le territoire de planification, aucune information n'est disponible concernant la gestion des boues par ces dernières.

Aucune industrie de pâtes et papiers n'est présente sur le territoire de planification.

7 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

Les données réelles provenant de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF ne sont pas suffisantes pour établir un portrait détaillé des matières résiduelles produites sur le territoire. Afin de satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous avons estimé les quantités de matières générées par secteur et par matière en utilisant l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR rendu public en 2015 par RECYC-QUÉBEC. L'outil de RECYC-QUÉBEC a été mis à jour en 2020 avec les données les plus récentes de RECYC-QUÉBEC.

Lorsque des données réelles sont existantes (provenant de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF), elles sont incorporées à l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Nous retrouvons ces données dans les tableaux qui suivent.

L'unité de mesure utilisé est la tonne pour l'ensemble des matières à l'exception des boues municipales et d'installations septiques où la tonne humide à 20 % de siccité est utilisée.

La saisonnalité n'est pas prise en compte par l'inventaire puisqu'il se base sur les données annuelles de 2019. La réalité régionale est prise en compte en intégrant les données réelles provenant des deux régies à l'outil d'inventaire.

7.1 Secteur municipal

7.1.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées

L'évaluation des quantités de matières réduites à la source s'inscrit dans le respect du principe de base de la politique soit le respect des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination du résidu ultime. Malheureusement, l'état actuel de la connaissance de la gestion des matières résiduelles ne nous permet pas de dresser un portrait complet des matières réduites et/ou réemployées sur le territoire.

Par contre, il nous apparaît important de souligner l'effort continu de sensibilisation des citoyens au compostage domestique, ainsi qu'à l'adoption de pratiques *zéro déchet* comme l'utilisation de couches lavables mise de l'avant par la RIGIDBNY. En 2019, il est estimé que le territoire dispose de 1 940 composteurs domestiques et que 57 ménages utilisent des couches lavables (nombre de ménages ayant eu accès à une subvention). Nous pouvons estimer que, si tous les citoyens ayant reçu un composteur en 2019 ont persévéré dans leurs activités de compostage, ce sont environ 198 tonnes de matières organiques (en considérant 100 kg[9] par composteur distribué) qui ont été détournées de l'enfouissement. Le programme des couches lavables a permis d'éviter l'enfouissement de 47 tonnes de déchets ultimes (en considérant 820 kg par enfant)[10].

Tableau 28 Impact des mesures de réduction à la source

	Composteurs domestiques (t)	Couches lavables (t)	Total de réduction à la source (t)
MRC de Nicolet-Yamaska	83,8	26,2	110
MRC de Bécancour	110,2	20,5	130,7
TOTAL	194	47	241

Les données sont peut-être sous-estimées puisqu'elles ne considèrent pas les initiatives personnelles des citoyens.

De plus, la RIGIDBNY encourage l'herbicyclage depuis plusieurs années. Cette pratique consiste à ne pas ramasser les rognures de gazon après la tonte, ce qui permet de réduire les tonnages de résidus verts à collecter et de préserver l'environnement par la réduction des gaz à effet de serre. Toutefois, comme on ne peut établir le nombre de citoyens qui appliquent cette pratique, tenter d'en déterminer l'impact réel sur le tonnage de matières réduit à la source serait que spéculations.

7.1.2 Matières recyclables

La RIGIDBNY et la RGMRBSF ont mis sur pied, depuis quelques années, un programme de collecte sélective porte-à-porte. Tel que mentionné précédemment, cette collecte s'effectue avec des bacs roulants et est entièrement mécanisée. Le tableau suivant présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte réparties pour chacune des municipalités.

[9] Source: RECYC-QUÉBEC, Grille de calcul de la performance des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2008, tiré de GAP Manual–A Protocol to Measure Municipal Solid Waste, 2003.
[10] Noovo Moi, 2012. Zéro déchet : Choisir ses couches : lavables ou jetables?

Tableau 29 Quantités de matières recyclables collectées sur le territoire d'application

	N^bre d'unités desservies	Quantité de matières (tonnes)	Coûts
MRC Nicolet-Yamaska			
Membres de la RIGIDBNY			
Aston-Jonction	189	40	12 250 $
Baie-du-Febvre	462	98	29 945 $
Grand-Saint-Esprit	199	42	12 898 $
La Visitation-de-Yamaska	158	34	10 241 $
Nicolet	3 984	846	258 224 $
Saint-Célestin paroisse	258	55	16 722 $
Saint-Célestin village	410	87	26 574 $
Sainte-Eulalie	483	103	31 306 $
Sainte-Monique	240	51	15 556 $
Sainte-Perpétue	432	92	28 000 $
Saint-Léonard-d'Aston	1 231	261	79 787 $
Saint-Wenceslas	572	121	37 074 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	331	70	21 454 $
Sous total	**8 949**	**1 900**	**580 031 $**
Membres de la RGMRBSF			
Pierreville	1 178	184	69 572 $
Saint-Elphège	119	44	8 697 $
Saint-François-du-Lac	1 044	169	62 060 $
Sous total	**2 341**	**397**	**140 329 $**
MRC de Bécancour			
Membres de la RIGIDBNY			
Bécancour	5 715	1 213	370 419 $
Lemieux	138	29	8 944 $
Manseau	464	99	30 074 $
Saint-Pierre-les-Becquets	655	139	42 454 $
Saint-Sylvère	381	81	24 695 $
Sainte-Cécile-de-Lévrard	180	38	11 667 $
Sainte-Marie-de-Blandford	287	61	18 602 $
Sainte-Sophie-de-Lévrard	417	89	27 028 $
Wôlinak	120	26	7 778 $
Sous total	**8 357**	**1 774**	**541 661 $**
TOTAL	**19 647**	**4 071**	**1 262 021 $**

Pour le territoire desservi par la RIGIDBNY, la répartition des matières à la sortie du centre de tri pour l'année 2020, fournie par Gesterra, a été utilisée. Pour le territoire de la RGMRBSF, ce sont les données de Récupération Centre-du-Québec de Drummondville de 2019 qui ont été utilisées. Ces données sont présentées au tableau 30 et ont été intégrées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 30 Ventilation des matières recyclages en sortie de centre de tri

Types de matières	Territoire de la RIGIDBNY [1]	Territoire de la RGMRBSF [2]
Papier et carton	51,1%	61,3%
Métal	4,2%	19,2%
Verre	20,9%	1,7%
Plastique	7,9%	12,3%
Matières éliminées (incluant les pellicules de plastiques)	15,9%	5,5%

[1] Répartition à la sortie du centre de tri – Gesterra, 2020

[2] Répartition à la sortie du centre de tri – Récupération Centre-du-Québec de Drummondville, 2019

Pour déterminer les matières mises en valeur par type, la ventilation à la sortie du centre de tri a été appliquée aux quantités totales de matières recyclables issues de la collecte sélective (tableau 29). Le tableau 31 présente les résultats obtenus par type de matières, et pour chacune des MRC.

Tableau 31 Estimation des matières recyclables (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)

Type de matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	1 214	318	1 532	907	324	1 231
Métal	156	108	264	75	98	173
Plastique	199	395	594	140	397	537
Verre	404	103	507	371	107	478
TOTAL	**1 973**	**924**	**2 897**	**1 492**	**926**	**2 418**

Remarque : Les données récupérées proviennent des quantités de matières recyclables collectées par la collecte sélective des deux régies, séparées par type selon la ventilation en sortie de centre de tri (Gesterra, 2020 et Récupération Centre-du-Québec de Drummondville, 2019). Les données d'élimination proviennent de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

7.1.3 Matières organiques

La RIGIDBNY n'offre pas de service de collecte porte-à-porte des matières organiques, mais elle a déployé un réseau de points de dépôts afin que les citoyens des deux MRC puissent y déposer leurs résidus verts. Douze (12) points de dépôts (tableau 18) sont accessibles aux citoyens sur le territoire de planification. Les deux écocentres du territoire de planification, à savoir celui de Saint-Grégoire (Bécancour), opéré par Enfouibec, et celui de Nicolet, permettent également aux citoyens de disposer leurs résidus verts.

Les points de dépôts, incluant les deux écocentres, ont permis à la RIGIDBNY de recueillir plus de 1 855 tonnes de matières pour l'ensemble des municipalités membres (1 105 tonnes pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 749 tonnes pour la MRC de Bécancour). Ces résidus ont principalement été valorisés comme structurant aux opérations de compostage d'Enfoui-Bec et de Gaudreau Environnement.

En 2019, la RIGIDBNY, en partenariat avec les municipalités locales, a collecté et détourné de l'enfouissement 409 sapins. En utilisant un poids moyen de 14 kg par sapin[11], cela équivaut à cinq tonnes de matières valorisées (3,4 t de la MRC de Nicolet-Yamaska et 2,1 t de la MRC de Bécancour). Sur ces 409 sapins, 253 proviennent de la MRC de Nicolet-Yamaska et 156 de la MRC de Bécancour.

La RGMRBSF dispose d'une collecte des matières organiques sur son territoire. Ainsi, les municipalités de Pierreville, de Saint-Elphège et de Saint-François-du-Lac disposent d'une collecte de 3e voie pour les matières organiques et les résidus verts. En 2019, vingt-six collectes ont été effectuées pour les 2 341 unités de logement présentes sur le territoire, ce qui a permis de collecter 330 tonnes de matières organiques.

Les activités de sensibilisation à l'herbicyclage ainsi que les composteurs domestiques distribués sur le territoire ont été intégrés à l'outil d'inventaire.

Le tableau 32 présente une estimation des matières organiques récupérées, éliminées et générées pour les deux MRC, en utilisant les données réelles provenant des deux régies (RIGIDBNY et RGMRBSF) et l'estimation réalisée par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 32 Estimation des matières organiques (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Branches et sapins de Noël[1]	3	0	3	2	0	2
Résidus verts[2]	1 361	0	1 361	759	217	976
Résidus alimentaires[3]	137	2 198	2 335	110	1 219	1 329
Autres résidus organiques[3]	43	1 709	1 752	0	915	915
TOTAL	**1 544**	**3 907**	**5 451**	**871**	**2 351**	**3 222**

[1]Données réelles issues de la collecte des arbres de Noël organisée par la RIGIDBNY

[2]Données réelles issues de la collecte de la RGMRBSF (sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska) et des points de dépôts et des écocentres déployés par la RIGIDBNY. Les activités de sensibilisation à l'herbicyclage permettraient de valoriser 22 t de résidus verts pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 10 t pour la MRC de Bécancour.

[3]Données réelles pour certaines municipalités desservies par la collecte de la matière organique (bac brun) organisée par la RGMRBSF (330 tonnes de matière organique, soit 234 t de résidus verts (71 % du bac brun), 53 t de résidus alimentaires (16 %) et 43 t d'autres résidus (13 %)). La ventilation du bac brun provient de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les composteurs domestiques permettent de recycler 100 kg par composteur domestique (voir tableau 28).

7.1.4 Boues de fosses septiques et municipales

Les quantités de boues de fosses septiques et municipales pour l'année de référence 2019 sont inconnues par les deux MRC. Aucune installation municipale n'a réalisé de vidange en 2019.

Les quantités de boues d'installations septiques sont estimées à l'aide de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, selon le nombre d'installations septiques sur le territoire (8 000 pour la MRC de Bécancour et 4 758 pour la MRC de Nicolet-Yamaska).

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC se base sur la population des MRC et sur les moyennes québécoises. Les estimations de l'outil sont présentées au tableau 33.

[11] D'après EPA, 2016. Volume to Weight Conversion Factors. Poids d'un sapin non compacté (1 vg³).

Tableau 33 Estimation globale de boues municipales selon la population (outil de RECYC-QUÉBEC)

Quantités de boues municipales	Mises en valeur	Éliminée	Générée
MRC de Nicolet-Yamaska	815 t	1 143 t	1 958 t
MRC de Bécancour	662 t	928 t	1 590 t
TOTAL	1 477 t	2 071 t	3 548 t

7.1.5 Véhicules hors d'usage

Les données des véhicules hors d'usage (VHU) présentées au tableau 34 sont estimées à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le taux de récupération des VHU utilisé provient du bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, publié par RECYC-QUÉBEC.

Tableau 34 Estimation des VHU selon la population

Véhicules hors d'usage	Mises en valeur	Éliminé12	Généré
MRC de Nicolet-Yamaska	1 112 t	0 t	1 112 t
MRC de Bécancour	903 t	0 t	903 t
TOTAL	2 015 t	0 t	2 015 t

7.1.6 Textiles

Les données des textiles présentées au tableau 35 sont estimées à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le taux de récupération des textiles utilisé provient du bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, publié par RECYC-QUÉBEC. Les textiles éliminés ont été estimés à partir de la part des textiles dans la collecte des ordures ménagères de l'outil (3,8% du tonnage total). Les textiles récupérés proviennent des données suggérées par l'outil (taux en fonction de la population).

Tableau 35 Estimation des textiles selon la population

Textiles	Mis en valeur	Éliminé	Généré
MRC de Nicolet-Yamaska	153 t	289 t	442 t
MRC de Bécancour	124 t	216 t	340 t
TOTAL	277 t	505 t	782 t

7.1.7 Résidus domestiques dangereux

Tel que décrit auparavant, depuis 2012, la RIGIDBNY offre l'opportunité à ses citoyens de se départir de leurs RDD tout au long de l'année. Ces sites de dépôts ont permis de détourner plus de 46 tonnes de RDD. Le tableau 36 vous présente en détail ces quantités récupérées. Il nous indique, par catégorie de produit, la quantité de résidus domestiques dangereux récupérés par les dépôts municipaux en 2019. Ces quantités sont exprimées en kilogrammes.

12 Les données éliminées sont traitées dans la partie ICI

Tableau 36 Quantités de RDD couverts par une REP récupérés par la Régie en 2019

Catégories	Quantité récupérée en 2019	Évolution par rapport à 2018
Peinture (kg)	18 154	+16%
Huile (kg)	15 419	+230%
Autre (kg)	13 198	+56%
Électronique (unité)	34 940	-5%
App. Réfrigérant (unité)	69	+213%

Source : Bilan de la RIGIDBNY 2019

Le taux d'élimination des RDD utilisé provient du bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, publié par RECYC-QUÉBEC. Cette donnée permet d'établir les données présentées au tableau 37. En incluant les produits électroniques (avec un poids par unité de l'ordre de 1 kg), il est possible d'estimer que 80 tonnes de RDD ont été récupérées en 2019. Le pourcentage des RDD éliminés dans la collecte des ordures ménagères indiqué dans l'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé (1,3% du tonnage total des ordures ménagères) pour estimer la part des RDD éliminées sur le territoire des deux MRC. Les matières récupérées par la RIGIDBNY (présentées au tableau 35) ont été réparties par MRC en fonction du prorata de la population de chacune des deux MRC.

Tableau 37 Estimation des RDD (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)

RDD	Mises en valeur (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
MRC de Nicolet-Yamaska	44	99	143
MRC de Bécancour	36	74	110
TOTAL	80	173	253

Remarque : Les données d'élimination sont estimées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les données de récupération proviennent des quantités récupérées par la RIGIDBNY.

7.1.8 Encombrants

Une collecte des encombrants est organisée sur l'ensemble du territoire de planification. En 2019, la RIGIDBNY a collecté sur son territoire 567 tonnes d'encombrants. L'ensemble de ce tonnage a été envoyé au lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire (Gesterra). Les matières éliminées par la RIGIDBNY (567 tonnes) ont été réparties par MRC en fonction du prorata de la population de chacune des deux MRC. Les encombrants des trois municipalités desservies par la RGMRBSF sont comptabilisés dans les ordures ménagères. Les résultats sont présentés au tableau 38.

Tableau 38 Encombrants issus de la collecte de la RIGIDBNY

Encombrants	Mises en valeur (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
MRC de Nicolet-Yamaska	0	290	290
MRC de Bécancour	0	277	277
TOTAL	0	567	567

Remarque : Les données proviennent de la collecte des encombrants organisée par la RIGIDBNY sur le territoire des deux MRC. Les quantités ont été réparties entre les deux MRC selon le prorata de la population de chacune des MRC.

7.1.9 Autres matières résiduelles

Quantité de pneus récupérés

Depuis octobre 1999, le gouvernement a mis en place un droit, d'un montant de 3 $ avant taxes par pneu, à percevoir auprès des consommateurs québécois à l'achat de pneus neufs. Ce droit permet de nettoyer les sites permanents et d'investir dans la recherche de nouvelles technologies encourageant la récupération des pneus accumulés dans les nombreux sites d'entreposage.

En 2019, l'ensemble des municipalités assujetties à ce PGMR a, grâce à ce programme, récupéré 62 566 pneus d'automobiles et 2 412 pneus de camions (les données proviennent de l'outil de RECYC-QUÉBEC[13] mis à jour en 2019). En utilisant les facteurs de conversion fournis par RECYC-QUÉBEC, ces quantités représentent un total de 745 tonnes d'équivalents en pneus récupérés sur tout le territoire de planification.

Tableau 39 Estimation des pneus récupérés

	Pneus d'autos (en unité)	Pneus de poids lourds (en unité)	Récupérés (en tonne)
MRC de Nicolet-Yamaska	39 604	2 210	509
MRC de Bécancour	22 962	202	236
TOTAL	62 566	2 412	745

Quantité de matières récupérées par la consigne

Le Québec a mis en place un système de consigne pour les contenants de boisson gazeuse à remplissage unique. Selon RECYC-QUÉBEC, qui administre le système de consigne, la quantité de matières récupérées via la consigne pour l'année 2019, pour l'ensemble du Québec, s'élevait à 42 707 tonnes. Pour le territoire des deux MRC (tableau 40), nous obtenons les quantités suivantes en transposant ces quantités au prorata de la population, pour une population de 23 290 habitants en 2019 pour la MRC de Nicolet-Yamaska et de 19 287 habitants pour la MRC de Bécancour.

Tableau 40 Estimation des matières récupérées par la consigne

Matières récupérées	Ensemble du Québec (t)	MRC Nicolet-Yamaska (t)	MRC Bécancour (t)
Aluminium	17 767	50,1	40,7
Plastique	4 441	12,5	10,2
Verre	20 499	57,8	46,9
TOTAL	**42 707**	**120,3**	**97,7**

Pour le territoire de planification, c'est donc un total de 218 tonnes d'aluminium, de plastique et de verre qui ont ainsi été récupérées. Les quantités de matières récupérées par la consigne seront comptabilisées dans la catégorie *matières recyclables* pour le bilan général du secteur résidentiel.

13 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx

7.1.10 Matières résiduelles éliminées

D'après la répartition des matières à la sortie du centre de tri fournie par Gesterra pour l'année 2020, le centre de tri totalise 15,85 % de rejets. Une faible partie des rejets représente des pellicules de plastiques (3 %) qui sont enfouies au LET puisqu'il n'existe actuellement aucun débouché dans la région du Centre-du-Québec. Ce pourcentage de rejets a été inclus à l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Pour le territoire desservi par la RGMRBSF, le taux de rejet du centre de tri du Centre-du-Québec est évalué à 5,50 %. Les rejets des centres de tri pour les deux MRC sont de 606 tonnes (324 tonnes pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 282 tonnes pour la MRC de Bécancour).

Au niveau des centres de traitement de la matière organique, un taux de rejet de 4 % provenant de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé sur les quantités de matières organiques récupérées (tableau 32), ce qui fait une quantité acheminée à l'enfouissement de 125 tonnes pour l'ensemble des résidus verts, des branches et sapins, et des matières organiques collectées (59 t pour la MRC de Nicolet-Yamaska et 66 t pour la MRC de Bécancour).

Les quantités d'ordures ménagères collectées en 2019 par la RIGIDBNY et la RGMRBSF sont présentées dans le tableau suivant. À titre de comparaison, les données d'élimination déclarées au MELCCFP en 2019 pour le secteur résidentiel ont été ajoutées au tableau. Le tableau 41 montre que les données issues de la collecte d'ordures ménagères sont du même ordre de grandeur que les quantités de matières éliminées déclarées au MELCCFP en 2019 pour le secteur résidentiel. On observe un écart relatif de moins de 3 % entre les deux données. Cela signifie que la majorité des matières éliminées par le secteur résidentiel est collectée par la collecte des ordures ménagères.

Tableau 41 Données d'élimination pour les deux MRC (secteur résidentiel)

	N^{bre} d'unités desservies	Quantité de matières collectées 2019 (t)	Quantité de matières éliminées déclarées en 2019 - MELCCFP (t)	Quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab)
MRC Nicolet-Yamaska				
Membres de la RIGIDBNY				
Aston-Jonction	189	130	100	301,6
Baie-du-Febvre	462	317	299	332,1
Grand-Saint-Esprit	199	137	195	282,2
La Visitation-de-Yamaska	158	109	140	333,8
Nicolet	3 712	2 548	2 404	301,4
Saint-Célestin paroisse	258	177	283	296,2
Saint-Célestin village	392	269	156	312,2
Sainte-Eulalie	483	332	351	351,3
Sainte-Monique	240	165	201	318,1
Sainte-Perpétue	465	319	339	325,4
Saint-Léonard-d'Aston	1 227	842	738	343,9
Saint-Wenceslas	559	384	455	329,4
Saint-Zéphirin-de-Courval	334	229	214	330,4

	Nbre d'unités desservies	Quantité de matières collectées 2019 (t)	Quantité de matières éliminées déclarées en 2019 - MELCCFP (t)	Quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab)
Sous total	**8 678**	**5 957**	**5 875**	**315,9**
Membres de la RGMRBSF				
Pierreville	1 178	826	1 002	376,7
Saint-Elphège	119	121	190	443,6
Saint-François-du-Lac	1 044	648	485	329,6
Sous total	**2 341**	**1 595**	**1 677**	**359,9**
Sout total – MRC de Nicolet-Yamaska	**11 019**	**7 552**	**7 552**	**324,3**
MRC de Bécancour				
Membres de la RIGIDBNY				
Bécancour	5 630	3 865	4 011	285,4
Lemieux	138	95	110	312,5
Manseau	464	319	313	394,7
Saint-Pierre-les-Becquets	655	450	0	213,9
Saint-Sylvère	381	262	281	333,7
Sainte-Cécile-de-Lévrard	180	124	143	323,6
Sainte-Marie-de-Blandford	287	197	203	432,0
Sainte-Sophie-de-Lévrard	417	286	278	410,2
Wôlinak	120	82	81	388,7
Sous total MRC de Bécancour	**8 272**	**5 679**	**5 420**	**294,4**
TOTAL	**19 291**	**13 231**	**12 972**	**310,8**

Source : Données du bilan 2019 de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF, et données d'élimination déclarées au MELCCFP, 2019.

À cela, il faut ajouter les rejets provenant des points de dépôts placés sur le territoire (conteneurs municipaux) et des deux écocentres, ce qui fait un total de 458 tonnes de matières supplémentaires (254 t pour la MRC de Nicolet-Yamaska, et 204 t pour la MRC de Bécancour).

Tableau 42 Synthèse des matières éliminées pour le secteur résidentiel en 2019

Matières éliminées	MRC Nicolet-Yamaska (t)	MRC Bécancour (t)
Rejet de centre de tri des matières recyclables	324	282
Rejet de centre de tri des matières organiques	59	66
Collecte des ordures ménagères	7 552	5 679
Rejet des points de dépôt du territoire	254	204
TOTAL	**8 189**	**6 231**

Au total, 14 420 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées en 2019 pour le secteur résidentiel (8 189 t pour la MRC de Nicolet-Yamaska, et 6 231 t pour la MRC de Bécancour).

7.2 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur municipal

Les données réelles de la collecte sélective, des ordures ménagères, des encombrants, des résidus verts et des quantités collectées via les points de dépôts et les deux écocentres ont été utilisées

dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. La part de résidus ultimes a été adaptée pour correspondre au total de matières éliminées sur le territoire pour le secteur résidentiel.

Les autres données proviennent des estimations de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (qui se base sur les moyennes québécoises). Le tableau 43 présente le bilan des matières pour le secteur résidentiel de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Tableau 43 Bilan des matières pour la MRC de Nicolet-Yamaska (secteur résidentiel)

MRC de NICOLET-YAMASKA					
Type de matières	**Mises en valeur (t)**	**Éliminé (t)**	**Généré (t)**	**Taux de valorisation (%)**	**Éliminé (kg/hab.)**
Papier et carton	1 214	318	1 532	79%	13,7
Métal	206	108	314	66%	4,6
Plastique	211	395	606	35%	17,0
Verre	462	103	565	82%	4,4
Branches et sapins de Noël	3	0	3	100%	0,0
Résidus verts	1 361	0	1 361	100%	0,0
Résidus alimentaires	137	2 198	2 335	6%	94,4
Autres résidus organiques	43	1 709	1 752	2%	73,4
Pneus	509	0	509	100%	0,0
Véhicules hors d'usage	1 112	0	1 112	100%	0,0
Textiles	153	289	442	35%	12,4
Rejets des centres de tri	0	324	324	0%	13,9
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	59	59	0%	2,5
Résidus domestiques dangereux (RDD)	44	99	143	31%	4,3
Encombrants	0	290	290	0%	12,5
Résidus ultimes	0	2 297	2 297	0%	98,6
TOTAL (sans boues)	**5 455**	**8 189**	**13 644**	**40%**	**351,6**
TOTAL boues estimées par l'outil	815	1 143	1 958	42%	49,1
TOTAL (avec boue)	**6 270**	**9 332**	**15 602**	**40%**	**400,7**

En excluant les boues, le secteur résidentiel élimine 351,6 kg/pers./an en 2019. La quantité de matières éliminées pour le secteur résidentiel est en hausse par rapport aux données de 2012 (332 kg/pers./an).

Le tableau 44 présente le bilan des matières pour le secteur résidentiel de la MRC de Bécancour.

Tableau 44 Bilan des matières pour la MRC de Bécancour (résidentiel)

MRC de BÉCANCOUR					
Type de matières	**Mises en valeur (t)**	**Éliminé (t)**	**Généré (t)**	**Taux de valorisation (%)**	**Éliminé (kg/hab.)**
Papier et carton	907	324	1 231	74%	16,8
Métal	115	98	213	54%	5,1
Plastique	150	397	547	27%	20,6
Verre	418	107	525	80%	5,5
Branches et sapins de Noël	2	0	2	100%	0,0

MRC de BÉCANCOUR					
Type de matières	**Mises en valeur (t)**	**Éliminé (t)**	**Généré (t)**	**Taux de valorisation (%)**	**Éliminé (kg/hab.)**
Résidus verts	759	217	976	78%	11,3
Résidus alimentaires	110	1 219	1 329	8%	63,2
Autres résidus organiques	0	915	915	0%	47,4
Pneus	236	0	236	100%	0,0
Véhicules hors d'usage	903	0	903	100%	0,0
Textiles	124	216	340	36%	11,2
Rejets des centres de tri	0	282	282	0%	14,6
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	66	66	0%	3,4
Résidus domestiques dangereux (RDD)	36	74	110	33%	3,8
Encombrants	0	277	277	0%	14,4
Résidus ultimes	0	2 039	2 039	0%	105,7
TOTAL (sans boues)	**3 759**	**6 231**	**9 990**	**38%**	**323,1**
TOTAL boues estimées par l'outil	662	928	1 590	42%	48,1
TOTAL (avec boue)	**4 421**	**7 159**	**11 580**	**38%**	**371,2**

En excluant les boues, le secteur résidentiel élimine 323 kg/pers./an en 2019. La quantité de matières éliminées pour le secteur résidentiel est en légère baisse par rapport aux données de 2012 (324 kg/pers./an).

Pour les deux MRC, il y a un effort à mettre sur la récupération des résidus alimentaires et autres résidus organiques, sur la récupération des encombrants, ainsi que sur la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD).

7.3 Secteur des industries, commerces et institution

Pour nous permettre une évaluation des quantités de matières résiduelles générées en provenance du secteur ICI des deux MRC, nous avons consulté plusieurs sources de données. Cette recherche a permis de sélectionner les bases de données les plus complètes et susceptibles d'être les plus précises et les plus à jour disponibles.

7.3.1 Estimation des quantités de matières générées

Comme la MRC de Bécancour abrite l'un des plus gros parcs industriels du Québec, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC n'est pas adapté pour estimer les quantités récupérées, éliminées et générées. Pour cette caractérisation, nous avons choisi d'utiliser le *Rapport sur la caractérisation des déchets ICI – projet d'établissement d'une stratégie 3R pour le secteur ICI* publié en 2007 par la Ville d'Ottawa. Un modèle de répartition des déchets ICI (ci-après appelé « *Modèle* ») a été créé à partir des résultats de recherches menées dans d'autres territoires. Le *Modèle* a servi à établir les estimations de volume et de composition des déchets qui sont nécessaires à l'étude. Nous avons utilisé ce *Modèle* pour estimer la quantité de matières résiduelles générées par les grands secteurs ICI, classés en utilisant le Système canadien des industries d'Amérique du Nord (SCIAN). Ce *Modèle* utilise le nombre d'employés de chacune des

entreprises pour estimer la quantité totale de matières résiduelles générées par secteur d'activité.

Il est important de souligner que la caractérisation et les quantités de matières générées par secteur d'activité que nous retrouvons dans le *Modèle* sont issues de caractérisations réalisées au lieu d'élimination, soit après les activités de récupération. Dans certains cas, cela peut amener un biais important quant à l'analyse et l'interprétation des données. Afin d'utiliser ce *Modèle*, nous devions d'abord trouver des outils locaux qui utilisaient à la fois les codes SCIAN et le nombre d'employés de chacune des entreprises.

Nous avons utilisé la base de données extraite de la *Liste des industries et commerces* (LIC) du Centre-du-Québec. Bien que cette base de données, publiée par Emploi-Québec, soit mise à jour à un rythme irrégulier, elle nous est apparue plus à jour, plus précise et plus complète que les autres bases de données que nous avons consultées. Cette base de données précise le nombre d'employés classé par code SCIAN pour chacune des municipalités du Centre-du-Québec.

Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, le tableau 11 (entreprises de 60 employés et plus) nous indique 5 065 employés. En ajoutant les employés des entreprises de plus de 5 employés, nous obtenons un total de 5 200 employés pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Nous avons utilisé la même méthodologie pour estimer le nombre d'employés des entreprises de plus de 5 employés de la MRC de Bécancour (somme des tableaux 12 et 13, et ajout des entreprises de plus de 5 employés). Nous obtenons un total de 6 681 employés pour le territoire de la MRC de Bécancour dont 2 455 employés provenant du parc industriel et portuaire de Bécancour (tableau 13).

Comme le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec en 2008* publié par RECYC-QUÉBEC évalue la part des petits et moyens générateurs ICI inclus dans la collecte résidentielle à environ 15 %, nous avons estimé que cela représentait toutes les entreprises ayant moins de 5 employés.

Après avoir complété l'inventaire des entreprises de 5 employés et plus, ainsi que le nombre d'employés de chacune des municipalités du territoire de planification, nous les avons intégrées au *Modèle*. Nous obtenons ainsi une quantité de matières résiduelles générées par code SCIAN.

Vous trouverez à l'Annexe 1 le détail par municipalité de ces quantités. Nous avons également décortiqué les résultats par catégorie de matières qu'elles génèrent. Pour valider notre méthodologie, nous avons comparé les quantités estimées par le *Modèle* aux données de matières résiduelles éliminées déclarées au MELCCFP en 2019 publiées sur le site web du MELCCFP. Les données d'élimination du MELCCFP datent de 2019 et correspondent uniquement au secteur ICI.

Le *Modèle* permet d'obtenir les quantités de matières générées par type de matières. Nous avons appliqué un taux d'élimination de 80 % sur les quantités de matières générées.

Les résultats obtenus pour la MRC de Nicolet-Yamaska sont présentés dans le tableau 45.

Tableau 45 Matières générées et éliminées (ICI) (estimées par le *Modèle*)

	Nombre d'employés estimés (Entreprise de 5 employés et +)	Quantités générées (t) selon le *Modèle*	Quantités éliminées (t) selon le *Modèle*	Quantités éliminées déclarées au MELCCFP en 2019
MRC Nicolet-Yamaska				
Membres de la RIGIDBNY				
Aston-Jonction	5	6	5	56
Baie-du-Febvre	150	230	184	1
Grand-Saint-Esprit	10	11	9	0
La Visitation-de-Yamaska	10	8	6	0
Nicolet	2530	2068	1654	2 404
Saint-Célestin paroisse		0	0	67
Saint-Célestin village	475	522	418	0
Sainte-Eulalie	80	92	74	155
Sainte-Monique	80	62	49	0
Sainte-Perpétue	290	423	338	171
Saint-Léonard-d'Aston	845	921	736	242
Saint-Wenceslas	175	173	139	32
Saint-Zéphirin-de-Courval	30	88	70	1
Sous total	**4 680**	**4 603**	**3 683**	**3 129**
Membres de la RGMRBSF				
Pierreville	290	355	284	15
Saint-Elphège	0	0	0	0
Saint-François-du-Lac	135	211	169	42
Sous total	**520**	**635**	**508**	57
Sous total – MRC de Nicolet-Yamaska	**5 200**	**5 238**	**4 191**	**3 186**
MRC de Bécancour				
Bécancour	5 415	6 289	5 031	7 562
Lemieux	5	1	1	0
Manseau	400	444	355	755
Saint-Pierre-les-Becquets	330	253	202	3
Saint-Sylvère	57	93	74	16
Sainte-Cécile-de-Lévrard	38	38	30	0
Sainte-Marie-de-Blandford	57	283	226	0
Sainte-Sophie-de-Lévrard	224	203	162	11
Wôlinak	155	66	53	49
Sous total – MRC de Bécancour	**6 681**	**7 670**	**6 134**	**8 396**

Selon les quantités de matières éliminées déclarées au MELCCFP en 2019, la Ville de Bécancour élimine, à elle seule, 90 % des matières du territoire de la MRC. On note un écart relatif de 20 à 35 % entre les quantités de matières éliminées selon le *Modèle* et les données d'élimination déclarées au MELCCFP en 2019. Cet écart peut se justifier par les biais existant lors de l'estimation du nombre d'employés du secteur ICI, et par le taux d'élimination de 80 % utilisé pour l'ensemble des matières générées.

Les quantités de matières générées obtenues grâce au *Modèle* sont utilisées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, alimenté par le même nombre d'employés par code SCIAN pour chacun des secteurs. L'outil d'inventaire permet de séparer les quantités de matières récupérées et éliminées par type de matière, ce que le *Modèle* ne permet pas de réaliser.

7.3.2 Estimation des quantités de matières recyclables

La combinaison des quantités de matières générées obtenues par le *Modèle* et des taux de récupération de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet d'affiner les quantités de matières récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI par type de matière. Les résultats pour les deux MRC sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 46 Estimation des matières recyclables (ICI) (combinaison des données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et du *Modèle*)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	833	787	1 620	1 313	1 241	2 554
Métal	80	96	176	110	133	243
Plastique	79	398	477	119	599	718
Verre	32	82	114	45	117	162
TOTAL	**1 024**	**1 363**	**2 387**	**1 587**	**2 090**	**3 677**

7.3.3 Matières organiques

Le *Modèle* calcule les matières organiques générées par employé par secteur SCIAN. Cependant, il ne permet pas de différencier les résidus verts des résidus alimentaires et des autres types de résidus organiques. Comme une grande partie du territoire n'est pas desservie par une collecte des matières organiques, on peut faire l'hypothèse que les matières organiques générées par le secteur ICI sont totalement éliminées. Les proportions de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour la séparation des différents types de matières organiques sont utilisées dans le *Modèle*. Le tableau 47 présente les résultats obtenus avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 47 Estimation des matières organiques (ICI) – (combinaison des données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et du *Modèle*)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Résidus verts	0	177	177	0	258	258
Résidus alimentaires	0	1 229	1 229	0	1 797	1 797
Autres résidus organiques	0	255	255	0	374	374
TOTAL	**0**	**1 661**	**1 661**	**0**	**2 429**	**2 429**

7.3.4 Boues industrielles

L'Outil d'inventaire des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC permet d'estimer la quantité de boues agroalimentaires récupérées, éliminées et générées dans chacune des MRC. D'après les estimations, 8361 tonnes de boues agroalimentaires ont été générés sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska en 2019, et 4812 tonnes sur le territoire de la MRC de Bécancour. L'ensemble de ces boues auraient été recyclées à 99%.

Aucune donnée n'est disponible pour les boues sanitaires provenant du parc industriel et portuaire de Bécancour produites par les étangs non aérés de la station de traitement des eaux usées de la SPIPB.

7.3.5 Plastiques agricoles

L'étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, publié par RECYC-QUÉBEC en 2019, estime le gisement de plastiques agricoles de la région administrative du Centre-du-Québec à 1 040 tonnes.

En utilisant les données de génération de plastiques agricoles par type de cultures de l'étude de Guertin et Lavallée publiée en 2009 (« Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme »), et en ajustant avec l'estimation de 2019 de RECYC-QUÉBEC, il est possible d'estimer les quantités de plastiques agricoles générées sur le territoire en fonction de la superficie agricole cultivée. Les données les plus récentes du MAPAQ pour la région du Centre-du-Québec et pour les deux MRC ont été utilisées. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48 Estimation des quantités de plastiques agricoles générées sur le territoire des deux MRC

Activité agricole	Produit	Superficies cultivées (ha)				Quantité (t)		
		Centre-du-Québec [1]	MRC Nicolet-Yamaska [2]	MRC Bécancour [4]		Centre-du-Québec [3]	MRC Nicolet-Yamaska	MRC Bécancour
Acériculture (par nombre d'entailles)	Tubulure	3 252 387 (entailles)	208 080 (entailles)			67,0	4,3	3,4
	Conduit principal			167 369 (entailles)		50,4	3,2	2,6
	Raccord					46,1	3,0	2,4
Cultures abritées		35	9	5		0,6	0,1	0,1
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains [4]		123 380	29 454	20 627		184,6	44,1	30,9
Légumes		2 679	773	386		3,2	0,9	0,5
Horticulture ornementale		1 055	115	138		18,0	2,0	2,4
Fruits		216	16	36		38,5	2,9	6,5
Fourrages		120 443	14 463	19 450		631,6	75,8	102,0
TOTAL		**247 808**	**44 829**	**40 643**		**1040**	**136,3**	**150,7**

[1] MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire du Centre-de-Québec 2020.
[2] MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Nicolet-Yamaska, 2020.
[3] Guertin, S.-P. et S. Lavallée, 2009.
[4] MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Bécancour, 2020.

Selon les données de la RIGIDBNY, 40 tonnes de plastiques agricoles ont été récupérées sur le territoire des deux MRC. Comme les trois points de dépôts de plastiques agricoles se situent dans la MRC de Nicolet-Yamaska, on considère donc que les 40 tonnes récupérées par la RIGIDBNY sont attribuables uniquement au territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. L'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 sur les plastiques agricoles estime que 20 % de l'ensemble des plastiques agricoles serait récupéré au Québec, ce taux de récupération est utilisé pour la MRC de Bécancour ne disposant pas de point de dépôt pour les plastiques agricoles.

Les quantités de plastiques agricoles récupérées, éliminées et générées pour les deux MRC sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 49 Estimation des quantités de plastiques agricoles sur le territoire des deux MRC

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
MRC de Nicolet-Yamaska	40	97	137
MRC de Bécancour	30	121	151
TOTAL	**70**	**218**	**288**

Remarque : 20 % des plastiques agricoles de la MRC de Bécancour sont récupérés selon l'étude de 2019 de RECYC-QUÉBEC. Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, les trois points de dépôts ont permis de collecter 40 tonnes de plastiques agricoles.

7.3.6 Matières résiduelles éliminées

Les matières résiduelles éliminées sont issues de l'estimation réalisée à partir du *Modèle* et des pourcentages de valorisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. À titre de comparaison, les quantités de matières éliminées déclarées au MELCCFP en 2018 pour le secteur ICI sont inscrites dans le tableau suivant. Ce tableau présente les estimations des matières résiduelles éliminées pour le secteur ICI pour les deux MRC.

Tableau 50 Estimation des matières résiduelles éliminées (ICI) sur le territoire des deux MRC

Type de matières	Quantités éliminées - MRC de Nicolet-Yamaska (t)	Quantités éliminées - MRC de Bécancour (t)
Papier/carton	787	1 551
Verre	82	146
Métal	96	166
Plastique	398	749
Matières organiques (incluant les rejets des industries de transformation agricoles)	1 783	3 160
Encombrant/CRD	347	121
RDD	30	550
TIC	0,1	30
Textiles	104	1
Bois	194	84
Plastiques agricoles	27	439
Résidus ultimes	277	344
TOTAL éliminé (modèle 2019)	**4 098**	**7 341**
TOTAL éliminé (déclaration MELCCFP 2019 ICI)	**3 186**	**8 396**

Il est possible de remarquer que le *Modèle* surestime de quelques tonnes les quantités de matières éliminées pour la MRC de Nicolet-Yamaska, puisque le total estimé en 2019 est du même ordre de grandeur que les données d'élimination compilées par le MELCCFP pour le secteur ICI en 2019 (écart relatif de moins de 30 %).

Pour la MRC de Bécancour, les données du *Modèle* (voir tableau 45) ont été augmentées de 25 % pour se rapprocher des données d'élimination déclarées au MELCCFP en 2019 pour le secteur ICI. On arrive à un écart relatif de moins de 13 %. Cette différence peut s'expliquer par la présence du parc industriel et portuaire de Bécancour. Il est possible que l'une des très grosses entreprises (plus de 1 000 employés) génère à elle seule la différence observée.

7.3.7 Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI

Le sommaire suivant présente les quantités de matières récupérées, éliminées et générées par type de matière. C'est une synthèse des quantités estimées dans les précédentes sections. Il se base sur les données de génération du *Modèle* et sur la répartition proposée par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les différentes matières. Les données sont estimées à partir du nombre d'employés par code SCIAN et extraites de la base de données d'Emploi Québec pour les deux MRC.

Tableau 51 Estimation des matières résiduelles (ICI) sur le territoire des deux MRC

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et Carton	833	787	1 620	1 313	1 551	2 864
Métal	80	96	176	110	166	276
Plastique	79	398	477	119	749	868
Verre	32	82	114	45	146	191
Industries de transformation agroalimentaire	8 239	122	8 361	6 690	124	6 814
Résidus verts (t)	0	177	177	0	323	323
Résidus alimentaires	0	1 229	1 229	0	2 246	2 246
Autres résidus organiques	0	255	255	0	468	468
Plastique agricole	110	27	137	30	121	151
Encombrant/CRD	69	347	416	110	550	660
RDD	6	30	36	6	30	36
TIC	0	0	0	0	1	1
Textiles	21	104	125	18	84	102
Bois	39	194	233	88	439	527
Résidus ultimes	0	277	277	0	344	344
TOTAL	**9 508**	**4 125**	**13 633**	**8 529**	**7 342**	**15 871**

Source : Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC bonifié avec les données issues du *Modèle.*

Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, pour une population de 23 290 habitants en 2019, la quantité de matières éliminées par le secteur ICI par habitant est de 177 kg/hab./an, comparativement à 112 kg/hab./an en 2012.

Pour la MRC de Bécancour, pour une population de 19 287 habitants en 2019, la quantité de matières éliminées par le secteur ICI par habitant est de 381 kg/hab./an, comparativement à 264 kg/hab./an en 2012.

On note une forte augmentation de la quantité de matières éliminées par le secteur ICI en 2019 par rapport à 2012. Cela peut s'expliquer par l'adoption d'un modèle d'estimation qui tend à attendre les données d'élimination déclarées au MELCCFP pour 2018. Ce modèle d'estimation est plus proche de la réalité et montre que le parc industriel et portuaire de Bécancour exerce une grande influence sur la quantité de matières éliminées par habitant. À lui seul, pour la MRC de Bécancour, le secteur ICI dépasse les quantités de matières éliminées par le secteur résidentiel.

Pour les deux MRC, les matières organiques, notamment les résidus alimentaires, représentent plus de 30 % des quantités de matières éliminées.

7.4 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Il n'existe pas d'étude pour caractériser le secteur CRD de la région du Centre-du-Québec. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé avec les données réelles des installations sur le territoire (à savoir les écocentres, les points de dépôts ainsi que les installations de tri des matériaux CRD).

Dans son appel d'offres pour la gestion des matériaux collectés par les deux écocentres sur le territoire de planification, la RIGIDBNY a identifié les quantités de matériaux récupérées et valorisées en 2017 pour chacun des deux écocentres. En appliquant les mêmes ratios qu'en 2017, il est possible de séparer la quantité totale de CRD récupérée en 2019 dans les deux écocentres par type de matières. Le résultat de cet exercice est présenté ci-dessous.

Tableau 52 Estimation des quantités de matières CRD récupérées par les deux écocentres du territoire

Matières	Quantités de matières récupérées (en t) - MRC de Nicolet-Yamaska		Quantités de matières récupérées (en t) - MRC de Bécancour	
	2017	2019	2017	2019
Agrégats/béton/gypse	49	50	49	45
Bois	102	105	102	114
Métal	9	9	9	49
Bardeaux d'asphalte	26	27	26	29
TOTAL	**186**	**191**	**186**	**238**

Source : Bilan des écocentres et des points de dépôts déployés par la RIGIDBNY.

Les points de dépôts de CRD sur le territoire de planification ont permis de récupérer 1 657 tonnes (dont 819 tonnes de la MRC de Nicolet-Yamaska et 838 tonnes de la MRC de Bécancour). Les rejets de CRD des écocentres et des points de dépôts représentent 458 tonnes (172 tonnes attribuables à la MRC de Bécancour et 286 tonnes à la MRC de Nicolet-Yamaska).

Les installations de tri du territoire acceptent en majorité des matières en provenance de l'extérieur. Le tableau suivant présente une estimation des quantités totales de matières CRD (mises en valeur et éliminées) réalisée à partir des données réelles des installations, en appliquant le pourcentage de matières reçues par provenance.

Tableau 53 Estimation des quantités de matières CRD récupérées par les installations de tri du territoire

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska		MRC de Bécancour	
	Mises en valeur (t)	Éliminé (t)	Mises en valeur (t)	Éliminé (t)
Agrégats	4	30	83	670
Gypse	0	0	0	0
Bardeau d'asphalte	1	22	31	490
Bois de construction	17	32	383	712
Autre	41	91	920	2 047
TOTAL	**63**	**174**	**1 417**	**3 919**

Source : Installation de tri de CRD sur le territoire

Les données réelles de la RIGIDBNY ne sont pas assez complètes pour pouvoir être utilisées dans l'inventaire du secteur CRD, puisque seul l'écocentre de Bécancour accepte les résidus de CRD des entreprises. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est donc utilisé.

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet d'estimer les quantités de matières CRD selon la valeur des permis de construction délivrés dans chacune des deux MRC. Il se base sur les moyennes québécoises, il se peut donc bien qu'il y ait des écarts avec la réalité de nos deux MRC. La valeur des permis de bâtir en 2019 était respectivement de l'ordre de 43,613 M$ et 70,715 M$. pour la MRC de Nicolet-Yamaska et la MRC de Bécancour. L'outil d'inventaire a permis d'estimer les quantités de matières CRD récupérées, éliminées et générées. Nous nous sommes assurés que les données de récupération provenant de la RIGIDBNY sont compatibles avec les données estimées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les résultats obtenus sont présentés au tableau suivant.

Tableau 54 Estimation des quantités de matières CRD du territoire des deux MRC (outils de RECYC-QUÉBEC)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska			MRC de Bécancour		
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Agrégats	8 832	545	9 377	14 320	884	15 204
Gypse	20	531	551	32	861	893
Bardeaux d'asphalte	54	445	499	88	721	809
Bois de construction	2 093	1 160	3 253	3 394	1 881	5 275
Autres	0	459	459	0	744	744
TOTAL	**10 999**	**3 140**	**14 139**	**17 834**	**5 091**	**22 925**

Source : Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Selon les quantités de matières éliminées déclarées au MELCC en 2018, le secteur CRD de la MRC de Nicolet-Yamaska élimine 1 021 tonnes et la MRC de Bécancour 1 196 tonnes. En se basant sur les matières éliminées déclarées au MELCCFP en 2018, on observe que l'outil d'inventaire surestime les quantités de matières éliminées. Les quantités de matières éliminées pour le secteur CRD sont trois à cinq fois supérieures aux quantités déclarées au MELCCFP. Cette différence peut s'expliquer par les taux de génération de l'outil de RECYC-QUÉBEC qui se basent sur des moyennes québécoises.

7.5 Bilan global de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de desserte

Le bilan global de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC pour l'année 2019 est présenté ci-dessous. Le tableau suivant indique les quantités de matières mises en valeur et éliminées par secteur (résidentiel, ICI, et CRD). Les quantités d'élimination par habitant pour chacun des secteurs sont également précisées.

Tableau 55 Synthèses des matières résiduelles pour l'année 2019 sur le territoire d'application

MATIÈRES RÉSIDUELLES	MRC DE NICOLET-YAMASKA	MRC DE BÉCANCOUR	TOTAL
SECTEUR RÉSIDENTIEL			
Matières mises en valeur (t)	6 270	4 421	10 692
Matières éliminées (t)	9 332	7 159	16 491
Quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab.)	**401**	**371**	**387**
SECTEUR ICI			
Quantité estimée de matières récupérées (t)	9 508	8 529	18 037
Quantité estimée de matières éliminées (6 employés et plus) (t)	4 125	7 342	11 467
Quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab.)	**177**	**381**	**269**
SECTEUR CRD			
Quantité de matières récupérées estimées (t)	10 999	17 834	28 833
Quantité de matières éliminées estimées (t)	3 140	5 091	8 231
Quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab.)	**135**	**264**	**193**
TOTAL (t)	**41 705**	**48 736**	**90 441**
Quantité de matières éliminées totale (t)	16 597	19 592	36 189
Quantité de matières éliminées par personne (kg/hab.)	**713**	**1016**	**850**

Source : Compilation des données disponibles de la RIGIDBNY, de la RGMRBSF et des estimations réalisées à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. L'année de référence est 2019.

L'état de la connaissance de la gestion des matières résiduelles au Québec pour les secteurs ICI et CRD est encore très fragmentaire. La coexistence des installations publiques et privées, ainsi que la réticence de plusieurs intervenants à divulguer des informations, fait en sorte que l'estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées des secteurs ICI et CRD doit être interprétée avec précaution.

Les hypothèses prises pour les secteurs ICI et CRD ont une grande influence sur l'atteinte d'un des objectifs de la politique gouvernementale, soit d'être en dessous de la moyenne nationale d'élimination de 700 kg par habitant en 2015. Cet objectif a été revu à la baisse pour 2023, et fixé à 525 kg par habitant.

Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, le secteur résidentiel est celui avec la plus grande quantité de matières éliminées par habitant en 2019, contrairement à la MRC de Bécancour, où le secteur ICI a plus d'influence sur les quantités de matières éliminées par habitant.

En appliquant une marge d'erreur de 15 % sur les quantités de matières éliminées par le secteur ICI et CRD de la MRC de Bécancour, la quantité totale de matières éliminées par habitant à la MRC de Bécancour descend à 863 kg/hab./année.

8 Les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Tout d'abord, rappelons les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de son Plan d'action 2019-2024 :

- Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD), soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

La Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) du MELCCFP encadre la gestion de la matière organique à l'échelle du Québec. Elle vise les objectifs suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO_2 les émissions de GES en 2030.

Le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, ainsi que la SVMO, est très ambitieux et nécessite des efforts importants de la part des municipalités. Afin de viser l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique et de la SVMO, les municipalités visées par ce plan de gestion devront être proactives et susciter l'adhésion de leur population dans les mesures qui seront mises en place. Cela passe par des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue. Le mode de gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, pour le déchet ultime, l'élimination, devra être appliqué par toutes les municipalités visées.

8.1 Les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour face aux objectifs provinciaux

8.1.1 Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées

Il existe deux régies intermunicipales sur le territoire de planification ayant des orientations et objectifs très différents ce qui fait en sorte que le niveau de service diffère entre les municipalités desservies par chacune des régies. Comme la RIGIDBNY ne dessert pas le secteur ICI pour la collecte des ordures, il est difficile d'obtenir des données réelles sur l'élimination des matières par ce secteur. Il en est de même pour le secteur CRD.

L'objectif de la PQGMR de ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées par an représente une réduction de 175 kg par habitant par rapport à 2015. Sur la base des résultats de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (tableau 55) il s'agit d'un objectif atteignable par la MRC de Nicolet-Yamaska (713 kg/hab. en 2019), ce qui est moins le cas pour la MRC de Bécancour (1 016 kg/hab) à cause en partie des industries présentes sur son territoire, dont notamment celles situées dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Comme le prévoit le Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR, il revient à chaque MRC d'adapter les cibles provinciales à la réalité régionale.

Toutefois, lorsqu'on s'appuie sur les données réelles des régies et des données d'élimination déclarées au MELCCFP en 2019, les valeurs semble plus atteignables :

- Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, un total de 12 598 tonnes de matières éliminées (8 166 t secteur résidentiel, 3 186 t secteur ICI, et 1 246 t secteur CRD), soit 541 kg par habitant de matières éliminées. L'élimination doit être réduite de 16 kg par habitant pour atteindre l'objectifs de la politique;
- Pour la MRC de Bécancour, un total de 15 857 tonnes de matières éliminées (6 093 t secteur résidentiel, 8 396 t secteur ICI, et 1 368 t secteur CRD), soit 822 kg par habitant de matières éliminées. Sur le territoire de cette MRC, une réduction de l'élimination de 297 kg par habitant devra être atteinte pour respecter l'objectif de la politique d'ici 2023.

Les différences observées entre les données estimées et les données réelles montrent l'importance de connaitre la production de matières résiduelles du secteur ICI et CRD du territoire.

Pour la MRC de Bécancour, la situation est attribuable à la présence du parc industriel de grande envergure qui crée une pression à la hausse sur la quantité moyenne de matières éliminées par habitant sur le territoire de la MRC. Il en résulte une difficulté accrue pour la MRC de tendre à l'atteinte de l'objectif provincial de limiter l'élimination à 525 kg par habitant. On comprend ainsi que cette problématique est principalement associée à la forte présence du secteur ICI et essentiellement aux entreprises de gros gabarits.

8.1.2 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Le programme de collecte sélective porte-à-porte de la RIGIDBNY dessert 8 849 unités d'occupation dont quelques ICI sur base volontaire sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et 8 357 unités sur celui de la MRC de Bécancour. La RGMRBSF dessert, quant à elle, 2 341 unités d'occupation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. En se basant sur les sommaires d'évaluation des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska, il ressort que toutes les unités d'occupation sont desservies par la collecte sélective. Pour la MRC de Bécancour, la desserte descend à 91 %. Il semble que les unités d'occupation non desservies correspondent aux ICI du parc industriel qui font appel à un collecteur privé.

Tableau 56 Synthèses des matières recyclables pour l'ensemble des secteurs (résidentiel et ICI)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska				MRC de Bécancour			
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)
Papier et carton	2 047	1 105	3 152	65%	2 220	1 875	4 095	54%
Métal	286	204	490	58%	225	264	489	46%

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska				MRC de Bécancour			
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)
Plastique	290	793	1 083	27%	269	1 146	1 415	19%
Verre	494	185	679	73%	463	253	716	65%
Total - matières recyclables	**3 117**	**2 287**	**5 404**	**58%**	**3 177**	**3 538**	**6 715**	**47%**

En comptabilisant les matières issues de la collecte sélective, du système de consigne et de l'estimation de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour le secteur ICI, il est estimé que :

- La MRC de Nicolet-Yamaska met en valeur 58 % des matières recyclables du territoire (69,4 % pour le secteur résidentiel et 42,9 % pour le secteur ICI)
- La MRC de Bécancour met en valeur 47 % des matières recyclables du territoire (63,2 % pour le secteur résidentiel et 37,8 % pour le secteur ICI)

Deux éléments peuvent expliquer les taux de mise en valeur obtenus :

- Le faible nombre de ICI desservis par un service de collecte sélective. RECYC-QUÉBEC[14] a constaté notamment qu'entre 2011 et 2019 une hausse de 54 % des cartons éliminés provenant des ICI
- Le taux de participation et la qualité des matières déposées dans les bacs de récupération.

La mise en place de la REP pour la collecte sélective à compter du 1er janvier 2025, est subordonnée à l'atteinte d'obligations de performance de récupération exigées par Règlement à l'organisation de gestion désignée (OGD). Ainsi il est fort probable que peu de temps après la mise en œuvre de la REP, l'objectif de récupérer 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal prévus à la Politique soit atteint par l'OGD.

Ainsi, sur la base des valeurs présentées aux sections 8.1.1 et 8.1.2, lorsque l'OGD aura atteint l'objectif de la Politique Québécoise de récupérer 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal, un total de 5 583 tonnes supplémentaire aura été déviées de l'élimination. Pour la MRC de Nicolet Yamaska le tonnage enfouis passera alors de 12 598 tonnes à 11 015 tonnes ce qui permet d'atteindre une quantité moyenne enfouis par citoyen de 473 kg. L'objectif de ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées serait donc atteint sur le territoire de cette MRC.

Pour la MRC de Bécancour ces mêmes calculs permettent d'établir que la quantité enfouis passera de 15 857 à 11 857 tonnes, soit quantité moyenne enfouis par citoyen de 615 kg/citoyen. Des efforts supplémentaires doivent Être appliqué pour tendre à l'objectif gouvernementale de 525 kg par habitant.

8.1.3 Recycler 60 % de la matière organique putrescible

Actuellement, seul la RGMRBSF propose une collecte des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert. La collecte des boues d'installations septiques n'est pas sous la responsabilité des

[14] RECYC-QUÉBEC. 2021. Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020. 22 p + annexes

deux régies. Ce sont les municipalités qui possèdent les compétences en matière du contrôle de la vidange des boues d'installations septiques.

Les données présentées au tableau 57 regroupent le secteur résidentiel et ICI en se basant sur les données réelles de récupération des résidus verts (incluant la collecte des arbres de noël) par les points de dépôts de la RIGIDBNY, de la collecte de 3e voix de la RGMRBSF, du nombre de composteurs domestiques distribués aux citoyens, et des données estimées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 57 Synthèses des matières organiques pour l'ensemble des secteurs (résidentiel et ICI)

Matières	MRC de Nicolet-Yamaska				MRC de Bécancour			
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation (%)
Branches et sapins de Noël	3	0	3	100%	2	0	2	100%
Résidus verts	1 361	177	1 538	88%	759	540	1 299	58%
Résidus alimentaires	137	3 427	3 564	4%	110	3 465	3 575	3%
Autres résidus organiques	43	1 964	2 007	2%	0	1 383	1 383	0%
Industries de transformation agroalimentaire	8 239	122	8 361	99%	6 690	124	6 814	98%
Boues municipales	815	1143	1 958	42%	662	928	1 590	42%
Total - matières organiques	**10 598**	**6 833**	**17 431**	**61%**	**8 223**	**6 440**	**14 663**	**56%**
Total - hors boues et industries agroalimentaire	**1 544**	**5 568**	**7 112**	**22%**	**871**	**5 388**	**6 259**	**14%**

Les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour sont bien en deçà de l'objectif provincial, elles doivent mettre en place des mesures visant à favoriser l'atteinte de l'objectif de recycler 60 % de la matière organique.

Pour la MRC de Bécancour, le défi ici est double. Si le taux de valorisation des matières organiques sur son territoire pouvait dépasser les 42 %, cela devrait permettre de réduire l'élimination de 1 735 tonnes. Ceci lui permettrait de passer sous la barre de l'objectif des 525 kg/habitant de matières résiduelles éliminées.

8.1.4 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition

Sur le territoire de la RIGIDBNY, seul l'écocentre de Saint-Grégoire accepte les résidus de CRD provenant du secteur ICI. Quant aux CRD d'origine résidentielle, ils sont acceptés dans les deux écocentres du territoire et aux différents dépôts déployés. On retrouve également sur le territoire de planification un centre de tri CRD à Saint-Grégoire, il est opéré par un entrepreneur privé.

Les données disponibles à la RIGIDBNY ne permettent pas de dresser un portrait complet du territoire. Les estimations réalisées avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC sont donc utilisées pour calculer la performance du territoire (tableau 54).

En se basant sur les estimations de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC :

- Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, le taux de valorisation des CRD est donc de 77 % (3 140 tonnes de CRD éliminées et 10 999 tonnes de CRD mises en valeur) ;
- Pour la MRC de Bécancour, le taux de valorisation des CRD est donc de 77 % (5 091 tonnes de CRD éliminées et 17 834 tonnes de CRD récupérées).

Ces taux représentent des moyennes provinciales. Il est probable qu'en réalité le taux de valorisation des résidus CRD soit plus faible. À titre informatif, le centre de tri CRD du territoire est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC et il détient un taux de valorisation de 35 % [15]. En outre, RECYC-QUÉBEC a révisé en 2022 le taux de récupération estimé pour les résidus de CRD. Ce dernier est désormais établi à 29%.

9 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2019 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF. La RIGIDBNY répartit ses coûts d'administration selon un système de quote-part calculée au prorata de la population de chacune des municipalités membres. Pour les activités de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, ces coûts sont répartis par le nombre d'unités desservies.

Les coûts des matières résiduelles de la RGMRBSF proviennent des coûts unitaires (à la tonne) pour la disposition de chaque matière ainsi que les coûts par unité d'occupation pour les collectes offertes. Les coûts pour les trois municipalités desservies par la RGMRBSF ont été calculés en utilisant les unités d'occupation et les quantités de matières traitées. Il en est de même pour le retour de redevance à l'élimination et la compensation pour la collecte sélective.

Pour le territoire desservi par la RIGIDBNY, les coûts du programme de collecte des matières recyclables sont répartis en utilisant 17 306 unités desservies sur le territoire alors que, pour le calcul des coûts de collecte et de traitement de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, ces coûts sont répartis sur 16 950 unités desservies. L'écart entre le nombre de portes desservies s'explique par le fait qu'un bon nombre d'ICI participent sur une base volontaire au programme de collecte sélective résidentielle. Comme la RIGIDBNY a compétence en recyclage, le montant de 1 001 711 $ qu'elle a reçu pour la compensation des services municipaux de collecte a été estimé au prorata des unités desservies pour les municipalités visées par ce plan. Pour le montant attribuable à chacune des municipalités grâce au retour de la redevance à l'élimination, nous avons utilisé les données du site Internet du MELCCFP que nous avons résumées pour l'année 2019 dans le tableau 58.

Tableau 58 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2019

15https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf

Services	Part des Régies		MRC de Nicolet-Yamaska	MRC de Bécancour
	RIGIDBNY	RGMRBSF[1]		
Collecte sélective	1 121 691 $	140 329 $	714 608 $	547 412 $
Collecte de matières organiques	210 117 $ [2]	135 058 $	242 633 $	102 542 $
Collecte des RDD	51 441 $	-	26 337 $	25 104 $
Collecte des plastiques agricoles	11 244 $	-	5 757 $	5 487 $
Composteurs domestiques	6 343 $	-	3 247 $	3 096 $
Programmes et activités de sensibilisation	38 088 $	-	19 500 $	18 588 $
Collecte des ordures ménagères	1 875 094 $	222 646 $	1 182 650 $	915 090 $
Point de dépôts des matériaux secs	233 679 $	-	119 638 $	114 041 $
TOTAL	**3 886 619 $**	**0 $**	**2 314 370 $**	**1 731 360 $**

Source : Données des bilans des activités 2019 de la RIGIBGNY et RGMRBSF

[1] Coûts uniquement pour les trois municipalités desservies par la RGMRBSF

[2] Résidus verts uniquement pour la RIGIDBNY.

Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, cela représente un coût pour les services de récupération, de valorisation et d'élimination d'environ 139 $ par porte. Pour la MRC de Bécancour, cela représente un coût pour les services de récupération, de valorisation et d'élimination d'environ 136 $ par porte.

Ces coûts n'incluent pas les frais d'administration de la RIGIDBNY qui sont répartis par quote-part à l'ensemble des membres.

10 Droit de regard

Les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska n'ont aucun droit de regard inscrit à leur PGMR conjoint. Ainsi, ce dernier ne prévoit aucune interdiction ni limitation de l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leurs territoires[16].

À l'heure actuelle, il n'y a aucun lieu d'élimination, dans les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, accueillant les matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI assimilables. Ces matières sont plutôt éliminées dans le LET de Saint-Rosaire.

Le LET de Saint-Rosaire est sur le territoire d'application du PGMR de la MRC d'Arthabaska. D'après son projet de PGMR révisé 2021-2028, la MRC d'Arthabaska n'entend pas adopter de règlement visant à limiter ou interdire l'élimination de matières résiduelles en provenance de l'extérieur de son territoire.

11 Diagnostic territorial

11.1 MRC de Nicolet-Yamaska

11.1.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2021

Parmi les 41 mesures présentes dans le PGMR en vigueur, 24 mesures sont en continu ou en cours, et 9 sont terminées. Les 8 autres mesures ne sont pas atteintes actuellement. Le tableau suivant détaille les mesures non atteintes et les difficultés rencontrées.

Tableau 59 Mesures du PGMR en vigueur non réalisées – MRC de Nicolet-Yamaska

Type	Mesure	Responsable	Difficultés rencontrées
Acquisition de connaissance	Demander que chaque administration municipale élabore un plan de gestion pour ses matières résiduelles	MRC	Atteint en partie : 40 % réalisé. Peu de mouvement depuis 2018, peu de participation de la part des municipalités.
Politique	Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	Municipalités et MRC	Peu de participation de la part des municipalités
Règlement	Adopter un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables avec reddition de compte aux deux régies	Municipalités et MRC	Aucune information
Service	Évaluer la pertinence d'établir un système de collecte des encombrants sur appel pour toutes les municipalités	Régie	Peu de débouché sur le territoire. Il est prévu de réévaluer le tout lors d'un prochain renouvellement de contrat en 2026.
Règlement	Obliger toutes les municipalités à valoriser les matières organiques	MRC	Des études ont été réalisées par la RIGIDBNY pour la valorisation des matières organiques.

[16] Pour les interdictions ou limitations découlant des schémas d'aménagement et de développement révisés (SADR) de chaque MRC, voir la section 3.2 de ce PGMR.

Type	Mesure	Responsable	Difficultés rencontrées
Identification des besoins	Évaluer la possibilité d'exiger des demandeurs d'un permis de construction ou rénovation, un plan de gestion des matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité	Municipalités et Régie	Aucune information
Service	Respecter le règlement sur les résidences isolées quant à la vidange des fosses septiques sur tout le territoire	Municipalités	Respect de la vidange pour les municipalités dont la MRC a les données (Sainte-Monique, Pierreville, Nicolet et Saint-François-du-Lac).
Politique	Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en milieu rural	Municipalités et Régie	Aucune démarche depuis 2017.

11.1.2 Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles que nous avons dressé dans les pages précédentes, ainsi que le bilan des actions contenues dans le PGMR actuellement en vigueur, font ressortir des constats importants. Certains de ces constats nous amènent à diagnostiquer certaines faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska, autant pour les secteurs municipaux que les ICI.

Tableau 60 Diagnostic du système de gestion actuel

Secteur	Type	Diagnostic
Résidentiel	Service	Niveau de service variable sur le territoire (deux régies intermunicipales avec des orientations et des objectifs différents).
	Infrastructure	Territoire vaste. Onze municipalités ont moins de 1 000 habitants, mais elles couvrent près de 50 % du territoire. Ces municipalités n'ont pas forcément les ressources afin de mettre en place des infrastructures de traitement. Les écocentres n'acceptent pas l'ensemble des matières et d'un site à un autre « *les bonnes pratiques* » ne sont pas respectées de la même façon. Une grande partie de la population n'utilise pas ces services
	Ordures ménagères	Dans le PGMR en vigueur, les élus de la MRC se sont prononcés et ont adhéré au principe d'un objectif de « *Zéro déchet* ». Cependant, cela ne se reflète pas dans les actions entreprises.
	Matières recyclables	Toutes les unités d'occupation sont desservies par la collecte sélective. Par manque de débouché dans le Centre-du-Québec, les pellicules de plastiques sont éliminées.
	Matières organiques	Les mesures mises en place actuellement (sensibilisation à l'herbicyclage, distribution de composteur domestique) ne permettent pas d'atteindre les objectifs gouvernementaux.
	Boues municipales	Défi important puisque la vidange des installations septiques est laissée sous la responsabilité des citoyens. Manque d'information sur la conformité des installations septiques.

Secteur	Type	Diagnostic
	Encombrant	L'ensemble de la collecte est envoyé à l'enfouissement. La MRC ne possède pas d'entreprise d'économie sociale assez structurée pour pouvoir prendre en charge des volets de récupération et de réemploi de certaines matières résiduelles.
	RDD	Le nombre de points de dépôt pour la collecte des RDD et des produits sous la REP semble suffisant pour desservir la population du territoire.
ICI	Service	Tous les petits et moyens générateurs du secteur ICI sont assimilés, pour la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères. La RGMRBSF propose un service de location de conteneurs, alors que les ICI des municipalités membres de la RIGIDBNY doivent faire affaire avec le secteur privé. Une collecte des plastiques agricoles est implantée sur le territoire.
	Matière générée	Les deux régies ne possèdent pas de connaissance sur la quantité et la nature des matières résiduelles générées par ce secteur.
CRD	Service	Les matières des entreprises ne sont pas acceptées aux écocentres.
	Matière générée	Les deux régies ne possèdent pas de connaissance sur la quantité et la nature des matières résiduelles générées par ce secteur.

11.1.3 Performance actuelle et objectifs à atteindre

Le tableau 61 présente la performance actuelle du système de gestion des matières résiduelles et les cibles du gouvernement à atteindre pour 2023, dans le cas du Plan d'action de la PQGMR, ou de 2025 à 2030, dans le cas de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Les cibles représentent les objectifs quantitatifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO du MELCCFP. La RIGIDBNY y ajoute un objectif régional en termes de desserte par les écocentres.

Tableau 61 État de la situation par rapport aux objectifs à atteindre – MRC de Nicolet-Yamaska

Type	Objectifs visés	Résultat 2019	Cible
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	58 %	75[(1)] %
Matières organiques putrescibles	Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales)	22 %	60 %
	Recycler 70% des matières organiques visées par la SVMO d'ici 2030[(2)]	26 %	70 %
	Implanter une collecte des matières organiques ou un autre moyen de gestion à la source sur 100 % du territoire d'ici 2025	40 % (3218/7993)	100 %
CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	77 %[17]	70 %
Matières éliminées	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins.	541 kg/hab.	475 kg/hab.

[(1)]Tributaire de l'efficacité des mesures qui seront mis en place par l'OGD
[(2)] Données non disponibles sur les boues de papetières

[17] Selon l'estimation de l'Outil d'inventaire pour l'année 2019. Une version révisée de l'Outil fixe plutôt le recyclage des résidus de CRD à 29% à compter de 2022.

11.2 MRC de Bécancour

11.2.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2015-2020

Parmi les 42 mesures présentes dans le PGMR en vigueur, 22 mesures sont en continu ou en cours, et 11 sont terminées. Les 9 autres mesures ne sont pas atteintes actuellement. Le tableau 62 détaille les mesures non atteintes et les difficultés rencontrées.

Tableau 62 Mesures du PGMR en vigueur non réalisées – MRC de Bécancour

Type	Mesure	Responsable	Difficultés rencontrées
Acquisition de connaissance	Portrait des matières résiduelles que génère chaque administration municipale	Municipalité, MRC, Régie	Effectué pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Wôlinak. Peu de participation de la part des municipalités.
Adoption du règlement	Adopter un règlement interdisant de mettre le papier et carton aux ordures ménagères	Municipalité et MRC	Abandonné en raison d'un changement d'orientations gouvernementales
Politique d'achat	Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	Municipalités et MRC	Pas de politique en vigueur
Consultations publiques	Organiser des consultations publiques si la MRC adhère à un projet technologique qui modifie l'économie générale du PGMR révisé du territoire de planification	MRC	Plus d'actualité, car la RIGIDBNY vise l'implantation du bac brun.
Acquisition des connaissances	Tenir un registre des municipalités ayant procédé à la vidange des boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées.	MRC	Prévu en 2018, à venir.
Étude	Évaluer les différents scénarios de gestion de contrôle de fréquence de vidange des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC.	MRC	La MRC n'a pas encore statué sur ses intentions.
Service	Mise en œuvre du contrôle de la vidange systématique des boues de fosses septiques pour l'ensemble des municipalités du territoire de planification.	MRC	À venir.
Adoption du règlement	Évaluer la possibilité d'exiger des demandeurs d'un permis de construction ou de rénovation, un plan de gestion des matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité.	Municipalité, MRC	À venir, le bannissement n'est pas en vigueur.
Politique	Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en milieu rural.	Municipalité, Régie	Aucune démarche depuis 2017.

11.2.2 Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles que nous avons dressé dans les pages précédentes, ainsi que le bilan des actions contenues dans le PGMR actuellement en vigueur, fait ressortir des constats importants. Certains de ces constats nous amènent à diagnostiquer certaines faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC de Bécancour, autant pour les secteurs résidentiels qu'ICI.

Tableau 63 Diagnostic du système de gestion actuel

Secteur	Type	Diagnostic
Résidentiel	Service	Le territoire de planification est desservi par une unique entité, la RIGIDBNY, ce qui fait en sorte que le niveau de service est uniforme sur l'ensemble du territoire.
	Infrastructure	À l'exception du pôle urbain important de la Ville de Bécancour, les municipalités qui font partie du territoire de planification sont de très petite taille. Elles n'ont donc pas les ressources nécessaires afin de mettre en place des infrastructures de traitement souvent coûteuses. Les écocentres n'acceptent pas l'ensemble des matières et d'un site à un autre « *les bonnes pratiques* » ne sont pas respectées de la même façon. Une grande partie de la population n'utilise pas ces services
	Ordures ménagères	Dans le PGMR en vigueur, les élus de la MRC se sont prononcés et ont adhéré au principe d'un objectif de « *Zéro déchet* ». Cependant, cela ne se reflète pas dans les actions entreprises.
	Matières recyclables	91 % des unités d'occupation sont desservies par la collecte sélective. Les unités d'occupation restantes à desservir correspondent aux plus gros ICI du territoire. Par manque de débouché dans le Centre-du-Québec, les pellicules de plastiques sont éliminées.
	Matières organiques	Les mesures mises en place actuellement (sensibilisation à l'herbicyclage, distribution de composteur domestique) ne permettent pas d'atteindre les objectifs gouvernementaux.
	Boues municipales	Défi important puisque la vidange des installations septiques est laissée sous la responsabilité des citoyens. Manque d'information sur la conformité des installations septiques.
	Encombrant	L'ensemble de la collecte est envoyé à l'enfouissement. La MRC ne possède pas d'entreprise d'économie sociale assez structurée pour pouvoir prendre en charge des volets de récupération et de réemploi de certaines matières résiduelles.
	RDD	Le nombre de points de dépôt pour la collecte des RDD et des produits sous la REP semble suffisant pour desservir la population du territoire.
ICI	Service	Tous les petits et moyens générateurs du secteur ICI sont assimilés, pour la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères. Les plus gros ICI doivent faire affaire avec le secteur privé. La MRC ne dispose d'aucun point de dépôt pour les plastiques agricoles.
	Matière générée	La régie ne possède pas de connaissance sur la quantité et la nature des matières résiduelles générées par ce secteur.
CRD	Service	Les matières des entreprises ne sont pas acceptées aux écocentres.
	Matière générée	La régie ne possède pas de connaissance sur la quantité et la nature des matières résiduelles générées par ce secteur.

11.2.3 Performance actuelle et objectifs à atteindre

Le tableau 64 présente la performance actuelle du système de gestion des matières résiduelles et les cibles du gouvernement à atteindre pour 2023, dans le cas du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, et de 2025 à 2030, dans le cas de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Les cibles représentent les objectifs quantitatifs du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO du MELCCFP. Comme le prévoit le Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR, il revient à chaque MRC d'adapter les cibles gouvernementales en fonction de sa réalité régionale. La RIGIDBNY y ajoute un objectif régional en termes de desserte par les écocentres.

Tableau 64 État de la situation par rapport aux objectifs à atteindre – MRC de Bécancour

Type	Objectifs visés	Résultat 2019	Cible
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	47 %	75[(1)] %
Matières organiques	Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales)	14 %	60 %
	Recycler 70% des matières organiques visées par la SVMO d'ici 2030[(2)]	21 %	70%
	Implanter une collecte des matières organiques ou un autre moyen de gestion à la source sur 100 % du territoire d'ici 2025	16 % (1102/6920)	100 %
CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	77 %[18]	70 %
Matières éliminées	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins.	822 kg/hab.	525 kg/hab.

[(1)]Tributaire de l'efficacité des mesures qui seront mis en place par OGD
[(2)] Données non disponibles sur les boues de papetières

12 Plan d'action

12.1 Orientations et objectifs

Les enjeux et stratégies fixés par la RIGIDBNY pour la période du plan d'action du PGMR 2023-2030 suivent les enjeux et les stratégies du Plan d'action 2019-2024 du PQGMR, qui sont les suivants :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources
  - Stratégie 1 : Respecter la stratégie des 3RV
  - Stratégie 2 : Prévenir et réduire la quantité des matières résiduelles
  - Stratégie 3 : Décourager et contrôler l'élimination
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique
  - Stratégie 4 : Bannir des lieux d'élimination la matière organique
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles
  - Stratégie 5 : Responsabiliser les producteurs
  - Stratégie 6: Soutenir la planification et la performance régionales

[18] Selon l'estimation de l'Outil d'inventaire pour l'année 2019. Une version révisée de l'Outil fixe plutôt le recyclage des résidus de CRD à 29% à compter de 2022.

- Stratégie 7 : Stimuler la performance des ICI et des CRD
- Stratégie 8 Choisir le système de collecte le plus performant
- Stratégie 9 Connaître, informer, sensibiliser et éduquer
- Stratégie 10 Rendre compte des résultats

Le tableau 65 présente les objectifs fixés par les MRC du territoire afin de viser à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ils ont été adaptés à la réalité régionale et se veulent réalistes, atteignables et ambitieux.

12.1.1 Mesures proposées et objectifs régionaux

Le Tableau 65 indique les cibles fixées par chaque MRC, en lien avec les objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Ces cibles tiennent compte de la situation actuelle de la GMR dans les deux MRC afin qu'elles puissent contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux concernant la quantité de matières résiduelles éliminées par personne et le taux de récupération pour différentes catégories de matières.

Tableau 65 Objectifs fixés par les MRC du territoire

Objectifs gouvernementaux	Échéance gouv.	Objectifs		Échéance MRC
		MRC de Nicolet-Yamaska	MRC de Bécancour	
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/habitant par année	**2024**	Réduire les quantités de matières éliminées à **475 kg/hab**. soit une réduction de 66 kg/hab.	Réduire les quantités de matières éliminées à **525 kg/hab.** soit une réduction de 266 kg/hab.	2029
Recycler 75 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels	**2024**	Recycler **75 %** du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels, soit une amélioration du taux de valorisation de 17 %.	Recycler **75 %** du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels, soit une amélioration du taux de valorisation de 15 %.	2026
Recycler 60% des matières organiques putrescibles	**2023**	Recycler 60% des résidus alimentaires, des résidus verts et des boues municipales		2028
Recycler 70 % des matières organiques visées par la SVMO	**2030**	Recycler 70 % des résidus alimentaires, des résidus verts, des boues municipales, des boues de papetières, du papier, du carton et du bois		2030
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal et ICI d'ici 2025.	**2025**	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal et ICI.		2028
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment	**2024**	Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment.		2026

Les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR sont présentées ci-dessous. Les mesures sont déclinées sous forme d'actions et comprennent une date de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité des mesures issues du PGMR 2016-2020. Tel qu'indiqué au Tableau 66, les MRC, les Régies (RIGIDBNY et RGMRBSF) et les municipalités locales agissent comme responsables ou partenaires dans la mise en œuvre des mesures.

Les actions ont été réparties dans quatre grandes catégories, soit :

- Gestion intégrée des matières résiduelles
- Réduction à la source et réemploi
- Recyclage des matières et valorisation des matières organiques
- Installations de traitement et d'élimination

Les coûts de chaque action ont été estimés dans la dernière colonne du Tableau 66. Les fiches de mesures à l'Annexe 1 présentent, entre autres, le détail des coûts par moyens de mise en œuvre

ainsi que les sources de financement possible pour chaque mesure. De plus, l'Annexe 2 montre, à l'intention des MRC et des municipalités, le financement interne prévu pour chaque moyen de mise en œuvre. Enfin, les revenus associés aux activités en GMR sont présentés au Tableau 69 de la section 12.1.4.

Comme le projet de PGMR conjoint sera mis en vigueur le 1er octobre 2023, les années financières du plan d'action débutent le 1er octobre de chaque année et prennent fin le 30 septembre de l'année suivante.

Tableau 66: Mesures du plan d'action du PGMR

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
Enjeu nº1 METTRE UN TERME AU GASPILLAGE DES RESSOURCES					
STRATÉGIE 1 / RESPECTER LA STRATÉGIE DES 3RV					
1- Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles	Réaliser des activités d'ISÉ sur les réseaux sociaux, journaux, radio, bulletins municipaux, site web	RIGIDBNY	MRC et municipalités locales	2023-2030	56 000 $
	Soutenir financièrement les OBNL du territoire qui œuvrent dans le domaine du réemploi en défrayant une partie des coûts liés à l'augmentation de leur visibilité (peinture de carrosserie personnalisée pour les camions de collecte sur demande, affichage extérieur, etc.)				
2- Mettre en place un service de collecte des matières recyclables lors d'événements municipaux	Évaluer la faisabilité d'acquérir des équipements de recyclage afin de mettre en place un service de location gratuit auprès des municipalités du territoire.	RIGIDBNY	MRC et Municipalités locales	2024-2030	15 500 $
	Acquérir les équipements requis et appliquer une politique de location permettant de rendre les événements municipaux plus écoresponsables, si les résultats de l'étude de faisabilité sont concluants.				
STRATÉGIE 2 / PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES					
3- Établir et adopter une politique d'approvisionnement responsable sur une base volontaire aux MRC, à la RIGIDBNY et dans les municipalités	Établir en collaboration avec les autorités municipales des critères d'achat, de location et d'octroi de contrats basés sur leurs impacts environnementaux à intégrer dans la politique d'approvisionnement écoresponsable.	RIGIDBNY	MRC et Municipalités locales	2025-2030	55 500 $
	Rédiger et adopter à la RIGIBNY, dans les deux MRC et les municipalités une politique d'approvisionnement écoresponsable				

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Recommander aux municipalités d'arrimer leurs règlements de gestion contractuelle à la politique d'approvisionnement écoresponsable des MRC en y intégrant des critères de sélection basés sur leurs impacts environnementaux et en priorisant la hiérarchie 3RV (ex. : location, écoconception des produits, consommation locale, etc.) en plus de former les instances municipales visées par celle-ci				
	Effectuer un suivi de la mise en œuvre de la politique auprès des MRC, des municipalités et de la RIGIBNY				
4- Exiger des fournisseurs de services d'écocentres l'application de meilleures pratiques visant à assurer le recyclage optimal des matières	Assurer un suivi du cheminement des matières entrantes et sortantes des écocentres en plus d'exiger un bilan de performance des fournisseurs de services	RIGIDBNY	Entreprises privées, MRC et municipalités locales	2025-2030	14 500 $
	Intégrer aux devis d'appels d'offres des critères de conformité associés aux meilleures pratiques visant à assurer le recyclage optimal des matières et favoriser l'intérêt des soumissionnaires, en plus de limiter au maximum l'élimination				
5- Offrir des programmes d'aide à l'achat de produits durables	Poursuivre le programme pour les couches lavables	RIGIDBNY	MRC et les municipalités (promotion)	2023-2030	284 000 $
	Poursuivre le programme pour les produits d'hygiène féminine durables				
	S'il y a élargissement du programme, après analyse des disponibilités budgétaires et des avantages, proposer graduellement de 2024-25 à 2028-29 des produits de substitution tels que, notamment, les mouchoirs et papiers hygiéniques lavables ainsi que les bidets, les toilettes à compost et autres installations sanitaires similaires.				

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
STRATÉGIE 3 / DÉCOURAGER ET CONTRÔLER L'ÉLIMINATION					
6- Exiger des demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition qu'ils envoient leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité	Informer les générateurs visés du changement à venir (journaux locaux, sites web, etc.)	RIGIDBNY	MRC et municipalités locales	2025-2030	101 600 $
	Élaborer une procédure d'application pour les employés municipaux et une fiche informative à l'intention des générateurs visés (entreprises de locations de conteneurs, centres de valorisation reconnus, documents de reddition de compte acceptés, pénalités en cas de manquement, etc.)				
	Intégrer l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans la règlementation (ex. règlements d'urbanisme) des municipalités locales et entrée en vigueur				
	Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la mesure				
7- Élaborer un règlement commun de gestion des matières résiduelles	Élaborer un modèle de projet de règlement unique sur la gestion des matières résiduelles.	Municipalités	MRC et RIGIDBNY	2025-2027	25 000 $
	Adopter un règlement unique sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la RIGIDBNY				
8- Favoriser la mise en place de puces RFID sur les bacs de collecte porte-à-porte	Évaluer l'applicabilité d'une telle mesure par la réalisation d'une analyse bénéfices/coûts	RIGIDBNY	MRC, municipalités locales et entreprises privées	2027-2029	455 000 $
	Mettre en œuvre la mesure, si les résultats de l'analyse bénéfices/coûts sont concluants.				
	Utiliser un logiciel de géolocalisation pour gérer les données, le cas échéant				

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
Enjeu nº2 CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CEUX DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE					
STRATÉGIE 4 / BANNIR DES LIEUX D'ÉLIMINATION LA MATIÈRE ORGANIQUE					
9- Promouvoir le compostage domestique	Offrir des équipements de compostage à moindre coût et poursuivre le programme pour éviter le dépôt des résidus verts dans la collecte des résidus organiques Tenir des formations sur le compostage domestique	RIGIDBNY	MRC	2023-2030	112 000 $
10- Promouvoir l'herbicyclage	Réaliser une campagne de sensibilisation annuelle Réglementer pour interdire le gazon dans la collecte des matières organiques et des ordures ménagères. Les dispositions seront intégrées au règlement de gestion des matières résiduelles commun (mesure 6).	RIGIDBNY (ISÉ) Municipalités locales (règlementation)	MRC, municipalités locales, ICI	2023-2030	17 940 $
11- Implanter la collecte des matières organiques en sacs à déposer dans le bac à ordures, afin d'en faire le tri, la séparation et le désensachage dans une usine (construction locale) par appel d'offre (clé en main) sous contrat ou par la création d'une SEM, actuellement en évaluation) par tri robotisé. La valorisation par biométhanisation sera développée en région par un tiers. Dans l'attente, la matière sera acheminée à l'extérieur du territoire pour y être biométhanisée.	Informer les générateurs visés des dates d'implantation de la collecte des matières organiques et du mode de collecte en sac (2024-2025) Mettre à jour les calendriers de collecte pour y inclure les informations sur les matières organiques (2024-2025) Procéder à la construction des infrastructures requises pour assurer le tri des sacs, le désensachage et enfin, implanter la collecte (2025-2026) Assurer le traitement des matières organiques collectées dans les sacs (2025-2026) S'il y a lieu, implanter un traitement secondaire des matières organiques avec un système par bioséchage breveté afin de récupérer la portion résiduelle de matière organique encore présente dans le flux des rebuts ultimes (2027-2028) (voir descriptif fiche de la mesure 11)	RIGIDBNY	MRC, Municipalités locales	2024-2030	6 962 200 $

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
12- Promouvoir et étendre la collecte des arbres de Noël	Continuer les efforts de sensibilisation et d'information pour faire connaître les points de dépôt.	RIGIDBNY	MRC, municipalités locales	2023-2030	54 200 $
	Augmenter le nombre de municipalités offrant un service de collecte des arbres de Noël.				
13- Favoriser le recyclage de 100% des boues de stations d'épuration si leur qualité le permet	Tenir un registre des municipalités ayant procédé à la vidange des boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées.	Municipalités locales	MRC	2023-2030	777 200 $
	Évaluer la qualité des boues de chaque municipalité et sélectionner les débouchés appropriés en fonction de la qualité des boues (restauration des sites miniers, épandage agricole, etc.).				
	Diriger les boues vers les débouchés de valorisation prévus lors des vidanges.				
14- Favoriser la mise en place d'une collecte des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble du territoire.	Effectuer des relevés sanitaires des fosses septiques et informer la population de la réglementation et des avantages à vidanger périodiquement les boues de fosses septiques.	Municipalités locales	MRC, régies	2025-2030	115 100 $
	Inciter les municipalités à mettre en place un programme d'inspection ou de vidanges de fosses septiques ou à donner un mandat à la RIGIDBNY à cet effet.				
	Établir la responsabilité (RIGIDBNY ou MRC) pour la vidange des boues.				
	Débuter en registre des vidanges de fosses septiques résidentielles et en effectuer le suivi.				

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Évaluer les différents scénarios de gestion des boues de fosses septiques : • Vidanges de fosses gérées par les citoyens avec preuve de vidange à présenter à la municipalité • Vidanges de fosses gérées par la municipalité ou la RIGIDBNY				
	Exiger des entreprises de vidange opérant sur le territoire une preuve de valorisation des boues lorsque la qualité le permet.				
15- Favoriser la participation d'expertises locales, le développement de partenariats et la circulation de l'information entre les intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	Recenser les acteurs locaux disposant d'une expertise en GMR.	RIGIDBNY	MRC, municipalités locales	2026-2029	25 000 $
	Impliquer les acteurs locaux appropriés dans les activités d'ISÉ (ex : produire un vidéo informatif à ajouter au site web de la RIGIDBNY en collaboration avec des recycleurs) pour en améliorer l'efficacité.				
	Réaliser une étude auprès des acteurs locaux en GMR et des générateurs visés sur les modes de gestion alternatifs de certaines matières résiduelles.				
Enjeu nº3 RESPONSABILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES					
16- Optimiser la structure organisationnelle de la RIGIDBNY et revoir la règlementation afférente	Proposer et appliquer des modifications à l'entente de constitution de la RIGIDBNY en tenant compte des recommandations de l'étude d'optimisation de la gouvernance réalisée par le MAMH en 2022.	RIGIDBNY	MRC, municipalités locales	2023-2030	70 000 $

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Mettre en oeuvre les autres mesures proposées par l'étude d'optimisation réalisée par le MAMH en 2022 et en faire le suivi.				
17- Favoriser le financement d'une ressource dédiée à l'économie circulaire au sein du territoire	Assurer la pérennité d'une ressource dédiée à l'économie circulaire, une fois le financement de RECYC-QUEBEC terminé.	MRC	RIGIDBNY, Régie du Bas-Saint-François, municipalités locales, corporations du développement durable (CDD)	2023-2030	525 000 $
18- Opérationnaliser le service d'économie circulaire	Développer le niveau de connaissance concernant la génération de matières résiduelles du secteur ICI du territoire grâce à un service d'accompagnement et de diagnostic.	Corporation du développement durable (CDD), RIGIDBNY	MRC, municipalités locales	2023-2030	170 000 $
	Évaluer la faisabilité d'adapter les services nécessaires afin de répondre à des besoins non adressés et découverts par cette ressource de façon à permettre la réduction des quantités de matières éliminées.				
	Collaborer avec les initiatives régionales d'économie circulaire.				
19- Uniformiser la méthode de déclaration des unités d'occupation	Clarifier avec les municipalités membres la distinction entre la méthode de calcul des quotes-parts appliquée par la RIGIDBNY et les modes et tarification ou de taxation utilisés par les municipalités.	RIGIDBNY	MRC et municipalités locales	2025-2026	15 000 $

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Mettre en place un système du calcul des quotes-parts simple, équitable et respectant les dispositions de l'entente de constitution de la RIGIDBNY.				
20- Favoriser la mise en œuvre d'une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogements et ICI	Négocier avec ÉEQ, organisation de gestion désignée (OGD), la possibilité de mettre en oeuvre une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogements et ICI du territoire de planification.	RIGIDBNY ÉEQ	Municipalités locales	2023-2030	645 000 $
	Valider la faisabilité de l'implantation de la collecte sélective des multilogements et des ICI				
	Lancer des mesures d'information et de sensibilisation préalables à l'implantation des nouvelles collectes.				
	Implanter des collectes en bacs ou en conteneurs pour les multilogements et les ICI.				
	Effectuer les collectes périodiques en fonction des besoins et faire le suivi de la performance.				
21- Évaluer la faisabilité de mettre en place une offre de service sur tout le territoire pour la collecte des plastiques agricoles et procéder à des recommandations suite à l'étude	Maintenir en opération des points de dépôt d'apports volontaires pour les plastiques agricoles et la tubulure acéricole en attendant la mise en place de nouvelles avenues de récupération.	RIGIDBNY	AgriRÉCUP, MAPAQ, Environek, MRC, municipalités locales	2025-2030	159 000 $
	Négocier avec l'OGD la faisabilité de déployer un service de collecte des plastiques agricoles à la ferme.				
	Implanter des collectes de plastiques agricoles à la ferme.				
22- Déployer un réseau d'écocentres qui offre un service équitable sur l'ensemble du territoire	Mise à niveau ou implantation d'écocentres dans la MRC Nicolet-Yamaska : (Nicolet, Sainte-Eulalie, Saint-Léonard-d'Aston, Saint-Zéphirin-de-Courval) et la MRC Bécancour (Saint-Pierre-les-Becquets, Manseau, nouveau site à Bécancour)	RIGIDBNY	Municipalités locales	2025-2030	934 700 $

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Réaliser un sondage afin de mieux cerner les besoins des citoyens et améliorer la qualité du service aux écocentres (ex : heures d'ouverture, plage d'ouverture, etc.)				
	En tenant compte des résultats du sondage, standardiser le niveau de service par la production et l'application sur les différents sites d'un cahier des charges uniformisé				
	Évaluer l'intérêt d'ententes potentielles avec d'autres municipalités limitrophes hors MRC				
23- Soutenir la mise en place d'un système de collecte sur appel des encombrants et des RDD pour toutes les municipalités du territoire	Définir une stratégie de gestion des encombrants en priorisant les 3RV en partenariat avec les organismes du milieu.	Régies	Municipalités locales	2026-2030	600 000 $
	Identifier un ou plusieurs partenaires pour la collecte, le tri et la valorisation des encombrants et des RDD (OBNL de réemploi, etc.)				
	Identifier les ressources humaines et les équipements requis.				
	Mettre en place, avec les partenaires, un système gratuit de collecte sur appel des encombrants pour toutes les municipalités du territoire.				
	Mener une étude pour identifier les meilleurs moyens afin de réduire la quantité de RDD déposés dans les déchets.				
	S'il y a lieu, mettre en place, avec les partenaires, un système gratuit de collecte sur appel des RDD pour toutes les municipalités du territoire.				

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
24- Élaborer et appliquer un plan de communication visant à informer la population sur les bonnes pratiques de GMR à adopter tant au travail qu'à la maison.	Réaliser un sondage auprès des résidents et des ICI pour évaluer leur connaissance des enjeux de GMR et établir les priorités du plan de communication. Identifier les acteurs à impliquer, les plateformes de diffusion à utiliser et les personnes responsables de la mise en œuvre du plan de communication. Élaborer le plan de communication pour les années 2023-24 à 2029-30 incluant notamment : • La publication périodique d'information sur la GMR dans les bulletins municipaux • La diffusion des succès des activités de réduction de l'élimination mises de l'avant sur le territoire, incluant les initiatives des municipalités • La conception et la promotion d'outils de communication en ISÉ pour le secteur des ICI Effectuer un suivi annuel de la réalisation des actions prévues au plan de communication. Embaucher une ressource pour soutenir les initiatives d'ISÉ.	Régies	MRC et municipalités locales	2025-2030	255 500 $
25- Présenter aux conseils des élus un suivi annuel de la mise en oeuvre du PGMR et de la performance en GMR	Élaborer, à partir des données disponibles à la MRC ainsi que de celles fournies par les municipalités locales, les Régies, le MELCCFP et toutes autres sources, un bilan régional (à la dimension des deux MRC) présentant l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs des MRC, ceux de la PQGMR et de la SVMO, les coûts afférents et les faits saillants des rapports d'activités des deux régies en GMR. Présenter cet état de situation à chaque année à compter de la 2e année de mise en œuvre du PGMR.	MRC	Régies et municipalités locales	2024-2030	36 000 $

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaires	Durée	Coût
	Élaborer et présenter, chaque année, un rapport d'activité de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF au conseil des MRC concernées.				
26- Collaborer aux nouvelles mesures en lien avec la consigne élargie, la refonte de la collecte sélective et les REP pour soutenir les entreprises dans la mise en oeuvre	Réaliser une veille stratégique et réglementaire pour être en mesure de proposer des actions aux différents partenaires.	RIGIDBNY	MRC, ICI et municipalités locales	2023-2030	7 000 $
27- Évaluer d'autres options que l'enfouissement pour les déchets ultimes (projet pilote de recherche, ex : avec Énergir)	Assurer une veille technologique des solutions alternatives à l'enfouissement susceptibles de s'appliquer sur le territoire de planification.	RIGIDBNY	MRC et municipalités locales	2023-2030	7 000 $
28- Réaliser une étude sur la collecte en régie interne sur le territoire de la RIGIDBNY	Réaliser une étude technico-économique des avantages de la municipalisation des activités de collecte.	RIGIDBNY	MRC et municipalités locales	2026-2029	35 000 $
	Évaluer les recommandations de l'étude.				
	Mettre en œuvre le scénario retenu.				
29- Réaliser un projet pilote de caractérisation des flux de matières avec l'Université Laval	Volet A Réaliser un projet de recherche visant à trouver des moyens pour réduire l'empreinte écologique reliée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.	MRC	RIGIDBNY, municipalités locales et Université Laval	2024-2026	120 000 $
	Volet B Évaluer la faisabilité de déployer de nouveaux services à la suite des résultats obtenus dans l'étude en établissant des scénarios géoprospectifs d'optimisation des mesures de GMR.				
	Formuler une série de propositions de mesures complémentaires pouvant être appliquées à l'échelle de la MRC ou des municipalités du territoire.				

Le détail des coûts estimés de chaque mesure, sur une base annuelle, est présenté au Tableau 67, ainsi que le total annuel estimé pour l'ensemble des mesures.

Tableau 67: Synthèse des coûts des mesures du plan d'action 2023-2030

No	Mesures	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	TOTAL
1	Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	56 000
2	Mettre en place un service de collecte des matières recyclables lors d'événements municipaux		5 000	6 500	1 000	1 000	1 000	1 000	15 500
3	Établir et adopter une politique d'approvisionnement responsable aux MRC, à la RIGIDBNY et dans les municipalités			24 500	13 000	6 000	6 000	6 000	55 500
4	Exiger des fournisseurs de services d'écocentres l'application de meilleures pratiques visant à assurer le recyclage optimal des matières			6 500	2 000	2 000	2 000	2 000	14 500
5	Offrir des programmes d'aide à l'achat de produits durables	27 000	27 000	37 000	42 000	47 000	52 000	52 000	284 000
6	Exiger des demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition qu'ils envoient leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité			2 500	39 120	20 000	20 000	20 000	101 600
7	Élaborer un règlement commun de gestion des matières résiduelles			10 000	15 000				25 000
8	Favoriser la mise en place de puces RFID sur les bacs de collecte porte-à-porte					5 000	450 000		455 000
9	Promouvoir le compostage domestique	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	112 000
10	Promouvoir l'herbicyclage	2 420	2 420	3 420	2 420	2 420	2 420	2 420	17 900
11	Implanter la collecte des matières organiques en sacs à déposer dans le bac à ordures en vue de leur tri en usine localement et leur valorisation à un centre de bio-méthanisation.		85 000	806 400	1 472 700	1 512 700	1 532 700	1 552 700	6 962 200
12	Promouvoir et étendre la collecte des arbres de Noël	6 810	7 110	7 410	7 710	8 010	8 410	8 710	54 200

No	Mesures	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	TOTAL
13	Assurer le recyclage de 100% des boues de stations d'épuration si leur qualité le permet	112 950	110 700	110 700	110 700	110 700	110 700	110 700	777 200
14	Favoriser la mise en place d'une collecte des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble du territoire			52 400	57 700	1 000	2 000	2 000	115 100
15	Favoriser la participation d'expertises locales, le développement de partenariats et la circulation de l'information entre les intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles				8 000	16 000	1 000		25 000
16	Optimiser la structure organisationnelle de la RIGIDBNY et revoir la règlementation afférente	25 000	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	70 000
17	Favoriser le financement d'une ressource dédiée à l'économie circulaire au sein du territoire	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	525 000
18	Opérationnaliser le service d'économie circulaire	20 000	20 000	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000	170 000
19	Uniformiser la méthode de déclaration des unités d'occupation			15 000					15 000
20	Favoriser la mise en œuvre d'une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogement et ICI			5 000	20 000	20 000	500 000	100 000	645 000
21	Évaluer la faisabilité de mettre en place un service sur tout le territoire pour la collecte des plastiques agricoles et procéder à la mise en œuvre des recommandations suite à l'étude			44 500	39 500	25 000	25 000	25 000	159 000
22	Déployer un réseau d'écocentres qui offre un service équitable sur l'ensemble du territoire			854 700	15 000	15 000	20 000	30 000	934 700
23	Soutenir la mise en place d'un système de collecte sur appel des encombrants et des RDD pour toutes les municipalités du territoire				5 000	10 000	297 500	287 500	600 000
24	Élaborer et appliquer un plan de communication visant à informer la population sur les bonnes pratiques de GMR à adopter tant au travail qu'à la maison			46 900	55 800	56 700	47 600	48 500	255 500
25	Présenter aux conseils des élus un suivi annuel de la mise en œuvre du PGMR et de la performance en GMR		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	36 000
26	Collaborer aux nouvelles mesures en lien avec la consigne élargie, la refonte de la collecte sélective et les REP pour soutenir les entreprises dans la mise en œuvre	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000

No	Mesures	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	TOTAL
27	Évaluer d'autres options que l'enfouissement pour les déchets ultimes (projet pilote ou de recherche, ex. : avec Énergir)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000
28	Réaliser une étude sur la collecte en régie interne sur le territoire de la RIGIDBNY						35000		35 000
29	Réaliser un projet pilote de caractérisation des flux de matières avec Université Laval		50 000	70 000					120 000
	GRAND TOTAL	**295 180**	**421 730**	**2 243 930**	**2 047 150**	**1 999 030**	**3 253 830**	**2 389 030**	**12 649 900**

12.1.2 Évaluation des besoins d'élimination

Pour l'évaluation des besoins d'élimination à long terme, une période de 15 ans, soit de 2021 à 2036, a été retenue. L'estimé proposé dans cette section repose sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs résidentiels, ICI et CRD ainsi que les boues d'installations septiques. La mise en œuvre progressive des actions prévues au PGMR pour favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et ainsi réduire l'élimination est également considérée.

L'estimation des besoins futurs d'élimination repose sur les projections démographiques de 2019 à 2036, où l'on estime que les populations des MRC pourraient augmenter de 5 à 8 % (tableau 7 – Perspectives démographiques). Les quantités de matières résiduelles dédiées à l'élimination ont été extrapolées dans le temps sur ces projections ainsi que sur la quantité de matières résiduelles éliminées en 2019 (tableau 66), auxquelles on adapte les quantités éliminées en 2026, en se basant sur l'objectif fixé pour 2024. À noter que, pour la période 2026 à 2036, une réduction de 88 à 175 kg/hab. est estimée en fonction de la MRC afin de viser un objectif « *Zéro déchet* » et tendre à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Tableau 68 Estimation des besoins futurs d'élimination

MRC	Objet	Année		
		2019	2026	2036
MRC de Nicolet-Yamaska	Population	23 290	24 100	24 300
	Tonnage dédié à l'élimination	16 605	12 966	10 935
	Taux d'élimination par habitant (kg/hab)	**713**	**538**	**450**
MRC de Bécancour	Population	19 287	20 900	20 900
	Tonnage dédié à l'élimination	19 596	15 675	10 973
	Taux d'élimination par habitant (kg/hab)	**1 016**	**750**	**525**

Tel que décrit à la section 5.1.1, le LET de Saint-Rosaire dispose d'une capacité annuelle maximale de 150 000 tonnes et une durée de vie estimée à 34 ans (en 2054). Ainsi, le LET de Saint-Rosaire dispose d'une capacité suffisante pour accueillir les matières résiduelles éliminées de l'ensemble des deux MRC jusqu'à au moins 2054.

12.1.3 Coûts et calendrier de mise en œuvre

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités desservies par ce PGMR de 2023 à 2030.

Il est estimé que les coûts de gestion augmentent de 2 % annuellement et que les actions inscrites au PGMR sont absorbées dans les coûts de gestion actuelle, puisque la grande majorité des mesures ont des coûts faibles à moyens. L'investissement majeur est l'optimisation du réseau d'écocentre où les coûts des infrastructures ont été étalés sur une période de 20 ans (annuité de 3,5 %). Le programme d'aide à l'optimisation des réseaux d'écocentres du Québec de RECYC-QUÉBEC a été considéré. La mise en œuvre d'une collecte des matières organiques est estimée à partir des coûts réels de la RGMRBSF pour collecter et valoriser cette matière à savoir 48,91 $/u.o. et 62,50 $/tonne. Toutefois, suite à la réalisation de la mesure 11, la desserte pourrait être associée à une combinaison de moyens. Pour les revenus, l'augmentation de 2 % annuellement des montants est également considérée.

Il est à noter que les coûts de la collecte sélective devraient être à la charge de l'organisme de gestion désigné (ODG) à partir de janvier 2025. C'est pourquoi les dépenses associées ainsi que la compensation ne sont plus considérées à partir de cette date.

12.1.4 Estimation des revenus en GMR

La RIGIDBNY, les deux MRC et leurs municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective qui seront versés à la RIGIDBNY et à la RGMRBSF.

Le Tableau 69 illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR 2023-2030. Pour les programmes de redistribution des redevances et de compensation des coûts de collecte sélective, les estimations sont basées sur les montants perçus en 2022. Aucune augmentation annuelle n'est prévue pour la redistribution de la redevance à l'élimination, car les montants défrayés en redevance diminueront avec les quantités éliminées; ainsi, il est attendu que la redistribution conséquente diminuera d'environ 10% par année à compter de 2026.

Toutefois, une augmentation annuelle de 2 % est prévue pour la compensation (ou le remboursement) des coûts de collecte sélective. En raison de l'implantation du régime modernisé de collecte sélective à compter de 2025, les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables ne seront cependant plus remboursés à compter de 2025, car ils seront assumés directement par l'OGD. Cela occasionnera une diminution des revenus de de collecte sélective estimée à 25%.

Tableau 69: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT ($)
Redistribution des redevances à l'élimination	1,4 M
Compensation des coûts de collecte sélective	10,8 M
TOTAL	**12,2 M**

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

12.1.5 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement, pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Chaque année, la RIGIDBNY publie les résultats de la gestion des matières résiduelles du territoire dans son bilan annuel. Ce rapport inclut un inventaire des matières résiduelles gérées par la RIGIDBNY et identifie un taux de diversion pour l'ensemble du territoire. Des indicateurs de performance y sont présentés. Ce rapport est rendu disponible et accessible à tous via le site Internet de la RIGIDBNY. Une version devrait être déposée au conseil des deux MRC et transmise aux municipalités locales. Ce rapport annuel contient minimalement les éléments suivants :

- un rappel des mesures mises en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster, le cas échéant, les prévisions budgétaires à la réalité du terrain.

Dans le futur, la publication de ce rapport se poursuivra sur le site Internet des deux MRC et de la RIGIDBNY afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Pour l'occasion, la RIGIDBNY propose un modèle de tableau décrivant l'état d'avancement des mesures du PGMR. Ce dernier est le même que celui que doivent remplir les MRC annuellement pour le service de la redevance à l'élimination du MELCCFP.

12.1.6 Des exemples concrets de mesures de suivi

Les MRC doivent remplir un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au service de la redevance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les indicateurs de performance des fiches de chaque en mesure, en annexe de ce PGMR, permettront d'identifier, chaque année, les progrès réalisés dans l'application d'une mesure par rapport aux moyens de mise en œuvre prévus.

Quantité de matières gérées sur le territoire

La RIGIDBNY compile annuellement, depuis 2006, un taux de diversion. Le taux de diversion présenté correspond aux quantités de matières résiduelles qui sont mises en valeur sur les quantités totales de matières résiduelles générées. Ce taux s'applique à l'ensemble du territoire de la RIGIDBNY et donne une indication sur la performance en GMR du territoire. Les quantités attribuables aux municipalités des deux MRC peuvent être obtenues en utilisant le prorata de la population de la MRC versus la population totale que dessert la RIGIDBNY. Les quantités éliminées par habitant y sont également présentées. Cet indicateur pourrait être comparé avec l'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR de 525 kg/hab/an.

LEXIQUE

Biogaz : Mélange de gaz produit par la digestion anaérobie (en l'absence d'oxygène) de matière organique.

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes anaérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé parc à conteneurs ou déchetterie. Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi « gros rebut » ou « monstre », d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles et les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique : Le lieu d'enfouissement technique comporte des cellules d'enfouissement qui sont dotées d'un système d'imperméabilisation, d'un système de captage et de traitement du lixiviat et d'un système de captage actif des biogaz. L'étanchéité des cellules est assurée par un système d'imperméabilisation composé de membranes synthétiques. Chaque cellule sera couverte de manière étanche à l'aide d'un recouvrement final.

Lixiviat *:* Liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets et de la dégradation naturelle des matières organiques enfouies.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle produits par les activités quotidiennes des citoyens.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de matière résiduelle.

Résidus de bois: Sans s'y limiter, les résidus de bois visés dans le cadre du programme peuvent être classés sous trois différentes catégories:

- **Bois de qualité**: Les résidus de bois non altérés par de la peinture ou d'autres produits pouvant affecter sa qualité à des fins de recyclage, qui peuvent être destinés au recyclage, par exemple la fabrication de panneaux de particules. Souvent référé comme étant du bois de catégorie 1. Cette catégorie inclut notamment le bois d'œuvre, le bois d'ingénierie, le bois lamellé-collé, le bois contrecollé de type «plywood» et le bois d'abattage d'arbres.
- **Bois de qualité moindre**: Bois altéré par des produits affectant sa qualité à des fins de recyclage, généralement destinés vers des installations ou équipements de combustion ou vers l'élimination. Souvent référé comme étant du bois de catégorie 2. Cette catégorie inclut, entre autres, le bois peint, teint, verni, huilé ou enduit de colle incluant la mélamine
- **Bois traité**: Bois ayant subi un traitement chimique antiparasitaire afin de le protéger contre la pourriture ou les insectes nuisibles généralement destinés vers l'élimination.

Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) : Les CRD comprennent en outre les granulats le bois, le gypse, le bardeau d'asphalte, les métaux ferreux et non ferreux, etc.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table, des résidus verts et des boues générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbes, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

RÉFÉRENCES

AOMGMR, Annexes, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

AOMGMR, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 140 pages.

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). État des lieux et gestion des résidus ultimes, Rapport 364, 2022.

Guertin S-P. et Lavallée S., Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme, 2009. Repéré à https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjVraKH3_bwAhXAMlkFHb54CdAQFjACegQIBBAE&url=https%3A%2F%2Fwww.serres.quebec%2Fdownload%2Fpublications%2Fenvironnement%2Fcultures_mixtes_et_autres%2Fdisposition-valorisation-dechets-plastiques-irda-agrinova-2009.pdf&usg=AOvVaw0IYdsWX5MhfxWKNFJAD0GA

https://www.laregieverte.ca/wp-content/uploads/2020/07/rrgmrp-bilan-2019.pdf

Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, scénario Référence (A) 2016-2041, et Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036.

Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (février 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2020.

MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec, données d'élimination par municipalité, 2019. Repéré à https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-municipalites.pdf

MELCCFP, Stratégie de valorisation de la matière organique, 2020.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2020). Entrepôt de données ministérielles (EDM), Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2014, Mise à jour juin 2020. Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Extrait du Décret de population, 2019
RECYC-QUÉBEC, Aide-mémoire : adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR (Aide-mémoire), novembre 2022.

RECYC-QUÉBEC, Calculateur contenants consignés – 2018 – 2019.

RECYC-QUÉBEC, Calculateurs pneus – 2019.

RECYC-QUÉBEC, Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, rapport complet, 2019. Repéré à https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf

RECYC-QUÉBEC, Grille d'analyse de conformité d'un plan de gestion des matières résiduelles, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – version 3, novembre 2022.

RECYC-QUÉBEC, Liste des centres de tri de matières recyclables de la collecte sélective, 2022.

RECYC-QUÉBEC, Note méthodologique de l'outil d'inventaire. Versions 2020 et 2022, octobre 2020 et avril 2022.

RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version 2020, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC. Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 2020.

Annexe 1 Fiches des mesures du plan d'action

Enjeu nº1 METTRE UN TERME AU GASPILLAGE DES RESSOURCES

STRATÉGIE 1 / RESPECTER LA STRATÉGIE DES 3RV

Mesure 1 Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels • Recycler 60 % de la matière organique • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
ENJEUX	• Faire connaître les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles présents sur le territoire afin de susciter leur mobilisation dans l'atteinte des objectifs de la PQGMR. • Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) la population sur les moyens mis en place par ces organismes pour détourner des matières résiduelles de l'élimination • Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime
MATIÈRES VISÉES	• L'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI (incluant les municipalités locales) • CRD
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Réaliser des activités d'ISÉ sur les réseaux sociaux, journaux, radio, bulletins municipaux, site web (En continu 2023-2030) 2. Soutenir financièrement les OBNL du territoire qui œuvrent dans le domaine du réemploi défrayant une partie des coûts liés à l'augmentation de leur visibilité (peinture de carrosserie personnalisée pour les camions de collecte sur demande, affichage extérieur, etc.) ((En continu 2023-2030)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	21 000 $
2	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	35 000 $
Total	8 000 $	8 000 $	8 000 $	8 000 $	8 000 $	8 000 $	8 000 $	56 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
INDICATEURS DE SUIVI	• Taux de participation des citoyens aux activités des organismes • Quantité de matières résiduelles récupérées par les organismes (Kg/hab./an). • Nombre d'organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles présents sur le territoire.

Mesure 2 Mettre en place un service de collecte des matières recyclables lors d'événements municipaux

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels • Recycler 60 % de la matière organique
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 • Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030
ENJEUX	• Augmenter le taux de recyclage lors d'événements municipaux • Réduire les quantités de matières dédiées à l'élimination
MATIÈRES VISÉES	• Papier, carton, plastique, verre • Matières organiques
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Visiteurs et citoyens
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Évaluer la faisabilité d'acquérir des équipements de recyclage afin de mettre en place un service de location gratuit auprès des municipalités du territoire. (2024-2025) 2. Acquérir les équipements requis et appliquer une politique de location permettant de rendre les événements municipaux plus écoresponsables, si les résultats de l'étude de faisabilité sont concluants. (2025-2026)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	5 000 $	-	-	-	-	-	5 000 $
2	-	-	6 500 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	10 500 $
Total	-	5 000 $	6 500 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	15 500 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Remboursement possible de coûts selon l'entente avec l'organisme de gestion de la collecte des matières recyclables (ÉEQ) • Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue (pas d'augmentation des coûts)
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre d'évènements où de l'équipement a été loué/le nombre d'évènements tenus sur le territoire de planification annuellement • Nombre de municipalités qui ont loué des équipements • Quantité de matières recyclables collectées lors des événements • Quantité de matières dédiées à l'élimination générées lors des événements

STRATÉGIE 2 / PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mesure 3 Établir et adopter une politique d'approvisionnement responsable aux MRC, à la RIGIDBNY et dans les municipalités

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler 70 % des MO visées par la Stratégie d'ici 2030
ENJEUX	• Disponibilité d'outils pour que les MRC, les municipalités locales et la RIGIDBNY appliquent systématiquement des actions favorisant la réduction à la source et/ou le réemploi lors de leurs achats. • Intégration des différents enjeux environnementaux sur le territoire lors des achats (matières résiduelles, émissions de GES, etc.) • Promotion de l'utilisation des produits recyclés dans la fourniture de biens livrables • Réduction du suremballage des fournitures livrées à la RIGIBNY
MATIÈRES VISÉES	L'ensemble des matières qui sont achetées ou louées par les municipalités, les MRC et la RIGIDBNY, tel que : les fournitures de bureau, les véhicules, les meubles, etc.
GÉNÉRATEURS VISÉS	• MRC de Bécancour et de Nicolet Yamaska • Municipalités locales • RIGIDBNY
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Établir en collaboration avec les autorités municipales des critères d'achat, de location et d'octroi de contrats basés sur leurs impacts environnementaux à intégrer dans la politique d'approvisionnement écoresponsable (2025-2026) 2. Rédiger et adopter à la RIGIBNY, dans les deux MRC et les municipalités une politique d'approvisionnement écoresponsable (2025-2026) 3. Recommander aux municipalités d'arrimer leurs règlements de gestion contractuelle à la politique d'approvisionnement écoresponsable des MRC en y intégrant des critères de sélection basés sur leurs impacts environnementaux et en priorisant la hiérarchie 3RV (ex. : location, écoconception des produits, consommation locale, etc.) en plus de former les instances municipales visées par celle-ci (2025-2026) 4. Effectuer un suivi de la mise en œuvre de la politique auprès des MRC, des municipalités et de la RIGIBNY (en continu à partir de 2026-2027)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet-Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	7 000 $	-	-	-	-	7 000 $
2	-	-	7 500 $	-	-	-	-	7 500 $
3	-	-	10 000 $	10 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	29 000 $
4	-	-	-	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	12 000 $
Total	-	-	24 500 $	13 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	55 500 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Coûts répartis aux municipalités utilisatrices • Coûts évités grâce à une réduction des quantités de matières éliminées
INDICATEURS DE SUIVI	• Adoption de la politique d'approvisionnement écoresponsable par les MRC, l'ensemble des municipalités locales et la RIGIDBNY • Nombre de contrats octroyés en tenant compte des critères de la politique

Mesure 4 Exiger des fournisseurs de services d'écocentres l'application de meilleures pratiques visant à assurer le recyclage optimal des matières

<table>
<tr><td>OBJECTIFS DE PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE</td><td colspan="9">• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029
• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026
• Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
• Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026</td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE</td><td colspan="9">• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030</td></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td colspan="9">• Réduction des émissions de GES par une optimisation des activités de collecte et de transport
• Augmentation du recyclage ou du reconditionnement des matières collectées et non de l'élimination</td></tr>
<tr><td>MATIÈRES VISÉES</td><td colspan="9">• Toutes les matières faisant l'objet d'une gestion par la RIGIDBNY suite à un processus d'appel d'offres</td></tr>
<tr><td>GÉNÉRATEURS VISÉS</td><td colspan="9">Tous les fournisseurs de services d'écocentres de la RIGIDBNY</td></tr>
<tr><td>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER</td><td colspan="9">1. Assurer un suivi du cheminement des matières entrantes et sortantes des écocentres en plus d'exiger un bilan de performance des fournisseurs de services (2025-2026)
2. Intégrer aux devis d'appels d'offres des critères de conformité associés aux meilleures pratiques visant à assurer le recyclage optimal des matières et favoriser l'intérêt des soumissionnaires, en plus de limiter au maximum l'élimination (2025-2026)</td></tr>
<tr><td>RESPONSABLE</td><td colspan="9">• RIGIDBNY</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES</td><td colspan="9">• Entreprises privées
• MRC
• Municipalités</td></tr>
<tr><td rowspan="4">ESTIMATION DES COÛTS</td><td>Moyen</td><td>2023-24</td><td>2024-25</td><td>2025-26</td><td>2026-27</td><td>2027-28</td><td>2028-29</td><td>2029-30</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>1</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 $</td><td>2 000$</td><td>2 000 $</td><td>2 000 $</td><td>2 000 $</td><td>10 000 $</td></tr>
<tr><td>2</td><td>-</td><td>-</td><td>4 500 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 500 $</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>-</td><td>-</td><td>6 500 $</td><td>2 000 $</td><td>2 000 $</td><td>2000 $</td><td>2000 $</td><td>14 500 $</td></tr>
<tr><td>SOURCES DE FINANCEMENT</td><td colspan="9">• Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts
• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="9">• Taux de valorisation des matières accueillies aux écocentres
• Quantité de matières acheminées à l'enfouissement (diminution dans les écocentres)
• Pourcentage des matières valorisées ou reconditionnées sur le total des matières résiduelles collectées aux écocentres</td></tr>
</table>

Mesure 5 Offrir des programmes d'aide à l'achat de produits durables

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028								
OBJECTIFS DE SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030								
ENJEUX	• Inciter les jeunes familles à utiliser des couches lavables plutôt que des couches jetables et ainsi réduire les quantités de couches dédiées à l'élimination • Promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables afin de réduire les quantités de tampons et serviettes hygiéniques dédiés à l'élimination								
MATIÈRES VISÉES	• Couches • Tampons • Serviettes hygiéniques								
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Jeunes familles • Femmes								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Poursuivre le programme pour les couches lavables 2. Poursuivre le programme pour les produits d'hygiène féminine durables 3. S'il y a élargissement du programme, après analyse des disponibilités budgétaires et des avantages, proposer graduellement de 2025-2026 à 2028-2029 des produits de substitution tels que, notamment, les mouchoirs et papiers hygiéniques lavables ainsi que les bidets, les toilettes à compost et autres installations sanitaires similaires.								
RESPONSABLE	• RIGIDBNY								
PARTENAIRES	• Promotion du programme par les MRC et les municipalités locales								
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
	1	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	140 000 $
	2	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	49 000 $
	3	-		10 000 $	15 000 $	20 000 $	25 000 $	25 000 $	95 000 $
	Total	27 000 $	27 000 $	37 000 $	42 000 $	47 000 $	52 000 $	52 000 $	284 000 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts • Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, sans augmentation de coûts • Coûts évités : matières détournées de l'élimination								
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de personnes inscrites au programme pour les couches lavables • Nombre de personnes inscrites au programme pour les produits d'hygiène féminine durables								

STRATÉGIE 3 / DÉCOURAGER ET CONTRÔLER L'ÉLIMINATION

Mesure 6 Exiger des demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition qu'ils envoient leurs résidus dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler 70 % des résidus alimentaires, des résidus verts, des boues, du papier, du carton et du bois d'ici 2030
ENJEUX	• Atteinte des objectifs de valorisation des résidus de CRD. • Amélioration et uniformisation des pratiques
MATIÈRES VISÉES	• CRD
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel • ICI • Municipalités
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Informer les générateurs visés du changement à venir (journaux locaux, sites web, etc.) (2025-2026) 2. Élaborer une procédure d'application pour les employés municipaux et une fiche informative à l'intention des générateurs visés (entreprises de locations de conteneurs, centres de valorisation reconnus, documents de reddition de compte acceptés, pénalités en cas de manquement, etc.) (2026-2027) 3. Intégrer l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans la règlementation (ex. règlements d'urbanisme) des municipalités locales et entrée en vigueur (2026-2027) 4. Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la mesure (annuellement à partir de 2026-2027)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	2 500 $	-	-	-	-	2 500 $
2	-	-	-	12 500 $	-	-	-	12 500 $
3	-	-	-	26 620 $	-	-	-	26 620 $
4	-	-	-	-	20 000 $	20 000 $	20 000 $	60 000 $
Total	-	-	2 500 $	39 120 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	101 600 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue

	• Intégration dans réglementation municipale : dossiers relevant des MRC et des municipalités • Suivi et mise en œuvre : possibilité de subvention
INDICATEURS DE SUIVI	• Évolution des quantités de résidus de CRD générés, valorisés et éliminés en provenance du territoire de planification (utilisation de la Banque de données pour la redevance à l'enfouissement du MELCCFP) • Procédure d'application et fiche informative produites • Nombre de publications dans les médias locaux, les médias sociaux ou les sites web de la RIGIDBNY ou des MRC concernant l'obligation de valoriser les résidus de CRD

Mesure 7 Élaborer un règlement commun de gestion des matières résiduelles

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Standardiser la liste des matières collectées sur l'ensemble du territoire desservi par la RIGIDBNY • Faciliter la mise en oeuvre des différents programmes municipaux de collectes sur le territoire de la RIGIDBNY • Réduction (ou ralentissement de l'indexation annuelle) des coûts de collecte suite à l'uniformisation des activités dans chacune des municipalités membres de la RIGIDNY et la révision des contrats en 2026.
MATIÈRES VISÉES	• Ordures • Matières recyclables (collecte sélective) • Matières organiques
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel • ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Élaborer un modèle de projet de règlement unique sur la gestion des matières résiduelles (2025-2026) 2. Adopter un règlement unique sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la RIGIDBNY (2026-2027)
RESPONSABLE	• Municipalités : adoption du règlement
PARTENAIRES	• RIGIDBNY : Élaboration d'un modèle de projet de règlement • MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	10 000 $	-	-	-	-	10 000 $
2	-	-	-	15 000 $	-	-	-	15 000 $
Total	-	-	10 000 $	15 000 $	-	-	-	25 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue • Adoption du règlement : dossiers relevant des MRC et des municipalités.
INDICATEURS DE SUIVI	• Évolution des coûts de collecte au renouvellement des contrats • Évolution des coûts d'ISÉ associés aux différentes collectes • Nombre de municipalités ayant adopté le règlement commun

Mesure 8 Favoriser la mise en place de puces RFID sur les bacs de collecte porte-à-porte

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Effectuer le suivi des bacs combinés pour les déchets et les matières organiques en mesurant les taux de présentation en bordure de rue • Assurer une gestion plus efficace des bacs sur le territoire • Informer adéquatement les citoyens sur les taux de participation à la collecte des matières organiques • Favoriser la participation des ICI aux programmes municipaux de collecte des matières organiques • Assurer l'équité entre les municipalités membres lors de l'établissement des quotes-parts par la RIGIDBNY
MATIÈRES VISÉES	• Matières organiques et déchets
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel • ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Évaluer l'applicabilité d'une telle mesure par la réalisation d'une analyse bénéfices/coûts (2027-2028) 2. Mettre en œuvre la mesure, si les résultats de l'analyse bénéfices/coûts sont concluants (2028-2029) 3. Utiliser un logiciel de géolocalisation pour gérer les données, le cas échéant
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales • Entreprises privées

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	-	-	5 000 $	-	-	5 000 $
2	-	-	-	-	-	250 000 $	-	250 000 $
3	-	-	-	-	-	200 000 $	-	200 000 $
Total	-	-	-	-	-	450 000 $	-	455 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue • Pour la mise en œuvre, admissibilité possible aux subventions et financement du MAMH et du FCM
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de puces RFID installées sur les bacs • Analyse des données des puces RFID • Nombre d'unités d'occupation collectées dans chaque municipalité • Correspondance du nombre d'unités d'occupation collectées avec les quotes-parts

Enjeu nº2 CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CEUX DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

STRATÉGIE 4 / BANNIR DES LIEUX D'ÉLIMINATION LA MATIÈRE ORGANIQUE

Mesure 9 Promouvoir le compostage domestique

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Favoriser la mise en valeur des matières organiques • Réduire les quantités de matières organiques prises en charge par les programmes municipaux • Réduire la quantité de matière éliminée par habitant • Réduire les émissions de gaz à effet de serre
MATIÈRES VISÉES	• Résidus verts
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Offrir des équipements de compostage à moindre coût et poursuivre le programme pour éviter le dépôt des résidus verts dans la collecte des résidus organiques (2023-2024) 2. Tenir des formations sur le compostage domestique (annuellement)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	91 000 $
2	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	21 000 $
Total	16 000 $	16 000 $	16 000 $	16 000 $	16 000 $	16 000 $	16 000 $	112 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Coût remboursable en partie par le programme ACDC de RECYC-QUÉBEC • Dépenses résiduelles déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de citoyens inscrits aux formations sur le compostage domestique. • Nombre de citoyens qui bénéficient du programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur

Mesure 10 Promouvoir l'herbicyclage

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028								
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030								
ENJEUX	• Favoriser la mise en valeur des matières organiques • Réduire les quantités de matières organiques prises en charge par les programmes municipaux (gazon et résidus verts)								
MATIÈRES VISÉES	• Gazon								
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • Parcs municipaux • Terrains ICI								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Réaliser une campagne de sensibilisation (annuelle) 2. Réglementer pour interdire le gazon dans la collecte des matières organiques et des ordures ménagères (2025-2026). Les dispositions seront intégrées au règlement de gestion des matières résiduelles commun (mesure 7).								
RESPONSABLE	• ISÉ : RIGIDBNY • Réglementation : Municipalités locales								
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales • ICI								
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
	1	2420 $	2420 $	2420 $	2420 $	2420 $	2420 $	2420 $	16 940 $
	2	-		1000 $	-	-	-	-	1 000 $
	Total	2420 $	2420 $	3420 $	2420 $	2420 $	2420 $	2420 $	17 940 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Campagne de sensibilisation : dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts • Réglementation : dossiers relevant des MRC et des municipalités.								
INDICATEURS DE SUIVI	• Évaluation du taux de rognures de gazon présents dans le flux de matières organiques								

Mesure 11 Implanter la collecte des matières organiques en sacs à déposer dans le bac à ordures en vue de leur tri localement et leur valorisation à un centre de biométhanisation externe.

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Collecter les matières organiques efficacement en favorisant la participation des générateurs visés.
MATIÈRES VISÉES	• Matières organiques (résidus alimentaires)
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI assimilables
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Informer les générateurs visés des dates d'implantation de la collecte des matières organiques et du mode de collecte en sac (2024-2025) 2. Mettre à jour les calendriers de collecte pour y inclure les informations sur les matières organiques (2024-2025) 3. Procéder à la construction localement des infrastructures requises pour assurer le tri des sacs ainsi que leur désensachage et implanter la collecte (2025-2026) 4. Assurer le traitement des matières organiques collectées dans les sacs par bio-méthanisation par un tier reconnu (2025-2026) 5. S'il y a lieu, implanter un traitement secondaire des matières organiques avec un système par bioséchage breveté (2027-2028)

DESCRIPTION DU PROCÉDÉ	Le projet visé par la RIGIDBNY est divisé en deux phases dont les coûts et/ou le financement seront fortement influencés par le modèle d'affaire retenu. Les options sont les suivantes : appel d'offres de service clé en main, appel d'intention et enfin appel de candidature pour la création d'une SEM. Le processus est en cours, ce qui explique la marge de manœuvre au niveau des coûts. Le descriptif ci-après représente les étapes du procédé général.
	• Phase 1 : Tri à la source des matières organiques (2025-2026)
	  ○ Implantation du tri à la source des matières organiques par sac sur tout le territoire, qui seront ramassés lors de la collecte des bacs de déchets (sacs de couleur déposés dans les déchets)
	  ○ Construction locale des installations de tri robotisé des sacs à même les déchets et désensachage de ceux-ci.
	  ○ Transport et traitement des matières organiques (par biométhanisation) à l'externe par un tier reconnu.
	• Phase 2 : Chaine de traitement des matières organiques résiduelles dans les déchets (2027-2028)
	  ○ Aménagement d'une installation de traitement des déchets par bioséchage afin de traiter la fraction organique résiduelle afin de diminuer au maximum l'enfouissement
	Les deux phases sont complémentaires et permettront d'atteindre des performances de réduction de l'enfouissement et de valorisation des matières organiques de hauts niveaux.

<table>
<tr><td>RESPONSABLE</td><td colspan="9">• RIGIDBNY pour la veille technologique et l’élaboration des différents scénarios de desserte et des budgets associés
• Responsabilité potentiellement partagée des MRC et des régies pour la sélection du scénario
• Responsabilité de chacune des régies de mettre en œuvre le scénario sur son territoire</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES</td><td colspan="9">• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska
• Municipalités locales</td></tr>
<tr><td rowspan="8">ESTIMATION DES COÛTS</td><td>Moyen</td><td>2023-24</td><td>2024-25</td><td>2025-26</td><td>2026-27</td><td>2027-28</td><td>2028-29</td><td>2029-30</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>1</td><td>-</td><td>75 000 $</td><td>75 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>150 000 $</td></tr>
<tr><td>2</td><td>-</td><td>10 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>10 000 $</td></tr>
<tr><td>3</td><td>-</td><td>-</td><td>106 400 $</td><td>212 700 $</td><td>212 700 $</td><td>212 700 $</td><td>212 700 $</td><td>957 200 $</td></tr>
<tr><td>4</td><td>-</td><td>-</td><td>625 000 $</td><td>1 260 000 $</td><td>1 300 000 $</td><td>1 320 000 $</td><td>1 340 000 $</td><td>5 845 000 $</td></tr>
<tr><td>5</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>Indéterminé</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>-</td><td>85 000 $</td><td>806 400 $</td><td>1 472 700 $</td><td>1 512 700 $</td><td>1 532 700 $</td><td>1 552 700 $</td><td>6 962 200 $</td></tr>
<tr><td colspan="9"></td></tr>
<tr><td colspan="9"></td></tr>
<tr><td>SOURCES DE FINANCEMENT</td><td colspan="9">• Mesures d’information, sensibilisation et éducation (ISÉ) : programme ACDC (110 000 $) et budget 2024 de la RIGIDBNY pour les matières organiques
• Collecte et traitement des matières organiques (MO), point 4 : Quotes-parts versées par les municipalités locales à la RIGIDBNY, qui représente ici une estimation sommaire des coûts d’un appel d’offre ‘’clé en main’’. (La création d’une SEM serait une autre option étudiée en ce moment qui, si elle était reconnue, justifierais un plan de financement).
• Coûts évités de redevances à l’élimination étant donné que les matières organiques ne seront plus éliminées</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="9">• Augmentation des quantités de matières organiques acheminées aux installations de traitement
• Réduction du taux de matières destinées à l’élimination
• Taux de participation des ménages du secteur résidentiel et des ICI assimilables à la collecte des matières organiques en sacs.</td></tr>
</table>

Mesure 12 Promouvoir et étendre la collecte des arbres de Noël

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Dévier de l'élimination les arbres de Noël
MATIÈRES VISÉES	• Arbres de Noël
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Continuer les efforts de sensibilisation et d'information pour faire connaître les points de dépôt (annuellement) 2. Augmenter le nombre de municipalités offrant un service de collecte des arbres de Noël (2024-2025)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	8 470 $
2	5 600 $	5 900 $	6 200 $	6 500$	6 800 $	7 200 $	7 500 $	45 700 $
Total	6 180 $	7 110 $	7 410 $	7 710 $	8 010 $	8 410 $	8 710 $	54 200 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de municipalités offrant un service de collecte ou des points de dépôt pour les sapins de Noël • Nombre de sapins de Noël déposés dans les points de dépôts annuellement

Mesure 13 Favoriser le recyclage de 100% des boues de stations d'épuration si leur qualité le permet

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Valoriser l'ensemble des boues municipales dont la qualité le permet
MATIÈRES VISÉES	• Boues municipales
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Municipalités locales
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Tenir un registre des municipalités ayant procédé à la vidange des boues municipales des usines et des étangs de traitement des eaux usées (2023-2024) 2. Évaluer la qualité des boues de chaque municipalité et sélectionner les débouchés appropriés en fonction de la qualité des boues (restauration de sites miniers, épandage agricole, etc.) (2023-24) 3. Diriger les boues vers les débouchés de valorisation prévus lors des vidanges (2023-24)
RESPONSABLE	• Municipalités locales pour la vidange et la valorisation des boues municipales • MRC pour la communication concernant le registre annuel

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	2 250 $	-	-	-	-	-	-	2 250 $
2	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	75 000 $
3	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	700 000 $
Total	112 950 $	110 700 $	110 700 $	110 700 $	110 700 $	110 700 $	110 700 $	777 200 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Dossiers dont le financement relève des MRC et des municipalités
INDICATEURS DE SUIVI	• Quantité annuelle de boues municipales dédiées à la valorisation • Quantité annuelle de boues municipales dédiées à l'élimination • Municipalités qui ont procédé à une vidange des boues municipales • Qualité des boues de chaque municipalité ayant une station d'épuration

Mesure 14 Favoriser la mise en place d'une collecte des boues de fosses septiques pour desservir l'ensemble du territoire

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
OBJECTIFS DE SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 ; • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 ; • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
ENJEUX	• Développer des moyens pour favoriser l'atteinte de l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible • Assurer l'application de l'article du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) concernant la vidange périodique des fosses septiques.
MATIÈRES VISÉES	• Boues de fosses septiques (BFS)
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Effectuer des relevés sanitaires des fosses septiques et informer la population de la réglementation et des avantages à vidanger périodiquement les boues de fosses septiques (2025-2026). 2. Inciter les municipalités à mettre en place un programme d'inspection ou de vidanges des fosses septiques ou à donner un mandat à la RIGIDBNY à cet effet (2025-2026) 3. Établir la responsabilité (RIGIDBNY ou MRC) pour la vidange des boues (2026-2027) 4. Débuter un registre des vidanges de fosses septiques résidentielles (2026-2027) et effectuer le suivi 5. Évaluer les différents scénarios de gestion des boues de fosses septiques : a. Vidanges de fosses gérées par citoyens avec preuve de vidange à présenter à la municipalité; b. Vidange de fosses gérées par la municipalité ou la RIGIDBNY (2027-2028) 6. Exiger des entreprises de vidange opérant sur le territoire une preuve de valorisation des boues lorsque la qualité le permet (2028-2029).
RESPONSABLE	• Municipalités locales
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Régies

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	2 400 $	-	-	-	-	2 400 $
2	-	-	50 000 $	50 000 $	-	-	-	100 000 $
3	-		-	5 000 $	-	-	-	5 000 $
4	-	-	-	2 700 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	5 700 $
5	-	-	-	-	Indéter-miné	Indéter-miné	Indéter-miné	Indéterminé
6	-	-	-	-	-	1 000 $	1 000 $	2 000 $
Total	-	-	52 400 $	57 700 $	1 000 $	2 000 $	2 000 $	115 100 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes

INDICATEURS DE SUIVI	• Bilan régional : ○ Nombre et localisation des fosses septiques vidangées annuellement ○ Quantités de BFS dédiées à la valorisation ○ Quantités de BFS dédiées à l'élimination

Mesure 15 Favoriser la participation d'expertises locales, le développement de partenariats et la circulation de l'information entre les intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Recenser les acteurs locaux disposant d'une expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles • Revoir les moyens d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en fonction de la performance des mesures mises de l'avant et des résultats obtenus • Améliorer les connaissances concernant des modes de gestion alternatifs des matières résiduelles sur le territoire de planification
MATIÈRES VISÉES	• Ordures • Matières organiques • Encombrants • CRD
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Recenser les acteurs locaux disposant d'une expertise en GMR (2026-2027) 2. Impliquer les acteurs locaux appropriés dans les activités d'ISÉ (ex : produire un vidéo informatif à ajouter au site web de la RIGIBNY en collaboration avec des recycleurs) pour en améliorer l'efficacité (2026-2027) 3. Réaliser une étude auprès des acteurs locaux en GMR et des générateurs visés sur les modes de gestion alternatifs de certaines matières résiduelles (2027-2028)
RESPONSABLE	RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	-	1 000 $	1 000 $	1 000 $	-	3 000 $
2	-	-	-	7 000 $	-	-	-	7 000 $
3	-	-	-	-	15 000 $	-	-	15 000 $
Total	-	-	-	8 000 $	16 000 $	1 000 $	-	25 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Recension des acteurs : dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts • Implication des acteurs et étude auprès des générateurs : ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre d'acteurs locaux recensés • Nombre d'actions mises de l'avant pour réduire l'élimination • Quantité de matières déviées de l'élimination par les modes de gestion alternatifs mis de l'avant

Mesure 16 Optimiser la structure organisationnelle de la RIGIDBNY et revoir la règlementation afférente

<table>
<tr><td>OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE</td><td>• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029
• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026
• Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
• Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026</td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE</td><td>• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028
• Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028
• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030</td></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td>• Tenir compte des facteurs de contingence qu'engendre la présente structure organisationnelle
• Assurer l'acceptabilité des décisions du conseil d'administration par les membres de la RIGIDBNY
• Faciliter la mise en œuvre sur le territoire des moyens retenus par la RIGIDBNY
• Accélérer le processus décisionnel au conseil d'administration
• Améliorer les communications entre la RIGIDBNY, ses administrateurs, les MRC et les maires du territoire couvert par la RIGIDBNY</td></tr>
<tr><td>MATIÈRES VISÉES</td><td>• L'ensemble des matières pris en charge par la RIGIDBNY, ses membres et les MRC</td></tr>
<tr><td>GÉNÉRATEURS VISÉS</td><td>• Résidentiel
• ICI</td></tr>
<tr><td>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER</td><td>1. Proposer et appliquer des modifications à l'entente de constitution de la RIGIDBNY en tenant compte des recommandations de l'étude d'optimisation de la gouvernance réalisée par le MAMH en 2022 (2023-2024)
2. Mettre en œuvre les autres mesures proposées par l'étude d'optimisation réalisée par le MAMH en 2022 et en faire le suivi (annuellement à partir de 2024-2025)</td></tr>
<tr><td>RESPONSABLE</td><td>• RIGIDBNY</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES</td><td>• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska
• Municipalités locales</td></tr>
<tr><td>ESTIMATION DES COÛTS</td><td>
<table>
<tr><th>Moyen</th><th>2023-24</th><th>2024-25</th><th>2025-26</th><th>2026-27</th><th>2027-28</th><th>2028-29</th><th>2029-30</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>1</td><td>25 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>25 000 $</td></tr>
<tr><td>2</td><td>-</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>45 000 $</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>25 000 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>7 500 $</td><td>70 000 $</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>SOURCES DE FINANCEMENT</td><td>• Modifications à l'entente : coûts répartis aux MRC après subventions applicables du MAMH
• Mise en œuvre : dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td>• Nombre de personnes au sommet stratégique de la RIGIDBNY
• Réalisation de l'étude d'optimisation de la gouvernance
• Nombre de mesures proposées par l'étude mises en oeuvre</td></tr>
</table>

Mesure 17 Favoriser le financement d'une ressource dédiée à l'économie circulaire au sein du territoire

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026								
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030								
ENJEUX	• Maintenir sur le territoire de planification une ressource dédiée à la promotion et au développement de l'économie circulaire								
MATIÈRES VISÉES	• L'ensemble des matières								
GÉNÉRATEURS VISÉS	• ICI								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Assurer la pérennité d'une ressource dédiée à l'économie circulaire, une fois le financement de RECYC-QUÉBEC terminé (En continu)								
RESPONSABLE	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska conjointement								
PARTENAIRES	• RIGIDBNY • Régie du bas St-François • Municipalités locales • Corporations du développement durable (CDD)								
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
	1	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	525 000 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Dossiers dont le financement relève des MRC et des municipalités								
INDICATEURS DE SUIVI	• Maintien d'un poste dédié à l'économie circulaire • Montant du budget disponible								

Mesure 18 Opérationnaliser le service d'économie circulaire

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Sensibiliser, mobiliser et outiller les ICI du territoire aux pratiques écoresponsables et circulaires et dans le domaine de la gestion des matières résiduelles • Élaborer un portrait de la génération de matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de planification • Accompagner les ICI à trouver des opportunités d'affaires à partir de l'économie circulaire et permettant d'identifier des débouchés à leurs résidus de production
MATIÈRES VISÉES	• Résidus de production non valorisés des ICI du territoire
GÉNÉRATEURS VISÉS	• ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Développer le niveau de connaissance concernant la génération de matières résiduelles du secteur ICI du territoire grâce à un service d'accompagnement et de diagnostic (2023 à 2029) 2. Évaluer la faisabilité d'adapter les services nécessaires afin de répondre à des besoins non adressés et découverts par cette ressource de façon à permettre la réduction des quantités de matières éliminées (2025 à 2029) 3. Collaborer avec les initiatives régionales d'économie circulaire (ex. : CRECQ) (2025 à 2029)
RESPONSABLE	• Corporation du développement durable (CDD) pour le service d'accompagnement et de diagnostic • RIGIDBNY pour l'évaluation de l'adaptabilité des services
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Régies

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	140 000 $
2	-	-	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	25 000 $
3	-	-	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	5 000 $
Total	20 000 $	20 000 $	26 000 $	26 000 $	26 000 $	26 000 $	26 000 $	170 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Service d'accompagnement : dossiers relevant des MRC et des municipalités • Adaptation des services et initiatives régionales : ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre d'ICI qui ont bénéficié du service d'accompagnement et de diagnostic • Tonnage de résidus de production valorisés et déviés de l'élimination

Mesure 19 Uniformiser la méthode de déclaration des unités d'occupation

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Assurer l'équité lors la facturation des quotes-parts entre les membres de la RIGIDBNY • Assurer la RIGIDBNY de disposer de tous les revenus auxquels elle a droit
MATIÈRES VISÉES	• Toutes les matières prises en charge par la RIGIDBNY
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Toutes les unités d'occupation desservies par la RIGIDBNY
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Clarifier avec les municipalités membres la distinction entre la méthode de calcul des quotes-parts appliquée par la RIGIDBNY et les modes de tarification ou de taxation utilisés par les municipalités (2025-2026) 2. Mettre en place un système du calcul des quotes-parts simple, équitable et respectant les dispositions de l'entente de constitution de la RIGIDBNY (2025-2026)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	5 000 $	-	-	-	-	5 000 $
2	-	-	10 000 $	-	-	-	-	10 000 $
Total	-	-	15 000 $	-	-	-	-	15 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de plaintes des municipalités membres • Si la mesure 8 est mise en place, adéquation entre le nombre de bacs levés et la quote-part de chacune des municipalités membres de la RIGIDBNY

Mesure 20 Favoriser la mise en œuvre d'une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogements et ICI

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026
ENJEUX	• Tendre vers l'atteinte de l'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR consistant à recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal par l'élargissement de la desserte à toutes les unités d'occupation sur le territoire de planification • Desservir l'ensemble des unités d'occupations mutilogements et ICI du territoire de planification en 2026 • Atteindre 75 % de recyclage du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels en 2026 • Saisir les opportunités découlant de la modernisation de la collecte sélective
MATIÈRES VISÉES	• Papier, carton, plastique, verre et métal résiduels.
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Multilogements • ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Négocier avec ÉEQ, organisation de gestion désignée (OGD), la possibilité de mettre en œuvre une collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs multilogements et ICI du territoire de planification (2025-2026) 2. Valider la faisabilité de l'implantation de la collecte sélective des multilogements et des ICI (2026-2027) 3. Lancer des mesures d'information et de sensibilisation préalables à l'implantation des nouvelles collectes (2027-2028) 4. Implanter des collectes en bacs ou en conteneurs pour les multilogements et les ICI (2028-2029) 5. Effectuer les collectes périodiques en fonction des besoins et faire le suivi de la performance (2028-2029)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY pour entreprendre des négociations avec l'OGD (2027), mener la campagne de sensibilisation et implanter les nouvelles collectes • OGD pour autoriser et financer les services aux multilogements (2028)
PARTENAIRES	• Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	5 000 $	-	-	-	-	5 000 $
2	-	-	-	20 000 $	-	-	-	20 000 $
3	-	-	-		20 000 $	-	-	20 000 $
4	-	-	-	-	-	400 000 $	-	400 000 $
5	-	-	-	-	-	100 000 $	100 000 $	200 000$
Total	-	-	**5 000 $**	**20 000 $**	**20 000 $**	**500 000 $**	**100 000 $**	**645 000 $**

SOURCES DE FINANCEMENT	• Négociation et faisabilité : ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue • ISÉ et collectes : remboursement des frais selon l'entente avec l'OGD responsable de la REP des matières recyclables, puis défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes est prévue)
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre d'unités d'occupations mutilogements et ICI desservies • Quantité de matières recyclables collectées et acheminées à un centre de tri

Mesure 21 Évaluer la faisabilité de mettre en place un service sur tout le territoire pour la collecte des plastiques agricoles et procéder à la mise en œuvre des recommandations suite à l'étude

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026
ENJEUX	• Le territoire de planification abrite de nombreuses fermes et érablières. Les terres agricoles représentent plus de 98 % de la superficie totale de la MRC de Nicolet-Yamaska, ce qui la place au deuxième rang du Québec en cette matière et 95 % du territoire de la MRC de Bécancour. D'importantes quantités de plastique agricoles sont donc générées sur le territoire de planification. • Le manque de recycleur au Québec pour ce type de matière limite les débouchés. • Un programme de REP a été créé pour ces matières.
MATIÈRES VISÉES	• Plastiques agricoles
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Les exploitations agricoles • Les érablières
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Maintenir en opération des points de dépôt d'apports volontaires pour les plastiques agricoles et la tubulure acéricole en attendant la mise en place de nouvelles avenues de récupération (2025-2026) 2. Négocier avec l'OGD la faisabilité de déployer un service de collecte des plastiques agricoles directement à la ferme (2025-2026) 3. Implanter des collectes de plastiques agricoles à la ferme (2025-2026)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• AgriRÉCUP (ou organisme OGD, si autres) • MAPAQ • Environek • MRC de Bécancour et MRC de Nicolet-Yamaska • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	14 500 $	14 500 $	-	-	-	29 000 $
2	-	-	5 000 $	-	-	-	-	5 000 $
3	-	-	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	125 000 $
Total	-	-	44 500 $	29 500 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	159 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Maintien des points de dépôts : dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts • Négociation avec OGD : défrayée par les quotes-parts, sans augmentation de coûts • Collectes à la ferme : coûts assumés par l'OGD, le cas échéant
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de points de dépôts dans les deux MRC pour les plastiques agricoles et les tubulures d'érablières • Quantité de plastiques agricoles et de tubulures récupérés aux points de dépôt • Nombre d'exploitations agricoles desservies par le service de collecte à la ferme • Quantité de plastiques agricoles pris en charge par le service de collecte à la ferme

Mesure 22 Déployer un réseau d'écocentres qui offre un service équitable sur l'ensemble du territoire

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
ENJEUX	• Permettre à tous les citoyens du territoire de planification d'avoir accès à un service de proximité afin d'acheminer les matières résiduelles valorisables non acceptées dans les différents programmes de collecte porte-à-porte. • Harmoniser les services offerts dans les infrastructures d'accueil du territoire afin de permettre la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR.
MATIÈRES VISÉES	• Matières organiques (résidus verts, branches) • Encombrants • RDD • CRD • Carton, verre, métal • Pneus
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Moderniser les sites de Manseau, Sainte-Eulalie, Saint-Zéphirin-de-Courval et Nicolet. Déménager et moderniser le site actuel (à un autre emplacement sur le même terrain) pour les écocentres de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Léonard-d'Aston. Construire un nouveau site à Bécancour (2025-2026) 2. Réaliser un sondage afin de mieux cerner les besoins des citoyens et améliorer la qualité du service aux écocentres (ex. : heures d'ouverture, plage d'ouverture, etc.) (2025-2026) 3. En tenant compte des résultats du sondage, standardiser le niveau de service par la production et l'application sur les différents sites d'un cahier des charges uniformisées (2025-2029) 4. Évaluer l'intérêt d'ententes potentielles avec d'autres municipalités limitrophes hors MRC (2026-2027)
RESPONSABLE	• RIGIDBNY
PARTENAIRES	• Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	-	846 700 $	-	-	-	-	846 700 $
2	-	-	3 000 $	-	-	-	-	3 000 $
3	-	-	5 000 $	10 000 $	15 000 $	20 000 $	30 000 $	80 000 $
4	-	-		5 000 $	-	-	-	5 000 $
Total	-	-	854 700 $	15 000 $	15 000 $	20 000 $	30 000 $	934 700 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Mise à niveau ou implantation : subvention de 500 000 $ de RECYC-QUÉBEC et 346 700 $ provenant des fonds cumulés de la RIGIDBNY • Sondage et ententes : défrayés par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)
INDICATEURS DE SUIVI	• Quantités des différentes matières résiduelles prises en charge dans chacun des dépôts et des écocentres • Quantité de matières reçues aux écocentres, puis éliminées • Taux de valorisation des matières reçues aux écocentres • Nombre de visiteurs annuel dans chacun des sites

Mesure 23 Soutenir la mise en place d'un système de collecte sur appel des encombrants et des RDD pour toutes les municipalités du territoire

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029
ENJEUX	• Sur le territoire, les encombrants sont pris en charge lors de la collecte des ordures et sont acheminés à l'élimination; • Détourner de l'élimination des encombrants et des RDD générés sur le territoire de planification
MATIÈRES VISÉES	• Encombrants • Résidus domestiques dangereux (RDD)
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Définir une stratégie de gestion des encombrants en priorisant les 3RV en partenariat avec les organismes du milieu (2026-2027) 2. Identifier un ou plusieurs partenaires pour la collecte, le tri et la valorisation des encombrants et des RDD (OBNL de réemploi, etc.) (2027-2028) 3. Identifier les ressources humaines et les équipements requis (2027-2028) 4. Mettre en place, avec les partenaires, un système gratuit de collecte sur appel des encombrants pour toutes les municipalités du territoire (2028-2029) 5. Mener une étude pour identifier les meilleurs moyens afin de réduire la quantité de RDD déposés dans les déchets (2028-2029) 6. S'il y a lieu, mettre en place, avec les partenaires, un système gratuit de collecte sur appel des RDD pour toutes les municipalités du territoire (2028-2030)
RESPONSABLE	• Chacune des régies pour son territoire respectif
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales

Moyen	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
1	-	-	-	5 000 $	-	-	-	5 000 $
2	-		-	-	5 000 $	-	-	5 000 $
3	-		-	-	5 000 $	-	-	5 000 $
4	-	-	-	-	-	250 000 $	250 000 $	500 000 $
5						10 000 $		10 000 $
6	-	-				37 500 $	37 500 $	75 000 $
Total	-	-	-	**5 000 $**	**10 000 $**	**297 500 $**	**287 500 $**	**600 000 $**

SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayées par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions du MAMH et/ou de la FCM (15% du coût d'acquisition) • Implantation de la collecte : ajout de 10 000 $/année en 2028 et 2029. La balance est déjà prévue dans les budgets actuels • Revenus découlant de la revente de matériel réutilisable ou récupérable • Coûts évités du détournement des encombrants et RDD de l'enfouissement
INDICATEURS DE SUIVI	• Quantité d'encombrants pris en charge dans les dépôts et les écocentres et dédiés à la valorisation ou à l'élimination • Quantité d'encombrants pris en charge par le programme de collecte sur appel • Taux de valorisation des encombrants apportés aux points de dépôt ou collectés sur demande • Réduction du taux de matières prises en charge par les programmes municipaux de collecte et dédiées à l'élimination

Mesure 24 Élaborer et appliquer un plan de communication visant à informer la population sur les bonnes pratiques de GMR à adopter tant au travail qu'à la maison

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Faire connaître la politique gouvernementale (PQGMR) à l'ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter leur mobilisation dans l'atteinte de ses objectifs • Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) la population sur les impacts de l'élimination, sur la performance territoriale des MRC et sur les sommes qu'elle reçoit de la redevance à l'élimination • Démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous • Collaborer à la mise en œuvre des programmes ISÉ visant la collecte sélective et les produits assujettis à la REP • Sensibiliser la population et l'informer des avantages du recyclage des matières organiques et des modalités de collecte • Améliorer l'adhésion et la participation des citoyens aux actions de GMR mises de l'avant • Informer la population sur la réglementation et les avantages à vidanger périodiquement les boues de fosses septiques • Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que les résidus ultimes • Publier, sur une base régulière, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant
MATIÈRES VISÉES	L'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI (incluant les municipalités locales et les MRC)
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Réaliser un sondage auprès des résidents et des ICI pour évaluer leur connaissance des enjeux de GMR et établir les priorités du plan de communication (2025-2026) 2. Identifier les acteurs à impliquer, les plateformes de diffusion à utiliser et les personnes responsables de la mise en œuvre du plan de communication (2025-2026) 3. Élaborer le plan de communication incluant notamment: a. La publication périodique d'information sur la GMR dans les bulletins municipaux (2026 à 2028) b. La diffusion des succès des activités de réduction de l'élimination mises de l'avant sur le territoire, incluant les initiatives des municipalités (2026-2027)

<table>
<tr><td></td><td colspan="9">c. La conception et la promotion d’outils de communication en ISÉ pour le secteur des ICI (2027-2028)
4. Effectuer un suivi annuel de la réalisation des actions prévues au plan de communication (2026-2030)
5. Embauche d’une ressource pour soutenir les initiatives d’ISÉ (2025-2026)</td></tr>
<tr><td>RESPONSABLE</td><td colspan="9">• La RIGIDBNY et la RGMRBSF</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES</td><td colspan="9">• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska
• Municipalités locales</td></tr>
<tr><td rowspan="8">ESTIMATION DES COÛTS</td><td>Moyen</td><td>2023-24</td><td>2024-25</td><td>2025-26</td><td>2026-27</td><td>2027-28</td><td>2028-29</td><td>2029-30</td><td>Total $</td></tr>
<tr><td>1</td><td>-</td><td>-</td><td>3 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td></td><td>3 000 $</td></tr>
<tr><td>2</td><td>-</td><td>-</td><td>1 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1 000 $</td></tr>
<tr><td>3</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>10 000 $</td><td>10 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>20 000 $</td></tr>
<tr><td>4</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 $</td><td>2 000 $</td><td>2 000$</td><td>2 000 $</td><td>8 000 $</td></tr>
<tr><td>5</td><td>-</td><td>-</td><td>42 900 $</td><td>43 800 $</td><td>44 700 $</td><td>45 600 $</td><td>46 500 $</td><td>223 500 $</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>-</td><td>-</td><td>46 900 $</td><td>55 800 $</td><td>56 700 $</td><td>47 600 $</td><td>48 500 $</td><td>255 500 $</td></tr>
<tr><td colspan="9"></td></tr>
<tr><td>SOURCES DE FINANCEMENT</td><td colspan="9">• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="9">• Taux de réponse au sondage
• Taux de participation des citoyens aux programmes municipaux
• Quantité de matières résiduelles éliminées (Kg/hab./an)
• Nombre d’activités prévues au plan de communication qui ont été réalisées
• Embauche d’une ressource dédiée en ISÉ</td></tr>
</table>

Mesure 25 Présenter aux conseils des élus un suivi annuel de la mise en œuvre du PGMR et de la performance en GMR

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028 • Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
ENJEUX	• Présenter, annuellement, au conseil des maires des deux MRC, l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs régionaux, de ceux de la PQGMR et de la SVMO, les coûts afférents et les faits saillants des rapports d'activité des deux régies
MATIÈRES VISÉES	• L'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiels • ICI (incluant les municipalités locales) • CRD
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Élaborer, à partir des données disponibles à la MRC ainsi que de celles fournies par les municipalités locales, les Régies, le MELCCFP et toutes autres sources, un bilan régional (à la dimension des deux MRC) présentant l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs des MRC, ceux de la PQGMR et de la SVMO, les coûts afférents et les faits saillants des rapports d'activités des deux régies en GMR. 2. Présenter cet état de situation à chaque année à compter de la 2e année de mise en oeuvre du PGMR 3. Élaborer et présenter, chaque année, un rapport d'activité de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF au conseil des MRC concernées
RESPONSABLE	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet-Yamaska sur leurs territoires respectifs
PARTENAIRES	• Deux régies de GMR • Municipalités locales

ESTIMATION DES COÛTS

Moyen	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
1	-	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	12 000 $
2	-	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	6 000 $
3	-	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	18 000 $
Total	-	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	36 000 $

SOURCES DE FINANCEMENT	• Dossiers dont le financement relève des MRC et des municipalités.
INDICATEURS DE SUIVI	• Présentations aux conseils des deux MRC d'un état de situation en GMR et de la mise en œuvre du PGMR de façon annuelle à compter de 2024-2025 • Présentation aux conseils des MRC concernées du bilan des activités de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF

Mesure 26 Collaborer aux nouvelles mesures en lien avec la consigne élargie, la refonte de la collecte sélective et les REP pour soutenir les entreprises dans la mise en œuvre

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026							
ENJEUX	• Promouvoir la connaissance de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) • Sensibiliser les ICI, incluant les municipalités, à prendre connaissance des matières résiduelles générées dans leur établissement • Soutenir les ICI dans la mise en place de la consigne élargie et des REP							
MATIÈRES VISÉES	• Toutes les matières sous REP							
GÉNÉRATEURS VISÉS	• ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Réaliser une veille stratégique et réglementaire pour être en mesure de proposer des actions aux différents partenaires (2023-2030)							
RESPONSABLE	• RIGIDBNY							
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet-Yamaska, municipalités, commerces et institutions affectés par les nouvelles mesures							
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
	1	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	7 000 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Financement des OGD responsables de la collecte sélective et de la consigne élargie • S'il y a lieu, ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)							
INDICATEURS DE SUIVI	• Augmentation des quantités de matières résiduelles prises en charge par les programmes de REP et la consigne élargie							

Mesure 27 Évaluer d'autres options que l'enfouissement pour les déchets ultimes (projet pilote ou de recherche, ex. : avec Énergir)

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029								
OBJECTIFS DE LA SVMO ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030								
ENJEUX	• Absence de lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire d'application du PGMR où peuvent être acheminés les résidus ultimes collectés • Coûts de transport et production de GES associés au transport des résidus ultimes importants • Organisations municipales du territoire de planification n'ayant aucun contrôle sur les coûts d'élimination des résidus ultimes								
MATIÈRES VISÉES	• Résidus ultimes								
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel • Multilogement • ICI								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Assurer une veille technologique des solutions alternatives à l'enfouissement susceptibles de s'appliquer sur le territoire de planification (2023-2030)								
RESPONSABLE	• RIGIDBNY								
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales								
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2023-24**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**Total**
	1	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	7 000 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue.								
INDICATEURS DE SUIVI	• Tarif payé pour l'enfouissement ($/tonne) • Coût de transport des résidus ultimes à un LET ($/tonne) • Kilomètres parcourus annuellement pour le transport des résidus ultimes à un LET								

Mesure 28 Réaliser une étude sur la collecte en régie interne sur le territoire de la RIGIDBNY

OBJECTIFS DE LA PQGMR ADAPTÉS À LA RÉALITÉ RÉGIONALE	• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029 • Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028							
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2028 • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2028 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030							
ENJEUX	• Aucun contrôle sur l'augmentation des coûts de collecte des matières résiduelles • Augmentation du nombre de plaintes associées aux activités de collecte							
MATIÈRES VISÉES	• Toutes les matières prises en charge par la RIGIDBNY							
GÉNÉRATEURS VISÉS	• Résidentiel • Multilogement • ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	1. Réaliser une étude technico-économique des avantages de la municipalisation des activités de collecte (2028-2029) 2. Évaluer les recommandations de l'étude (2028-2029) 3. Mettre en œuvre le scénario retenu (2028-2029)							
RESPONSABLE	• RIGIDBNY							
PARTENAIRES	• MRC de Bécancour et MRC de Nicolet Yamaska • Municipalités locales							
ESTIMATION DES COÛTS	**Moyen**	**2024-25**	**2025-26**	**2026-27**	**2027-28**	**2028-29**	**2029-30**	**TOTAL**
	1	-		-	-	25 000 $		25 000 $
	2	-	-		-	10 000 $		10 000 $
	3	-	-	Indéter-miné		-		-
	Total	-	-	Indéter-miné		35 000 $		35 000 $
SOURCES DE FINANCEMENT	• Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue • Mise en œuvre : s'il y a lieu, programme de la FCM concernant l'acquisition de camions électriques							
INDICATEURS DE SUIVI	• Coûts de collecte • Nombre de plaintes concernant les activités de collecte • Impact des ratés dans la collecte sur la performance							

Mesure 29 Réaliser un projet pilote de caractérisation des flux de matières avec Université Laval

<table>
<tr><td>OBJECTIFS DE LA PQGMR</td><td colspan="9">• Ramener à 525 Kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2029
• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels d'ici 2026
• Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2028
• Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2026</td></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td colspan="9">• Connaissance des matières résiduelles produites ou transitant sur leur territoire</td></tr>
<tr><td>MATIÈRES VISÉES</td><td colspan="9">• L'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire.</td></tr>
<tr><td>GÉNÉRATEURS VISÉS</td><td colspan="9">• Résidentiel
• Multilogement
• ICI</td></tr>
<tr><td>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER</td><td colspan="9">Volet A :
1. Réaliser un projet de recherche qui vise à trouver des moyens pour réduire l'empreinte écologique reliée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (2024-2025)
Volet B :
2. Évaluer la faisabilité de déployer de nouveaux services à la suite des résultats obtenus dans l'étude en établissant des scénarios géoprospectifs d'optimisation des mesures de GMR (2025-2026)
3. Formuler une série de propositions de mesures complémentaires pouvant être appliquées à l'échelle de la MRC ou des municipalités du territoire (2025-2026)</td></tr>
<tr><td>RESPONSABLE</td><td colspan="9">• Volet A : MRC Nicolet-Yamaska
• Volet B : MRC Bécancour</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES</td><td colspan="9">• Université Laval
• MRC de Bécancour
• RIGIDBNY</td></tr>
<tr><td rowspan="5">ESTIMATION DES COÛTS</td><td>Moyen</td><td>2023-24</td><td>2024-25</td><td>2025-26</td><td>2026-27</td><td>2027-28</td><td>2028-29</td><td>2029-30</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>1</td><td>-</td><td>50 000 $</td><td>50 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>100 000 $</td></tr>
<tr><td>2</td><td>-</td><td>-</td><td>15 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>15 000 $</td></tr>
<tr><td>3</td><td>-</td><td>-</td><td>5 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>5 000 $</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>-</td><td>50 000 $</td><td>70 000 $</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>120 000 $</td></tr>
<tr><td>SOURCES DE FINANCEMENT</td><td colspan="9">Dossiers dont le financement relève des MRC et des municipalités :
• Volet A :
○ MRC Nicolet-Yamaska : 25 000$
○ Subvention du programme Visage Municipal
○ MRC Bécancour
• Volet B : l'évaluation de nouveaux services fait partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS DE SUIVI</td><td colspan="9">• Nombre de systèmes d'information géomatique (SIG) développés
• Nombre de mesures proposées
• Nombre de nouveaux services développés</td></tr>
</table>

Annexe 2 Détails du financement par moyen de mise en œuvre du plan d'action

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
1.1	Activités d'ISÉ annuelles	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	21 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts
1.2	Soutien aux OBNL	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	35 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts
2.1	Évaluer faisabilité d'acquisition d'équipement			5 000 $					5 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévues
2.2	Acquérir les équipement et politique de location			6 500 $	500 $	500 $	500 $	500 $	10 500 $	Remboursement possible de coûts selon l'entente avec l'organisme de gestion de la collecte des matières recyclables (ÉEQ) Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, sans augmentation de coûts.
3.1	Établir critères d'achat			7 000 $					7 000 $	Coûts réparti aux municipalités utilisatrices
3.2	Rédiger accepter politique d'achat			7 500 $					7 500 $	Coûts réparti aux municipalités utilisatrices
3.3	Arrimer les règlements			10 000$	10 000$	3 000 $	3 000 $	3 000 $	29 000 $	Coûts réparti aux municipalités utilisatrices Coûts évités grâce à une réduction des quantités de matières éliminées
3.4	Suivi et mise œuvre				3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	12 000 $	Coûts réparti aux municipalités utilisatrices Coûts évités grâce à une réduction des quantités de matières éliminées
4.1	Suivi du cheminement des matières entrantes et sortantes			2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	10 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts
4,2	Appels d'offre et adapter aux meilleures pratiques			4 500 $					4 500 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévues
5.1	Programme de couches lavables	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	140 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts Coûts évités : matières détournées de l'élimination

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
5.2	Programme des produits d'hygiène durables	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	7 000 $	49 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes parts Coûts évités : matières détournées de l'élimination
5.3	Élargissement du programme aux mouchoirs, papier hygiénique, etc			10 000 $	15 000 $	20 000 $	25 000 $	25 000 $	95 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, sans augmentation de coûts. Coûts évités : matières détournées de l'élimination
6.1	Informer les générateurs visés			2 500 $					2 500 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
6.2	Procédure d'application				12 500 $				12 500 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
6.3	Intégrer obligation de valoriser CRD dans réglementation				26 620 $				26 620 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
6.4	Suivi et mise en œuvre					20 000 $	20 000 $	20 000 $	60 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions.
7.1	Élaborer modèle de règlement				10 000 $				10 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
7.2	Adopter un règlement unique de GMR				15 000 $				15 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
8.1	Évaluer applicabilité avec analyse coûts/bénéfices					5 000 $			5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
8.2	Mise en œuvre la mesure si concluant						250 000 $		250 000 $	Admissibilité possible aux subventions et financement du MAMH et du FCM
8.3	Logiciel GPS, HW & SW						200 000 $		200 000 $	Admissible aux subventions et financement du MAMH et du FCM
9.1	Offrir équipement de compostage à rabais	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	13 000 $	91 000 $	Coût remboursable en partie par le programme ACDC de RECYC-QUÉBEC Dépenses résiduelles déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
9.2	ISÉ, formation compostage résidentiel	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	21 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
10.1	Réaliser ISÉ annuelle	2 420 $	2 420 $	2 420 $	2 420 $	2 420 $	2 420 $	2 420 $	16 940	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
10.2	Règlement bannissant gazon dans les collectes			1 000 $					1 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
11.1	ISÉ orientée vers les générateurs pour la collecte des matières organiques		75 000 $	75 000 $					150 000 $	Subvention du programme ACDC : 110 000 $ Budget 2024 de la RIGIDBNY pour les matières organiques
11.2	Mise à jour des calendriers de collectes, infos, etc.		10 000 $						10 000 $	Quotes-parts versées par les municipalités locales à la RIGIDBNY
11.3	Implantation de la collecte (ISÉ, mini-P, sacs)			106 400 $	212 700 $	212 700 $	212 700 $	212 700 $	957 200 $	Quotes-parts versées par les municipalités locales à la RIGIDBNY
11.4	Début du procédé dans une usine construite localement pour tri des sacs, désensachage et retrait MO pour transfert vers un site de bio-méthanisation pour valorisation			625 000 $	1 260 000 $	1 300 000 $	1 320 000 $	1 340 000 $	5 845 000 $	Quotes-parts versées par les municipalités locales à la RIGIDBNY Coûts évités de redevances à l'élimination étant donné que les matières organiques ne seront plus éliminées.
11.5	Si bénéfices. Revalorisation phase II-Système bioséchage des déchets					Indeter-miné				Quotes-parts versées par les municipalités locales à la RIGIDBNY Coûts évités de redevances à l'élimination étant donné que les matières organiques ne seront plus éliminées
12.1	ISÉ annuelle sur points de dépôt des arbres de Noël	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	8 470 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
12.2	Augmenter l'adhésion des municipalités à la collecte	5 600 $	5 900 $	6 200 $	6 500 $	6 800 $	7 200 $	7 500 $	45 700 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
13.1	Tenir registre des vidanges de boues municipales	2 250 $							2 250 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
13.2	Évaluer qualité des boues et sélectionner débouchés	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	10 700 $	75 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
13.3	Diriger les boues vers les débouchés de valorisation	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000$	100 000$	100 000$	700 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
14.1	Effectuer relevés sanitaires des fosses septiques, ISÉ citoyen			2 400 $					2 400 $	Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
14.2	Inciter à programme d'inspection des vidanges de fosses (municipalités ou RIGIDBNY)			50 000 $	50 000 $				100 000 $	Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
14.3	Établir la responsabilité pour la vidange				5 000 $				5 000 $	Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
14.4	Débuter le registre des vidanges de fosses septiques				2 700 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	5 700 $	Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
14.5	Évaluer scénarios de gestion des boues de fosses septiques					Indeter-miné	Indeter-miné	Indeter-miné		Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
14.6	Éxiger preuves de valorisation des boues						1 000 $	1 000 $	2 000 $	Coûts répartis et/ou transférés aux municipalités participantes.
15.1	Recenser les acteurs locaux avec expertise GMR				1 000 $	1 000 $	1 000 $		3 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
15.2	Impliquer les acteurs locaux dans activités d'ISÉ				7 000 $				7 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
15.3	Étude auprès d'acteurs locaux sur gestion alternative des matières					15 000 $			15 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
16.1	Proposer modifications à l'entente RIGIDBNY			25 000 $					25 000 $	Coûts répartis aux MRC après subventions applicables du MAMH
16.2	Mise en œuvre des mesures de l'étude d'optimisation		7 500 $	7 500 $	7 500 $	7 500 $	7 500 $	7 500 $	45 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
17.1	Assurer la pérennité des ressources en économie circulaire	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	75 000 $	525 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités
18.1	Développer les connaissances sur les matières des ICI	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	140 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités
18.2	Évaluer la faisabilité d'adapter les services			5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	25 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
18.3	Collaborer avec les initiatives régionales (ex. : CRECQ)			1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
19.1	Clarifier la méthode de calcul des quotes-parts			5 000 $					5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
19.2	Mise en place d'un système de quotes-parts simple et équitable			10 000 $					10 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
20.1	Négociation avec ÉEQ concernant mise en place de collecte des multilogements et ICI			5 000 $					5 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévues. Possibilité de subventions d'ÉEQ
20.2	Faisabilité de collecte sélective des multilog. et ICI				20 000 $				20 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Remboursement d'ÉEQ
20.3	ISÉ préalable à nouvelles collectes					20 000 $			20 000 $	Remboursement selon l'entente avec l'OGD (ÉEQ), puis défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)
20.4	Implanter les collectes en bacs et en conteneurs						400 000 $		400 000 $	Remboursement selon l'entente avec l'OGD (ÉEQ), puis défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)
20.5	Implanter les collectes selon besoins et faire le suivi de la performance						100 000$	100 000$	200 000 $	Remboursement selon l'entente avec l'OGD (ÉEQ), puis défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)
21.1	Maintien des points de dépôts de plastiques agricoles	14 500 $	14 500 $						29 000 $	Dépenses déjà assumées par la RIGIDBNY dans son budget annuel défrayé à même les quotes-parts
21.2	Négocier avec l'OGD pour la faisabilité d'une collecte Remboursement d'ÉEQ			5 000 $					5 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, sans augmentation de coûts.
21.3	Implanter des collectes à la ferme			25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	125 000 $	Coûts assumés par l'OGD, le cas échéant
22.1	Mise à niveau ou implantation d'écocentres	846 700 $							846 700 $	Subvention de 500 000 $ de RECYC-QUÉBEC et 346 700 $ provenant des fonds cumulés de la RIGIDBNY

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
22.2	Sondage sur besoins des citoyens			3 000 $					3 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
22.3	Standardiser le niveau de service des écocentres			5 000 $	10 000 $	15 000 $	20 000 $	30 000 $	80 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue.
22.4	Ententes potentielles avec municipalités limitrophes				5 000 $				5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue.
23.1	Stratégie de gestion des encombrants				5 000 $				5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions du MAMH et/ou de la FCM (15% du coût d'acquisition)
23.2	Identifier partenaires pour collecte et tri des encombrants et RDD					5 000 $			5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions.
23.3	Identifier ressources humaines et équipements requis					5 000 $			5 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions
23.4	Collecte sur appel des encombrants						250 000$	250 000$	500 000 $	Ajout de 10 000 $/année en 2028 et 2029. La balance est déjà prévue dans les budgets actuels
23.5	Étude sur moyens pour réduire RDD éliminés						10 000 $		10 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions.
23.6	Collecte sur appel des RDD						37 500 $	37 500 $	75 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue. Possibilité de subventions. Revenus découlant de la revente de matériel réutilisable ou récupérable Coûts évités découlant du détournement des encombrants et RDD de l'enfouissement
24.1	Sondage auprès des résidents et ICI sur enjeux GMR			3 000 $					3 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
24.2	Impliquer les acteurs et les plateformes de diffusion dans plan de communication			1 000 $					1 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
24.3	Élaborer le plan de communication			20 000 $					20 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
24.4	Suivi annuel du plan de communication				2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	8 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
24.5	Embauche d'une ressource pour l'ISÉ			42 900 $	43 800 $	44 700 $	45 600 $	46 500 $	223 500 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
25.1	Élaborer un bilan régional de la GMR		2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	2 000 $	12 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
25.2	État de situation annuel		1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	6 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
25.3	Rapport d'activités présenté aux deux régies		3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	3 000 $	18 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
26.1	Veille stratégique et règlementaire		1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	7 000 $	Financement des OGD responsables de la collecte sélective et de la consigne élargie S'il y a lieu, ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts (aucune augmentation de taxes prévue)
27.1	Veille technologique des alternatives à l'enfouissement		1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	7 000 $	Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue.
28.1	Étude technico-économique sur municipalisation des activités de collecte						25 000 $		25 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
28.2	Évaluation des recommandations de l'étude						10 000 $		10 000 $	Ajout de nouvelle mesure défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue
28.3	Mise en œuvre du scénario retenu							Indeter-miné		Ajout de nouvelles mesures défrayé par les quotes-parts, aucune augmentation de taxes n'y est prévue Mise en œuvre : s'il y a lieu, programme de la FCM concernant l'acquisition de camions électriques
29.1	Projet pilote pour réduire l'empreinte écologique de la GMR		50 000 $	50 000 $					100 000 $	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.

No	Moyens de mise en œuvre de chaque mesure	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	TOTAL	Financement des mesures
29.2	Faisabilité de nouveaux services après l'étude d'optimisation			15 000 $					15 000	Dossiers relevant des MRC et des municipalités.
29.3	Mesures complémentaires à appliquer dans MRC ou municipalités			5 000 $					5 000 $	L'évaluation de nouveaux services fait partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités
	TOTAL	**295 180 $**	**421 730 $**	**2 243 930 $**	**2 047 150 $**	**1 999 030 $**	**3 253 830 $**	**2 389 030 $**	**12 649 900 $**	